

**République Algérienne Démocratique et Publique**

**Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche  
scientifique**

**Ecole supérieure de Commerce**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention d'un diplôme  
de Master en Science Financière et Comptabilité**

**Option : MONNAIE, FINANCE ET BANQUES**

**Thème :**

*« Le dispositif CNAC : un pilier dans la création et le  
financement des micro-entreprises, guidé par le soutien  
des banques »*

***ETUDE DE CAS : CNAC ANNABA***

**Présenté par**

**FARHI Mohamed Faouzi**

**Encadrant :**

**Pr. TARI Mohamed Larbi**

**Organisme de stage : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage  
(Annaba)**

**Période de stage : Du 21 Avril 2024 au 29 mai 2024**

**Année Universitaire : 2023-2024**



**République Algérienne Démocratique et Publique**  
**Ministère de l'Enseignement Supérieure et de la Recherche**  
**scientifique**

**Ecole supérieure de Commerce**

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention d'un diplôme**  
**de Master en Science Financière et Comptabilité**

**Option : MONNAIE, FINANCE ET BANQUES**

**Thème :**

*« Le dispositif CNAC : un pilier dans la création et le  
financement des micro-entreprises, guidé par le soutien  
des banques »*

***ETUDE DE CAS : CNAC ANNABA***

**Présenté par**

**FARHI Mohamed Faouzi**

**Encadrant :**

**Pr. TARI Mohamed Larbi**

**Organisme de stage : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage**

**(Annaba)**

**Période de stage : Du 21 Avril 2024 au 29 mai 2024**

**Année Universitaire : 2023-2024**

## ***Remerciements***

*Nous remercions avant tout Dieu qui nous a guidés vers la lumière du savoir, sans lui nous n'en serions pas là.*

*Nous tenons à remercier mon encadrant, M. Tari Mohamed Larbi, pour ses efforts et ses précieux conseils tout au long de notre travail.*

*Nous remercions vivement Mm. Kherfi Samia de m'avoir orienté durant mon stage pratique au sein de CNAC Annaba .*

*Nous adressons également nos remerciements les plus profonds à nos enseignants qui nous ont accompagnés tout au long de notre cursus universitaire.*

*Nous présentons également nos remerciements aux membres du jury qui nous font l'honneur d'évaluer et de juger notre travail.*

*Nous remercions également ma famille qui m'a aidé et encouragé tout au long de la préparation de ce mémoire.*

*Enfin, nous remercions toutes les personnes parmi nos camarades ou autres qui nous ont aidé de près ou de loin à la réalisation de ce mémoire.*

## TABLE DES MATIERE

<b>Liste des tableaux .....</b>	<b>III</b>
<b>Liste des figures .....</b>	<b>IV</b>
<b>Résumé .....</b>	<b>V</b>
<b>Introduction générale.....</b>	<b>B</b>
 <i>CHAPITRE I : L'entrepreneuriat et les micro-entreprises en tant que moyen de lutter contre le chômage en Algérie .....</i>	 <i>1</i>
Introduction du premier chapitre : .....	2
<b>Section 01 : Chômage et emploi en Algérie : Politiques publiques et réalités du marché du travail en Algérie .....</b>	<b>3</b>
1.1. Définitions du chômage : .....	3
1.2. Typologie du chômage: .....	4
1.3. Le chômage, un phénomène affectant les jeunes en Algérie : .....	5
1.4. Les causes du chômage en Algérie : .....	7
1.5. Les conséquences du chômage : .....	8
2. Le marché du travail et le traitement du chômage : .....	9
2.1. Le marché du travail : .....	9
2.3. les dispositifs d'aides à la création d'emploi : .....	11
2.3.1. Les dispositifs relevant du Ministère du du travail : .....	11
2.3.2. Les dispositifs gérés par l'agence de développement social (ADS): .....	12
2.3.3. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) : .....	13
<b>Section 02 : L'entrepreneuriat et la création d'entreprise .....</b>	<b>14</b>
1. Concept de base de l'entrepreneuriat .....	14
1.1. Définition de l'entrepreneuriat : .....	15
1.2. Les différents paradigmes de la recherche en entrepreneuriat : .....	16
1.2.1. Le paradigme de l'opportunité : .....	16
1.2.2. Le paradigme de la création d'organisation : .....	17
1.2.3. Le paradigme de la création de valeur : Le paradigme de la création d'organisation .....	19
1.2.4. Le paradigme de l'innovation : .....	18

1.2.5. Complémentarité des différents paradigmes : .....	20
2.l'entrepreneur.....	<b>20</b>
2.1. Définitions : .....	20
2.3.Trajectoires et caractéristiques socioprofessionnelles des nouveaux entrepreneurs en Algérie.....	21
3. La création d'entreprise .....	23
3.1, La decision de creation d'une entreprise.....	23
3.2. Les diverses formes d'entrepreneuriat (création d'entreprises) : .....	25
3.3. Les processus de la création de l'entreprise : .....	26
3.4.Notion des micro-entreprise .....	27
3.4.1. Définition des micro-entreprises.....	27
3.4.2. Caractéristiques des micro-entreprises.....	28
3.5. Les dispositifs de soutien à la création des micro-entreprises en Algérie : l'ANSEJ, ANGEM et l'ANDI .....	28
3.5.1.L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ ) :.....	29
3.5.2 L'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit (ANGEM) : .....	30
<b>Section 03 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :.....</b>	<b>34</b>
1.Historique : .....	<b>33</b>
2. Missions de la CNAC .....	<b>34</b>
3.Les conditions d'éligibilité : .....	36
3.1. Pour les candidats : .....	36
3.2. Pour les projets : .. .	36
4. Les avantages de la CNAC .....	37
5. Aides financières et avantages fiscaux du dispositif CNAC .....	<b>37</b>
5.1.phase de réalisation : .....	<b>37</b>
5.1.1. Les bénéfices offerts par la banque :.....	38
5.1.2. Bénéfices offerts par la CNAC :.....	38
5.2. Phase d'exploitation : .....	39
6. La démarche et étapes de financement du l'organisme CNAC : .....	<b>39</b>
7. Les modes de financement de la CNAC : .....	<b>44</b>
7.1. Un financement triangulaire : .....	44

7.2. L'autofinancement :.....	45
8. Evolution des créations d'entreprises dans le cadre de la CNAC en Algerie :.....	46
9. Les intervenants dans le dispositif :.....	47
<b>Conclusion première chapitre .....</b>	<b>48</b>
<b><i>CHAPITRE II : Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises dans le cadre de dispositif CNAC.....</i></b>	<b>49</b>
<b>Introduction du deuxième chapitre: .....</b>	<b>50</b>
<b>Section 01 : Généralités sur les banques .....</b>	<b>51</b>
1. Définition de la banque : .....	51
2. La typologie des banques : .....	51
2.1. Les banques de dépôts (banque commerciale) :.....	51
2.2. Les banques d'affaire : .....	51
2.3. Les banques de financement et d'investissement : .....	52
2.4. Les banques privées :.....	52
2.5. Les banques universelles :.....	52
3. Rôle de la banque : .....	53
4. Ressources des banques : .....	53
4.1. Les ressources internes de la banque :.....	53
4.2 Les ressources externes de la banque : .....	54
5. Les emplois de la banque : .....	54
5.1 Les emplois à court terme : .....	55
5.2 Les emplois à moyen terme : .....	55
5.3 Les emplois à long terme : .....	55
6. L'émergence et le développement du secteur bancaire algérien : .....	55
<b>Section 02 : Banques et garanties : Un partenariat pour une meilleure protection...59</b>	<b>59</b>
1. La Notion du risque :.....	59
2. Les types de risques bancaires :.....	59
2.1 risque de crédit .....	60
2.2. Le risque de concentration : .....	60
2.3. Le risque de taux d'intérêt :.....	60
2.4 Le risque de règlement : .....	60
2.5 Le risque de marché : ..	60

2.6.Risque de liquidité :.....	61
2.7.Le risque de non-conformité : .....	61
2.8 Le risque opérationnel : .....	61
3. La relation banque-entreprise : une relation d'agence : .....	<b>61</b>
3.1. Conflits d'agence entre banque et entreprise : .....	62
3.1.1 Asymétrie d'information ex-ante (sélection adverse) : .....	62
3.1.2 Asymétrie d'information ex-post (aléa moral) : .....	63
3.1.3 Le rationnement du crédit : .....	63
4. Mécanismes de réduction du risque : .....	<b>63</b>
4.1. Les relations de long terme : .....	63
4.2. La prise de garanties :.....	64
4.2.1. Définition de la garantie : .....	64
4.2.2. Les types de garanties exigées pour le financement des projets relatifs aux dispositifs aidés : .....	64
5. Le fonds de garanties de dispositif CNAC : Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs (FCMGRC) : .....	<b>66</b>
5.1. Définition :.....	66
5.2. Les membres du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs : .....	66
5.3. Les ressources du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs : .....	66
5.4. L'intervention du fonds de garantie .....	67
5.5. La procédure d'indemnisation par le Fond de caution mutuelle et de garantie :.....	67
<b>Section 03 : Le rôle déterminant des banques dans la réussite des dispositifs CNAC :</b> .....	<b>67</b>
1. Etude technico-économique du projet :.....	<b>67</b>
1.1. La présentation générale du projet :... ..	68
1.2. Etude de marché : .....	68
1.3. L'étude commerciale : .....	69
1.4. L'étude technique : .....	69
1.4.1. L'approvisionnement :.....	69
1.4.2. évaluation des coûts de l'investissement : .....	70
1.4.3. Planning de réalisation du projet :.....	79



1.4.4. Le financement : .....	70
2. L'étude financière du projet : .....	<b>70</b>
2.1. Définition de l'évaluation financière : .....	70
2.2. Procédure de l'évaluation financière : .....	71
3. Étude de la rentabilité du projet : .....	73
3.1. Définition de la rentabilité : .....	73
3.2. types de la rentabilité : On distingue deux types de rentabilité : .....	73
3.3. les critères de choix d'investissement : .....	73
3.4. Les Principaux Critères d'Évaluation des Demandes de Financement par les Organismes Financiers : .....	74
Conclusion deuxième chapitre .....	75
<b><i>CHAPITRE III : La création des micro-entreprises au niveau de CNAC : Aspects pratiques</i></b> .....	<b>76</b>
<b>Introduction troisième chapitre</b> .....	<b>77</b>
<b>Section 01 : Contribution de la CNAC dans la création de l'emploi dans la wilaya de Annaba</b> .....	<b>78</b>
1. Présentation de la direction CNAC de Annaba : .....	<b>78</b>
1.1. L'Organigramme de la direction : .....	78
2. Les réalisations du dispositif CNAC de Annaba dans la création d'activité en Algérie : ..	<b>80</b>
2.1. Dossiers déposés et dossiers approuvés par le comité et les banques : .....	80
2.2. Les financements accordés par le dispositif CNAC Annaba : .....	81
2.3. Structure de financement des projets financés : .....	82
2.4. Projets financés par sexe : .....	83
2.5. Évolution des emplois créés par la CNAC dans la wilaya de Annaba : .....	85
2.6. Répartition et évolution des projets financés par banques : .....	86
2.7. Répartition des projets financés par niveau d'instruction : .....	88
2.8. Répartition des entreprises financées par la CNAC par commune : .....	89
<b>Section 02 : Cas pratique : étude prévisionnelle réalisée dans le cadre du dispositif des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans</b> .....	<b>90</b>
1- Présentation du projet : .....	<b>91</b>
2. Évaluation financière et économique du projet (étapes clés) : .....	93

2.2. Structure de financement :.....	93
2-3-Tableau d’amortissement du crédit bancaire :.....	94
2.4. Amortissement des investissement :.....	95
2.5. Bilan d’ouverture :.....	96
2.6. TCR prévisionnel : .....	97
2.7. Bilan prévisionnel sur 08 ans : .....	98
<b>Section 03 : Les défis et les limites de la création de micro-entreprises dans le cadre de la CNAC.....</b>	<b>100</b>
1.Concept de l’échec dans l’entrepreneuriat :.....	<b>100</b>
2. Les obstacles auxquels les promoteurs de la CNAC sont confrontés sur le marché :.	<b>101</b>
2.1. La dimension liée à l’environnement : .....	102
2.2. La dimension liée a le promoteur :.....	103
3. Problèmes rencontrés par le service poste-crétion responsable su suivi des entreprises en difficultés dans la wilaya de Annaba :.....	<b>103</b>
4. Étude effectuée par CNAC Annaba de 30 cas des micro-entreprise en difficultés et de stratégies de réussite : .....	<b>104</b>
4.1.l’étude effectuée par CNAC Annaba : . .....	104
4.2. Stratégies de réussite : .....	105
5. Possibilités D’amélioration la surveillance des micro-entreprises en difficulté et de contribuer à l’atteinte des objectifs en matière de recouvrement : .....	<b>105</b>
Conclusion de troisième chapitre.....	106
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>107</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>110</b>

## Liste des tableaux

<b>Tableau</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>Tableau 1</b>	Quelques définitions de entrepreneuriat	<b>15</b>
<b>Tableau 2</b>	Quelque définition de l'entrepreneur	<b>20</b>
<b>Tableau 3</b>	Niveau 01 de financement triangulaire de la CNAC	<b>45</b>
<b>Tableau 4</b>	Niveau 02 de financement triangulaire de la CNAC	<b>45</b>
<b>Tableau 5</b>	L'autofinancement de la CNAC	<b>46</b>
<b>Tableau 6</b>	Evolution de la création d'entreprise dans le cadre de CNAC	<b>46</b>
<b>Tableau 7</b>	Nombre des Dossiers déposés et dossiers approuvés par le comité et les banques (2004-2021)	<b>79</b>
<b>Tableau 8</b>	Projets financés par la CNAC de Annaba par secteur d'activité	<b>80</b>
<b>Tableau 9</b>	Structure de financement des projets financés par le dispositif CNAC	<b>82</b>
<b>Tableau 10</b>	Projets financés par la CNAC Annaba par sexe	<b>83</b>
<b>Tableau 11</b>	Evolution des emplois créés par la CNAC Annaba de 2004 à 2021	<b>85</b>
<b>Tableau 12</b>	Répartition des projets financés par banques	<b>86</b>
<b>Tableau 13</b>	Répartition des projets financés par niveau d'instruction (2004-2021)	<b>88</b>
<b>Tableau 14</b>	Répartition des entreprises financées par la CNAC par commune	<b>88</b>

## Liste des figures

<b>Figure</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>Figure 1</b>	Représentation des quatre paradigmes de l'entrepreneuriat et de leurs liens	<b>19</b>
<b>Figure 2</b>	Schéma de l'organigramme général de l'organisme CNAC Annaba	<b>78</b>
<b>Figure 3</b>	La répartition des projets financés par la CNAC de Annaba par année (2017-2021)	<b>81</b>
<b>Figure 4</b>	Projets financés par la CNAC de Annaba par sexe	<b>84</b>
<b>Figure 5</b>	Projets financés par la CNAC de Annaba par banque	<b>87</b>

## Résumé

### **TITRE : Le dispositif CNAC : un pilier dans la création et le financement des micro-entreprises, guidé par le soutien des banques.**

#### **Résumé :**

L'entrepreneuriat est perçu comme un moyen indispensable pour satisfaire les besoins économiques et sociaux, en particulier en ce qui concerne la croissance économique. En Algérie, les petites et moyennes entreprises privées ont connu une croissance notable à partir des années 90, grâce à l'appui des autorités publiques. La CNAC joue un rôle essentiel parmi ces initiatives en apportant son soutien et son conseil aux jeunes entrepreneurs pour qu'ils puissent fonder leurs propres entreprises. Dans notre recherche, nous avons examiné l'efficacité du dispositif CNAC dans la wilaya d'Annaba en ce qui concerne la création d'activités et d'emplois. Malgré le financement d'un grand nombre d'entreprises et la création d'emplois, une partie importante des entreprises financées ne parviennent pas à lancer leurs activités. Plusieurs obstacles ont été repérés, tels que ceux liés aux promoteurs, au marché et au niveau interne de dispositif. Afin d'optimiser son efficacité, il est primordial que le dispositif CNAC d'Annaba rectifie ses lacunes internes et se base sur des stratégies plus performantes pour soutenir les jeunes entrepreneurs. Les institutions bancaires ont également un rôle essentiel dans cette procédure en offrant des prêts sans garanties personnelles et des micro-crédits professionnels afin de financer les investissements initiaux. Grâce à ces aides financières, les micro-entrepreneurs peuvent démarrer et étendre leur entreprise, ce qui encourage la création d'emplois et la croissance économique. De plus, il convient de souligner que les résultats de l'étude démontrent que les prêts non rémunérés et les micro-crédits professionnels offerts par le dispositif CNAC jouent un rôle efficace dans la lutte contre le chômage en Algérie, en particulier dans la wilaya d'Annaba. Le dispositif a été ajusté et a montré des résultats encourageants en ce qui concerne la mise en place d'activités et l'intégration travail.

**Mots clés :** Le chômage, micro-entreprise, l'entrepreneuriat, la création d'emplois, les banques.

**TITLE: The CNAC scheme: a pillar in the creation and financing of micro-enterprises, guided by bank support.**

**Abstract**

Entrepreneurship is seen as an indispensable means of satisfying economic and social needs, particularly in terms of economic growth. In Algeria, small and medium-sized private businesses have experienced significant growth since the 90s, thanks to the support of the public authorities. The CNAC plays a key role in these initiatives, providing support and advice to young entrepreneurs so that they can set up their own businesses.

In our research, we examined the effectiveness of the CNAC scheme in the wilaya of Annaba in terms of activity and job creation. Despite the financing of a large number of businesses and the creation of jobs, a significant proportion of the businesses financed fail to launch their activities. Several obstacles have been identified, such as those linked to the promoters, the market and the internal level of the scheme. To optimize its effectiveness, it is vital that Annaba's CNAC scheme rectifies its internal shortcomings and adopts more effective strategies to support young entrepreneurs. Banking institutions also play an essential role in this process, offering loans without personal guarantees and professional micro-credits to finance initial investments. Thanks to this financial support, micro-entrepreneurs can start up and expand their businesses, encouraging job creation and economic growth. In addition, it should be stressed that the results of the study demonstrate that the non-interest-bearing loans and professional micro-credits offered by the CNAC scheme play an effective role in combating unemployment in Algeria, particularly in the wilaya of Annaba. The scheme has been fine-tuned, with encouraging results in terms of business start-ups and job integration.

**Keywords:** employment, micro-enterprises, entrepreneurship, job creation, banks.

# ***INTRODUCTION GÉNÉRALE***

## **Introduction générale**

Parmi les pays en développement, l'Algérie est particulièrement confrontée à un problème économique et social complexe : le chômage. La chute des prix du pétrole sur le marché mondial en 1986 a entraîné une forte hausse du chômage en Algérie depuis les années 1980, entraînant un ralentissement de l'activité économique et une augmentation du chômage.

Une nouvelle tendance s'est développée depuis l'ouverture économique de l'Algérie : de plus en plus de citoyens se tournent vers la création ou la reprise d'entreprise. Cette transformation joue un rôle crucial dans la croissance et la génération d'emplois. En effet, chaque nouvelle société consolide le pays, favorise la compétitivité et les services, et génère de la richesse. Cependant, fonder sa propre entreprise requiert une grande confiance et un fort désir de réussite professionnelle.

Les autorités ont pris des mesures et adopté des politiques pour lutter contre le chômage et promouvoir la création d'emplois. Les efforts sont principalement axés sur le secteur privé en réponse aux difficultés rencontrées par le secteur public, en favorisant l'entrepreneuriat privé. Les micro-entreprises en particulier ont gagné en popularité en raison de leur dynamisme, de leur flexibilité et de leur capacité d'adaptation. Elles jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'initiative privée et de l'esprit entrepreneurial, dans la réalisation des objectifs nationaux de développement, de création d'emplois et de génération de revenus, ainsi que dans la réduction du taux de chômage.

Dans la wilaya d'Annaba, l'État algérien a instauré des initiatives visant à combattre le chômage et à favoriser l'emploi, telles que le dispositif CNAC, qui a pour objectif de créer et de financer des micro-entreprises par les jeunes promoteurs âgés de 30 à 55 ans. Cette recherche se concentrera sur le dispositif CNAC et son impact dans la wilaya d'Annaba en tant que moyen de création et de financement des micro-entreprises.

Cette étude vise à étudier les conséquences du dispositif CNAC sur la création d'emplois et la lutte contre le chômage dans la wilaya d'Annaba, en prenant en compte l'importance de ce dispositif dans la création de micro-entreprises et la promotion de l'emploi, ainsi que le rôle essentiel des banques dans l'activité de financement.



**1. la problématique :**

La problématique de recherche est formulée de la manière suivante :

*« Dans quelle mesure le dispositif CNAC, en tant que pilier dans la création et le financement des micro-entreprises en Algérie, contribue-t-il de manière effective au marché du travail ? Quel rôle spécifique les banques jouent-elles dans ce processus, et est-ce que ce dispositif a-t-il réussi à éviter des échecs entrepreneuriaux significatifs ? »*

Pour traiter cette problématique, il est nécessaire de la subdiviser en questions secondaires :

**Q1 :** Quelle est la situation du chômage et de l'emploi en Algérie et quelles mesures l'Algérie doit prendre pour résoudre cette situation ?

**Q2 :** En quoi consiste le soutien financier des banques aux micro-entreprises et comment cela renforce-t-il l'efficacité du dispositif CNAC ?

**Q3 :** Le dispositif CNAC apporte-t-il une contribution efficace à la lutte contre le chômage en Algérie, en particulier dans la wilaya d'Annaba ?

**2. Les hypothèses :**

**H 1 :** Le taux de chômage et de l'emploi en Algérie est très élevé, notamment parmi les jeunes, et les femmes sont peu présentes sur le marché du travail. Afin de remédier à cette situation, il est essentiel que l'Algérie favorise l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment parmi les jeunes, en instaurant des dispositifs de soutien tels que le CNAC, qui a pour objectif de créer et de financer des minières. Il est possible que cette méthode encourage l'économie, encourage la création d'emplois et diminue le taux de chômage, notamment parmi les jeunes diplômés.

**H 2 :** Il est crucial que les banques apportent un soutien financier aux micro-entreprises afin de renforcer l'efficacité du dispositif CNAC. Les prêts sans garanties personnelles, ainsi que des micro-crédits professionnels pour financer les investissements initiaux. Les micro-entrepreneurs ont la possibilité de commencer et de développer leur activité grâce à ces solutions financières, ce qui favorise la création d'emplois et la croissance économique.

**H 3 :** Les prêts non rémunérés et les micro-crédits professionnels proposés par le dispositif CNAC contribuent de manière efficace à la lutte contre le chômage en Algérie, notamment dans la wilaya d'Annaba. En rendant le financement plus accessible aux jeunes entrepreneurs, cela favorise la création d'emplois et la croissance économique. Afin de satisfaire les attentes de la population, le dispositif a été adapté et a démontré des résultats positifs en ce qui concerne la création d'activités et l'insertion professionnelle.

### **3. Justification du choix de thème :**

Ce sujet revêt une grande importance et est toujours d'actualité en Algérie, où le chômage et l'emploi sont des défis majeurs. Le programme CNAC, mis en place dans le but de promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, constitue un outil indispensable pour combattre le chômage. Le soutien des banques joue un rôle essentiel dans la réussite de ce dispositif, car il offre aux jeunes entrepreneurs la possibilité de commencer et de développer leur entreprise.

Ce sujet permet d'aborder divers aspects essentiels :

- **La création d'entreprise et l'entrepreneuriat :** En examinant les politiques publiques et les réalités du marché du travail en Algérie, ainsi que les aspects théoriques et pratiques de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise.
- **Le rôle des banques :** En étudiant les aspects généraux des banques, on peut évaluer leur rôle dans la protection des prêts et leur contribution à la réussite des dispositifs CNAC.
- **La mise en place de micro-entreprises :** Dans le cadre de la CNAC : en particulier dans la wilaya d'Annaba, l'étude des aspects pratiques de la création de micro-entreprises ainsi que les défis et les limites de ce dispositif.

Ce sujet offre une analyse approfondie et une vision plus globale de la situation du chômage et de l'emploi en Algérie, ainsi que des mesures prises pour combattre ce phénomène.

### **4. objectif de l'étude :**

Cette étude vise principalement à étudier le dispositif CNAC et son rôle dans la création et le financement des micro-entreprises en Algérie, en mettant l'accent sur le soutien des banques. L'objectif de cette étude est de saisir les politiques publiques et les réalités du marché du travail en Algérie, ainsi que le rôle de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise dans la lutte contre

Le chômage. Elle analysera aussi l'impact de la CNAC sur la formation de micro-entreprises, notamment dans la wilaya d'Annaba, et analysera les défis et les contraintes de ce dispositif.

### **5. Méthodologie :**

Afin de valider nos hypothèses nous avons utiliser les techniques et méthodologies suivantes :

- 1- Dans la partie théorique on va utiliser la méthode descriptive et déductive basée sur les recherches bibliographiques.
- 2- Dans la partie pratique on va utiliser une méthode analytique pour calculer et interpréter les résultats de contribution de dispositif dans la wilaya de Annaba et dans l'étude prévisionnelle étudier dans le troisième chapitre réalisé dans la cadre du dispositif.

### **6. Plan de travail :**

Afin de répondre mieux a la problématique, nous avons décidé de deviser notre travail en trois chapitres, les deux premiers constitueront la partie théorique et le troisième sera dédié a la pratique.

- Dans le premier chapitre de cette recherche intitulé « *L'entrepreneuriat et les micro-entreprises en tant que moyen de lutter contre le chômage en Algérie* », nous allons nous intéresser à l'entrepreneuriat et aux micro-entreprises comme moyens de combattre le chômage en Algérie. Dans la première partie, nous analyserons en profondeur la situation du chômage et de l'emploi dans le pays, en étudiant les politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement et les réalités du marché du travail. Cette partie donnera une vision précise de la situation actuelle et des obstacles à surmonter. Dans la deuxième partie, nous examinerons de manière approfondie le concept de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprise, en examinant leur contribution à la lutte contre le chômage et les éléments essentiels pour les entrepreneurs. Finalement, la troisième partie portera sur la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) et son rôle dans la création des Micro-entreprises, leurs objectifs et leur influence sur l'emploi. Cette première partie établira donc les fondements théoriques et contextuels indispensables pour saisir le sujet.

- Le deuxième chapitre de cette étude intitulé « *Le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises dans le cadre de dispositif CNAC* » se concentre sur le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises dans le cadre du dispositif CNAC. La première section présente des généralités sur les banques, leur fonctionnement et leur rôle dans l'économie. La deuxième section examine les garanties offertes par les banques aux entrepreneurs, ainsi que les partenariats entre les banques et les entrepreneurs. La troisième section analyse le rôle déterminant des banques dans la réussite du dispositif CNAC, en étudiant leur impact sur la création d'emplois et la lutte contre le chômage.
  
- Le troisième chapitre de cette étude se concentre sur : « *les aspects pratiques de la création de micro-entreprises au niveau de la CNAC* ». La première section examine en détail la contribution de la CNAC à la création d'emplois dans la wilaya d'Annaba, en analysant les résultats obtenus et l'impact du dispositif sur l'emploi dans cette région. La deuxième section présente un cas pratique sous forme d'une étude prévisionnelle réalisée dans le cadre du dispositif des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans. Cette étude permettra d'identifier les facteurs clés de succès pour les entrepreneurs dans ce dispositif spécifique. Enfin, la troisième section se penchera sur les défis et les limites de la création de micro-entreprises dans le cadre de la CNAC, en examinant les facteurs qui influencent la réussite des micro-entreprises et en proposant des solutions pour surmonter ces obstacles. Ce chapitre pratique permettra de compléter les analyses théoriques des chapitres précédents et de dégager des recommandations concrètes pour améliorer l'efficacité du dispositif

# **Chapitre I**

*L'entrepreneuriat et les micro-entreprises en tant que moyen de lutter contre le chômage en Algérie : Étude des politiques et des dispositifs de soutien.*

**Introduction:**

L'Algérie, comme de nombreux pays en développement, est confrontée à un défi majeur : le chômage. Ce fléau touche particulièrement les jeunes, fragilisant la cohésion sociale et compromettant les perspectives d'avenir du pays. Face à cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place diverses politiques publiques visant à promouvoir l'emploi et à encourager l'entrepreneuriat. Ce chapitre analyse les politiques publiques de lutte contre le chômage en Algérie, en mettant l'accent sur leur impact sur l'entrepreneuriat et les dispositifs de soutien à la création de micro-entreprises.

La première section de ce chapitre s'intéresse au phénomène du chômage en Algérie. Elle analyse les différentes formes de chômage, les causes structurelles et conjoncturelles qui le sous-tendent, ainsi que les politiques publiques mises en œuvre pour le réduire. L'accent est mis sur l'efficacité de ces politiques et les défis auxquels elles sont confrontées.

La deuxième section évalue l'impact des politiques publiques de lutte contre le chômage sur l'entrepreneuriat et les micro-entreprises en Algérie. Elle analyse les données quantitatives et qualitatives disponibles pour mesurer cet impact, et met en lumière les points forts et les points faibles des différentes politiques mises en place. L'accent est mis sur les leçons à tirer de ces expériences et les perspectives d'avenir pour la lutte contre le chômage en Algérie.

La troisième section se focalise sur l'entrepreneuriat comme vecteur de création d'emplois en Algérie. Elle examine les facteurs qui favorisent ou freinent l'entrepreneuriat dans le pays, et analyse les différentes formes d'accompagnement et de soutien dont bénéficient les porteurs de projets. L'accent est mis sur le rôle des dispositifs de soutien à la création d'entreprises, tels que l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) et la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

Ce chapitre s'appuie sur une analyse de la littérature existante, ainsi que sur des données clés du marché du travail algérien. Son objectif est d'apporter une contribution originale à la compréhension du phénomène du chômage en Algérie et à l'élaboration de politiques publiques plus efficaces pour le réduire.

---

---

**Section 01 : Chômage et emploi en Algérie : Politiques publiques et réalités du marché du travail en Algérie**

Le marché du travail en Algérie présente un taux de chômage élevé, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Cette situation est due à plusieurs facteurs, tels que la croissance démographique rapide, le manque d'adéquation entre la formation et les besoins du marché, ainsi que la rigidité du système de recrutement.

Les autorités publiques ont mis en place plusieurs politiques pour lutter contre le chômage, notamment en créant des emplois dans le secteur public, en encourageant le développement de l'entrepreneuriat et en renforçant la formation professionnelle. Cependant, ces politiques ont connu un succès mitigé et le chômage demeure un problème majeur en Algérie.

**1.Le Chômage**

**1.1. Définitions du chômage :**

Selon le Bureau international du travail (BIT), le chômage est défini comme la situation où une personne, désirant travailler et ayant la capacité de le faire (notamment en termes d'âge), se retrouve sans emploi malgré ses recherches. Le manque d'emploi peut résulter de différentes circonstances, telles que le nonaccès à la vie active, la volonté de retrouver un emploi après une période d'inactivité, un licenciement, une démission volontaire ou le désir de changer d'activité.<sup>1</sup>

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le chômage est la situation où la main-d'œuvre disponible, qui cherche activement un emploi, n'arrive pas à en trouver. Le chômage est un phénomène économique qui a à la fois une dimension individuelle ou microéconomique, et une dimension globale ou macroéconomique, c'est-à-dire qu'il affecte tous les secteurs économiques nationaux.

Une partition de l'ensemble de la population en âge de travailler en trois catégories. La définition officielle du chômage ("au sens du BIT") délimite également les deux catégories complémentaires à celle des chômeurs : d'une part, celle des actifs occupés (ou "en emploi"), qui englobe toutes les

---

<sup>1</sup> **Boulahrik, (Mohand)** : « *chômage et population active en Algérie à l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019, Pages 614

Personnes ayant un emploi rémunéré ou non; d'autre part, celle des inactifs, qui est composée des personnes ne cherchant pas d'emploi ou n'étant pas disponibles pour occuper un emploi. La population active est donc constituée des chômeurs et des actifs occupés un chômeur étant considéré comme "actif" selon cette définition.<sup>2</sup> La réalité de la situation des personnes est cependant plus complexe que ne le suggère la séparation nette entre "chômeur", "actif occupé" et "inactif". Dès les années 1980, la notion du "halo" du chômage est apparue pour désigner les situations des personnes qui n'étaient pas comptabilisées comme chômeurs au sens des critères du BIT alors que, de fait, leur situation s'apparentait à celle du chômage. Plus généralement, il existe aux frontières des trois catégories (chômage, emploi, inactivité) des zones "floues", où il peut y avoir un écart entre la classification officielle (et donc statistique) d'une situation et sa réalité et/ou la perception que l'on peut en avoir.<sup>3</sup>

## **1.2. Typologie du chômage :**

Le chômage est un phénomène complexe, surtout en période de crises économiques. On distingue ci-après les principaux types de chômage : le chômage conjoncturel, le chômage structurel, le chômage classique et le chômage technologique.

**1) Le chômage conjoncturel :** (aussi appelé chômage keynésien ou cyclique) est un chômage réversible et de courte durée qui correspond à un ralentissement de l'activité économique, provoquant une réduction temporaire des besoins en main-d'œuvre dans l'économie. Il se résorbe avec le retour de la croissance économique et nécessite des embauches de la part des entreprises.

**2) Le chômage structurel :** ou chômage chronique, correspond à une insuffisance chronique d'emplois causée par des facteurs structurels, à la disparition d'emplois dans certains domaines et à l'émergence d'emplois dans d'autres, nécessitant ou non des compétences différentes. C'est l'opposé du chômage conjoncturel, directement lié aux fluctuations à court terme de l'activité

---

<sup>2</sup> **Gautié, (Jérôme)** : *Le chômage*. La découverte, Paris,2009 P11

<sup>3</sup> *Ibid.*, p 11



Économique. Le chômage structurel est ainsi un phénomène plus durable, plus complexe à maîtriser.

**3) Le chômage classique (chômage volontaire) :** est causé par une rentabilité insuffisante de la production, ce qui incite les entreprises à ne pas prendre de décisions d'investissement à court terme. Selon Edmond Malinvaud, il est lié à l'insuffisance des capacités de production ou au coût excessif du travail.

**4) Le chômage technologique :** correspond aux mutations et/ou aux pertes d'emploi provoquées par les changements dans les méthodes de production. Les évolutions techniques entraînent une évolution des qualifications, ce qui rend une partie de la population active inemployable car elle ne trouve plus d'emplois correspondant à ses compétences professionnelles.<sup>4</sup>

**5) Le chômage frictionnel :** entre deux emplois ou lors de l'entrée sur le marché du travail est connu sous le nom de chômage frictionnel. Il est évident dans une économie en constante évolution et perdure même en situation de plein travail. Le temps requis pour trouver un nouvel emploi (recherche, candidature, sélection, etc.) est responsable de ce genre de chômage. En règle générale, il s'étend sur une période de 3 à 6 mois : 3 mois pour les personnes ayant déjà travaillé et 6 mois pour les nouveaux embauchés.

### **1.3. Le chômage, un phénomène affectant les jeunes en Algérie :**

L'indicateur du chômage en Algérie nous montre une augmentation du taux de chômage chez les jeunes par rapport à celui des adultes. Entre les années 1984, 1989 et 1995, le nombre de chômeurs est passé de 650 000 à 1 800 000 puis à 2 100 000. Le taux de chômage a atteint 28%. Les principaux demandeurs d'emploi étaient des jeunes, dont 85% avaient moins de 30 ans. Sur 100 nouveaux actifs, seuls 31 trouvaient un emploi et 69 restaient au chômage. Ce phénomène, que connaît le pays, était essentiellement un chômage d'insertion, dont plus de 63% des chômeurs étaient à la recherche de leur premier emploi. Le chômage touchait les jeunes, quel que soit leur

---

<sup>4</sup>**Boulaïrik, (Mohand) :** « *chômage et population active en Algérie à l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019, Pages 616

niveau d'instruction. En 2009, selon les données nationales, le taux de chômage des jeunes atteignait 21,5% et le chômage touchait davantage les jeunes urbains que les ruraux . Ce dernier était supérieur d'environ trois fois au taux de chômage des adultes. De plus, la proportion de jeunes chômeurs parmi le total des chômeurs atteignait 43,6%. Ce phénomène était principalement lié à la difficulté de ces jeunes à s'insérer dans le monde du travail, en raison du manque d'expérience professionnelle d'un côté et de l'obligation de faire le service national de l'autre côté. En 2011, le taux de chômage au niveau national s'est établi à 10%. Il semblait être resté stable par rapport à 2010. Le nombre de chômeurs atteignait 1 063 000. De plus, le chômage touchait particulièrement les jeunes, avec un taux de 23,8% pour la catégorie des 16-19 ans, 22,1% pour la catégorie des 20-24 ans, tandis que chez les adultes de 25 ans et plus, il s'établissait à 7,2%. Ainsi, le niveau de chômage chez les jeunes était trois fois plus élevé que chez les adultes. Le taux de chômage des jeunes était estimé à 24%, avec une forte disparité entre les sexes : 38% pour les femmes et 19,1% pour les hommes. Dans les années suivantes, 2012, 2013, 2014, 2015, jusqu'en 2016, le taux de chômage atteignait respectivement au niveau national 9,8%, 10,6%, 11,2%, 9,9% et 12,3%, avec des disparités significatives selon l'âge, le niveau d'instruction et le diplôme. La part des jeunes de 16-24 ans était estimée successivement à 27,5% et 24,8% entre 2012 et 2013, 25,2%, 29,9%, 24,7% et 29,7% en 2017.<sup>5</sup>

Les effets de ce phénomène sont multiples et concernent à la fois la sphère économique et la sphère sociale. Un chômage important des jeunes signifie une perte importante de production et des dépenses publiques pour l'indemnisation du chômage et l'aide sociale. Socialement, le chômage des jeunes engendre frustration, sentiment d'inutilité et exclusion, susceptibles d'augmenter les risques de délinquance et de trouble à l'ordre public. Le chômage des jeunes accentue également les inégalités sociales et favorise la fuite d'une partie de nos talents et compétences. Lutter contre le chômage des jeunes est un défi de taille pour l'Algérie qui

---

<sup>5</sup> **Benyahia,( Salima)** : « *le chômage en Algérie caractéristique causes et conséquences* »  
Revue elijtihad Volume 8, Numéro 1, Pages 680

implique une approche multi-dimensionnelle et le concours de l'ensemble des acteurs. Il s'agit de mobiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les organisations de la société civile et les jeunes eux-mêmes. Des politiques publiques ciblées et efficaces, un effort conséquent en matière d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'innovation, et un renforcement du dialogue social paraissent indispensables pour lutter contre ce fléau

#### **1.4. Les causes du chômage en Algérie :**

**1) Émergence d'une explosion démographique des jeunes :** l'évolution démographique explique, en partie, les forts taux de chômage des jeunes en Algérie. En effet, étant donné que la population jeune croît plus vite que les autres groupes de population et en raison d'un Algérien sur deux de moins de 20 ans

**2) Inadéquation des compétences (Emploi et formation) :** gouvernement algérien a fortement investi dans l'éducation au cours des 30 dernières années en consacrant plus de 5% du PIB et près de 20% du budget national total à cet effet. Malheureusement, les résultats économiques obtenus sont insatisfaisants. L'offre éducative est inégalement répartie, avec une moindre accessibilité à l'éducation pour les élèves pauvres ou vivant en milieu rural par rapport à ceux qui ne sont pas pauvres ou qui vivent en milieu urbain. Par conséquent, environ 2% des élèves algériens abandonnent l'école primaire.<sup>6</sup>

**3) La crise économique :** Frappée par la crise économique mondiale alors que sa population jeune connaissait une croissance fulgurante, l'Algérie a vu son économie ralentir en raison de la baisse de la demande européenne pour ses exportations, en particulier d'hydrocarbures. Cette situation a entraîné d'importantes pertes d'emplois, notamment chez les jeunes et les femmes. Déjà fragilisée par sa dépendance aux hydrocarbures et son manque de diversification, l'Algérie

---

<sup>6</sup> **Benyahia,( Salima) :** « *le chômage en Algérie caractéristique causes et conséquences* »  
Revue elijthad Volume 8, Numéro 1, Pages 680

devait faire face à un contexte international défavorable. La crise a mis en évidence la nécessité de mener des réformes profondes afin de sortir du cycle de dépendance.

**4) La pénurie de postes de travail stables et la prolifération des emplois précaires :** il s'agit d'un phénomène résultant principalement d'un contexte économique difficile caractérisé par la lenteur et à l'incertitude de l'investissement, la persistance d'un coût du travail élevé, un marché de travail rigide et une intégration insuffisante au marché international. Il en résulte la persistance d'obstacles à une croissance du secteur privé et une orientation d'une grande partie de la main d'œuvre vers l'informel ou des emplois précaires et mal rémunérés. La crise économique mondiale d'une rare violence a fortement dégradé davantage la situation d'ensemble, en ciblant en particulier les jeunes et les femmes.

### **1.5. Les conséquences du chômage :**

Les conséquences du chômage sont particulièrement graves, à la fois pour l'économie nationale d'un pays et pour les individus qui en sont victimes. On peut distinguer les conséquences du chômage sur l'économie et la société de la manière suivante :

#### **a) Le chômage a des conséquences néfastes sur l'économie :**

- La hausse du chômage entraîne une augmentation des dépenses publiques de l'État.
- La durée du chômage s'allonge, ce qui rend plus difficile la réinsertion des chômeurs.
- La perte de revenu entraîne une baisse du pouvoir d'achat des individus.
- Les emplois précaires risquent de s'ajouter au nombre de demandeurs d'emploi.
- Le niveau de chômage a une forte influence sur la consommation et donc sur l'économie nationale d'un pays.

#### **b) Le chômage a eu et continue d'avoir des effets sociaux sur les individus :**

- Sentiment d'exclusion et difficultés psychologiques pour trouver un emploi.
- Fragilisation du lien social et marginalisation d'une partie de la population.
- Coût social élevé du chômage.
- Réduction de la demande en biens et services en raison de la baisse du niveau de vie ou du

sentiment d'incertitude.

- Perte de revenus pour les organismes sociaux.<sup>7</sup>

## **2. Le marché du travail et le traitement du chômage :**

### **2.1. Le marché du travail :**

Le marché du travail est un lieu théorique où se rencontrent l'offre de travail (les travailleurs qui proposent leurs compétences) et la demande de travail (les employeurs qui cherchent à embaucher). C'est sur ce marché que les salaires et les conditions d'emploi sont déterminés par la confrontation entre l'offre et la demande. Cependant, le marché du travail n'est pas comme les autres marchés, car le travail n'est pas une simple marchandise. Les travailleurs entrent dans une relation sociale et institutionnelle avec leurs employeurs.

L'offre de travail comprend toutes les personnes actives, c'est-à-dire celles en âge de travailler et qui souhaitent exercer une activité rémunérée. Cette population active se divise en actifs occupés et chômeurs. La demande de travail, quant à elle, émane des entreprises qui recherchent des travailleurs pour produire des biens et des services. Elle est influencée par des facteurs tels que la conjoncture économique, le niveau de production et les technologies employées.

L'équilibre sur le marché du travail est atteint lorsque l'offre et la demande de travail se rencontrent. Le salaire joue un rôle crucial dans cet équilibre : il permet d'ajuster le nombre de travailleurs souhaitant travailler au nombre de postes disponibles. Lorsque le salaire est trop élevé, l'offre de travail est supérieure à la demande, ce qui entraîne du chômage. À l'inverse, si le salaire est trop bas, la demande de travail est supérieure à l'offre, ce qui peut conduire à des pénuries de main-d'œuvre.

### **2.2. Politiques de d'emploi et de lutte contre le chômage en Algérie :**

Dans un contexte où le chômage continue d'affecter les jeunes, les femmes et les diplômés universitaires, et où de nombreux facteurs démographiques, sociaux, culturels, juridiques et

---

<sup>7</sup> **Boulahrik, (Mohand) :** « *chômage et population active en Algérie a l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019, Pages 617

économiques entrent en jeu, la politique de l'emploi constitue l'outil principal de lutte contre le fléau du chômage. Ces politiques prennent la forme de mesures mises en œuvre par les administrations publiques visant à accroître l'emploi. Ainsi, l'impact de la croissance démographique postindépendance sur la croissance de la population active, ainsi que l'impact de l'ouverture des marchés nationaux due à la mondialisation des échanges sur les conditions d'emploi, ont conduit l'État algérien à mettre en œuvre des politiques d'emploi depuis la fin des années 1980 jusqu'à la dernière décennie pour corriger le déséquilibre du marché du travail et Contrôler la hausse du chômage.

La politique de l'emploi représente l'ensemble des décisions prises par les pouvoirs publics pour accroître l'emploi (augmenter le taux d'emploi de la population active) et réduire le chômage (rechercher le plein emploi). Elle peut être divisée en deux grandes catégories : la politique active de l'emploi et la politique passive de l'emploi :

**1) Une politique active de l'emploi :** vise à créer effectivement des emplois et à favoriser la croissance économique. En Algérie, ces mesures actives se déclinent en trois formes : l'aide à l'entrepreneuriat ou à l'auto-emploi, l'insertion par des contrats à durée déterminée (CDD) ou en attente d'emploi, et l'amélioration de l'employabilité des chômeurs grâce à la reconversion et à l'aide à la recherche d'emploi.

**2) Les politiques passives de l'emploi :** ont pour objectif de rendre le chômage tolérable ou de désactiver une partie de la population active. Les mesures prises comprennent les prestations sociales du chômage telles que l'indemnisation des chômeurs (allocations de chômage), la retraite anticipée, etc.<sup>8</sup>

La politique nationale de l'emploi, mise en œuvre en avril 2008, repose sur plusieurs piliers. Tout d'abord, elle vise à encourager les investissements productifs et à soutenir le développement des ressources humaines par le biais de la formation. De plus, elle s'attaque spécifiquement au problème du chômage des jeunes et cherche à moderniser les services publics de l'emploi. Enfin, il convient de mentionner la nouvelle politique du travail et de l'emploi adoptée en 2015 vient de rappeler et de compléter celle de l'année 2008.

---

<sup>8</sup> **Boulahrik, (Mohand) :** « *chômage et population active en Algérie à l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019, Pages 622

**2.3. les dispositifs d'aides à la création d'emploi :**

**2.3.1. Les dispositifs relevant du Ministère du du travail :**

Depuis sa création, le programme public de promotion de l'emploi financé par le Fonds d'aide à l'emploi des jeunes propose des activités aux chômeurs dans le cadre des programmes suivants :

**Programme d'emploi des Jeunes (Le PEJ) :** est le premier dispositif initié en 1987, et mis en application un an plus tard, dans le but de créer des emplois temporaires dans des chantiers d'utilité publique spécifiquement destinés aux jeunes chômeurs âgés de 16 à 27 ans. Il vise également à fournir une formation aux primo-demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle.

**Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ) :** destiné aux primo-demandeurs d'emploi peu qualifiés âgés de 19 à 30 ans. Il se matérialise à travers :

- Les Emplois Saisonniers d'Initiative Locale (ESIL) d'une durée variant de 6 à 12 mois, rémunérés en moyenne à hauteur de 34% du Salaire National Minimum Garanti (SNMG)
- L'aide à la création de micro-activités dans le cadre de coopératives de jeunes, qui peuvent bénéficier de financements pour leurs projets d'investissement allant jusqu'à 3 millions DZD (30% de subvention et 70% de crédit bancaire).
- La formation des promoteurs pendant une durée de 6 mois au sein d'établissements spécialisés Pour les accompagner dans le lancement du projet envisagé.

Ces trois volets sont financés par le Fonds National de Promotion de l'Emploi (FNPE) et le Fonds National de Soutien à l'Emploi des Jeunes (FNSEJ). L'ordonnateur principal est le Ministre Délégué à l'Emploi (MDE). Ensuite, une dynamique de développement est apparue, donnant naissance à d'autres dispositifs d'aide à la recherche (ou à la reprise) d'un emploi, touchant la quasi-totalité des wilayas du pays, dans le but d'améliorer et d'étendre ceux déjà existants à cette période. Pour ce faire, différents départements ministériels interviennent à travers leurs agences pour la régulation du marché du travail.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> **BENHABIB (Lamia) :** Chômage des jeunes et inégalités d'insertion sur le marché du travail algérien : analyses multidimensionnelles et expérimentation, Thèse de doctorat , Université Paris-Est, 2017. P71

**2.3.2. Les dispositifs gérés par l'agence de développement social (ADS):**

L'agence (ADS) créée par décret exécutif n° 96 /232 du 29 juin 1996 vise à renforcer les dispositifs institutionnels mis en place par l'État en matière de lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Par ailleurs, tous les dispositifs ci-dessous relatifs aux emplois d'attente sont gérés par cette agence:

**Le dispositif d'allocation forfaitaire de solidarité (AFS-IAIG) :** institué en octobre 1994 en faveur des catégories sociales défavorisées, se compose de l'allocation forfaitaire de solidarité (AFS) destinée aux personnes inaptes au travail et sans revenu, ainsi que de l'indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG) attribuée depuis 1995 à toute personne d'âge actif qui accepte de participer aux activités d'intérêt général organisées par les collectivités territoriales.

**Le programme d'insertion des diplômés (PID) :** institué par décret exécutif n° 08-127 du 30 avril 2008 vise à placer les jeunes diplômés demandeurs d'emploi auprès de l'administration et d'employeurs du secteur économique (publics ou privés), afin de leur permettre d'acquérir une première expérience professionnelle et de promouvoir leur employabilité. 62 899 emplois ont été créés en 2017 et 2018 dans le cadre de ce programme.

**Le dispositif d'Activité d'Insertion Sociale (DAIS) :** créé en 2012 consiste à insérer les jeunes chômeurs, sans qualification, dans des emplois temporaires générés par des travaux ou des services d'utilité publique engagés par les collectivités locales. 599 051 emplois ont été créés Dans le cadre de ce dispositif en 2017 et 2018.<sup>10</sup>

Outre les dispositifs mentionnés précédemment, l'agence de développement social (ADS) gère d'autres programmes importants en Algérie pour lutter contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale.

---

<sup>10</sup> **Boulahrik, (Mohand) :** « *chômage et population active en Algérie à l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019, Pages 625



**2.3.3. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) :**

L'ANEM est un établissement public à caractère administratif qui fait partie des plus anciennes institutions puisqu'il vient en remplacement<sup>54</sup> de l'Office National de la Main d'Oeuvre (ONAMO), créé juste après l'indépendance. L'agence disposait du monopole et constituait la seule structure de gestion du marché du travail jusqu'en 1994. Depuis 2006, de larges prérogatives en matière de collecte d'informations statistiques, d'études et de régulation du marché, lui ont été attribuées. L'ANEM a désormais pour principales missions l'intermédiation sur le marché du travail par l'organisation et la collecte d'information sur la situation et l'évolution du marché national de l'emploi et l'inscription des diplômés de l'enseignement supérieur éligibles au dispositif de contrat de pré-emploi (CPE). De plus, l'ANEM est chargée de la gestion de l'ensemble des mesures du Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) qui voit le jour en juin 2008 suite à la mise en place d'une Politique Nationale de l'Emploi et de lutte contre le Chômage (PNEC)<sup>11</sup>. L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM), à travers le Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP), propose aux jeunes demandeurs d'emploi trois types de contrats adaptés à leurs profils et qualifications :

**1) Contrat d'Insertion des Diplômés (CID):**

Ciblé sur les primo-demandeurs d'emploi, titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

Son objectif est de faciliter leur entrée dans le monde du travail en leur offrant une première expérience professionnelle.

**2) Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP):**

Destiné aux jeunes issus du cycle secondaire, des centres de formation professionnelle ou ayant suivi un stage d'apprentissage.

Il permet à ces jeunes d'acquérir des compétences pratiques et de se familiariser avec le milieu professionnel.

---

<sup>11</sup> **BENHABIB (Lamia)** : Chômage des jeunes et inégalités d'insertion sur le marché du travail algérien : analyses multidimensionnelles et expérimentation, Thèse de doctorat , Université Paris-Est, 2017.p 72

### **3) Contrat de Formation-Insertion (CFI):**

Conçu pour les jeunes chômeurs sans formation ni qualification.

Il offre une formation qualifiante et un accompagnement individualisé pour favoriser leur insertion professionnelle.

L'État apporte un soutien financier aux employeurs qui recrutent des jeunes bénéficiaires d'un contrat DAIP. Cette aide, sous forme de Contrat de Travail Aidé (CTA), est dégressive et s'étend sur une durée de :

-Cinq ans pour les diplômés.

-Une année pour les bénéficiaires des deux autres formules (CIP et CFI).

Le DAIP, à travers ses différents contrats et l'aide complémentaire aux employeurs, constitue un outil précieux pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en Algérie et lutter contre le chômage.

## **Section 02 : L'entrepreneuriat et la création d'entreprise**

L'entrepreneuriat et la création d'entreprise sont des domaines d'étude dynamiques et essentiels qui captivent l'attention des chercheurs, des praticiens et des décideurs du monde entier. Au cœur de ces disciplines se trouve la volonté de comprendre et de promouvoir l'innovation, la croissance économique et le changement social à travers l'action entrepreneuriale.

Cette section offre une perspective contemporaine sur l'entrepreneuriat et la création d'entreprise en tant qu'objets de réflexion scientifique. Nous plongerons dans l'univers fascinant de l'entrepreneuriat en examinant les diverses dimensions qui le caractérisent, des théories fondamentales aux pratiques émergentes.

### **1. Concept de base de l'entrepreneuriat**

#### **1.1. Définition de l'entrepreneuriat :**

L'entrepreneuriat est un concept pluridisciplinaire aux définitions multiples et parfois nuancées. Cependant, on peut le cerner comme un ensemble d'activités individuelles ou collectives visant à identifier, évaluer et exploiter des opportunités de création de valeur, en s'appuyant sur l'innovation, la prise de risque et la mobilisation de ressources. Ces activités se concrétisent

Souvent par la création d'entreprises, mais l'entrepreneuriat peut également se manifester au sein d'organisations existantes ou dans le cadre d'initiatives associatives ou sociales.

**Tableau 1 : Quelques définitions de l'entrepreneuriat**

Auteurs	Définitions
Josef Schumpeter (Shumpeter, 1974)	Un entrepreneur est un individu qui introduit de nouvelles idées, produits ou méthodes sur le marché, créant ainsi de la valeur. Cette introduction crée des perturbations qui peuvent bouleverser les anciennes structures économiques et conduire à l'émergence de nouvelles. Joseph Schumpeter met l'accent sur le rôle de l'entrepreneur en tant que force motrice de l'innovation et du progrès économique, contribuant ainsi au développement économique
Thierry Verstraete (Verstreate & Saporta, 2006, p.12).	« l'entrepreneuriat est un phénomène combinant un individu et une organisation. L'un d'eux se définit par rapport à l'autre et vice versa. Ainsi, le terme entrepreneuriat décrit une relation symbiotique entre un entrepreneur et une organisation l'entrepreneur agit, structure et engage son environnement à des fins socio-économiques; et l'organisation c'est l'unité résultante du processus de l'organisation et la structuration des éléments financiers, matériaux et humains»
Filion J. L (Filion,1997, p. 156).	«le champ qui étudie la pratique des entrepreneurs : leurs activités, leurs caractéristique, les effets économique et sociaux de leur comportement ainsi que les modes de soutien qui leur sont apportés pour faciliter l'expression d'activités entrepreneuriales
K.KNIGHT (1967)	L'entrepreneuriat consiste à prendre des risques. Un entrepreneur est une personne prête à mettre en jeu sa carrière et sa sécurité financière pour mettre en œuvre une idée, en investissant son temps et son capital dans un projet risqué.
Gartner (1993)	« L'entrepreneuriat est un processus d'organisation qui conduit à la création d'une nouvelle entreprise »

**Source :** figurer par nos soins d'après les définitions des différents auteur

## **1.2. Les différents paradigmes de la recherche en entrepreneuriat :**

L'entrepreneuriat est une sphère vaste et diversifiée, difficile à enfermer dans une définition unique. Il est considéré comme un domaine de recherche pré-paradigmatique, où les différentes définitions proposées par les auteurs s'inscrivent dans quatre courants de pensée ou paradigmes génériques qui encadrent l'entrepreneuriat. Notre objectif est double : examiner ces paradigmes et étudier leur complémentarité

### **1.2.1. Le paradigme de l'opportunité :**

Ces citations montrent, d'une part, la centralité du concept d'opportunité dans l'approche des auteurs, mais, d'autre part et aussi, que celui-ci s'accompagne le plus souvent d'autres aspects de l'entrepreneuriat associé le contrôle des ressources permettant de poursuivre l'opportunité, c'est-à-dire de l'exploiter, le paradigme de l'opportunité à celui de la création d'une entité et leur propos porte sur l'entrepreneur plus que sur l'entrepreneuriat.

Sans doute le plus remarquablement dans le paradigme ici traité, tentent d'y intégrer, à la fois, une approche processuelle (découverte, évaluation et exploitation de l'opportunité) et des individus (découvreur, évaluateur et exploitateur).<sup>12</sup>

Ce courant considère l'entrepreneuriat comme un champ scientifique qui cherche à comprendre comment les opportunités de création de biens et services sont découvertes, évaluées et exploitées, par qui, et avec quelles conséquences. Ils précisent que l'entrepreneuriat ne requiert pas systématiquement la création d'une nouvelle organisation. Cette définition met en évidence trois étapes importantes dans l'émergence du phénomène entrepreneurial : la découverte, l'évaluation et l'exploitation d'opportunités. Pour être un entrepreneur, l'individu doit donc être en mesure de suivre ces étapes<sup>13</sup>

---

<sup>12</sup> **Verstraete T., Fayolle A.** *Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat* octobre 2004, p04

<sup>13</sup> **FIRLAS, Mohammed.** *Analyse de l'évolution du processus de la création d'entreprise en Algérie: de l'intention à l'engagement: application au secteur des TIC.* 2022. Thèse de doctorat. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. P35

**1.2.2. Le paradigme de la création d'organisation :**

Le terme organisation, cela fut maintes fois écrits, est polysémique puisque pouvant être l'action d'organiser ou son résultat (nous serions tentés de dire « et/ou » mais l'organisation renvoie à des niveaux d'analyse multiples, La structuration pilotée par l'entrepreneur conduit à faire apparaître une organisation (entité ou groupement).

Associé au terme création, l'expression « création d'organisation » suppose une inexistence préalable de l'organisation pour finalement voir émerger celle-ci.

Il n'est pas facile d'identifier l'initiateur de la conception à l'origine du paradigme de la création d'une organisation en entrepreneuriat. On peut convoquer Schumpeter dans la mesure où l'entrepreneur conçoit l'organisation ou plutôt les nouvelles combinaisons. Lesquelles correspondent davantage à une forme innovante permettant l'investigation des marchés qu'à la création d'une organisation telle que la travaillent aujourd'hui les chercheurs en entrepreneuriat.<sup>14</sup> Selon les partisans de ce paradigme, le cœur de l'entrepreneuriat est l'organisation émergente et son dynamisme. L'entrepreneuriat est un processus d'organisation qui conduit à la création d'une nouvelle entité. L'émergence organisationnelle. Selon la définition de Gartner, est donc un processus qui mène à la naissance d'une nouvelle organisation. Ainsi, en suivant cette perspective, étudier l'entrepreneuriat revient à étudier comment une organisation voit le jour, c'est-à-dire les activités permettant à un individu de créer une nouvelle entité plutôt que celles liées au développement, à la maintenance ou au changement d'unités existantes (théorie de l'émergence organisationnelle).<sup>15</sup>

---

<sup>14</sup> **Verstraete T., Fayolle A.** *Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat* octobre 2004 P07

<sup>15</sup> **FIRLAS, Mohammed** ( Op.cit,p36)

### **1.2.3. Le paradigme de la création de valeur : Le paradigme de la création d'organisation**

L'entrepreneuriat est souvent considéré comme apporteur de richesse et d'emploi pour la nation, disons globalement de valeur. Ses enjeux économiques et sociaux sont relevés depuis longtemps. De nombreuses études portent le témoignage, à l'instar de ce qui a pu se faire pour la PME, de cette contribution. Ainsi, depuis plusieurs années le programme de recherche international GEM (Global Entrepreneurship Monitor), piloté par Paul Reynolds, s'efforce-t-il de démontrer l'existence de liens forts entre les activités entrepreneuriales et la croissance économique dans de nombreux pays.

S'agissant de la dimension académique, les revues affichent parfois explicitement dans leur politique éditoriale que l'entrepreneuriat est un phénomène ou un processus créant de la valeur. Au niveau des définitions offertes par la littérature.<sup>16</sup>

### **1.2.4. Le paradigme de l'innovation :**

Par opposition à la notion d'entrepreneuriat souvent liée à la croissance économique ou à la création d'organisations, certains auteurs accordent une importance particulière à la relation entre entrepreneuriat et innovation. L'un des principaux défenseurs de cette perspective est Drucker, pour qui l'innovation est la fonction spécifique de l'entrepreneuriat.

Une innovation peut être radicale, systématique, sporadique ou globale. Selon eux, l'entrepreneuriat suppose « des idées nouvelles pour offrir ou produire de nouveaux biens ou services, ou, encore, pour réorganiser l'entreprise. L'innovation consiste à créer une entreprise différente de ce que l'on connaissait auparavant, à proposer une nouvelle façon de faire, de distribuer ou de vendre »<sup>17</sup>

---

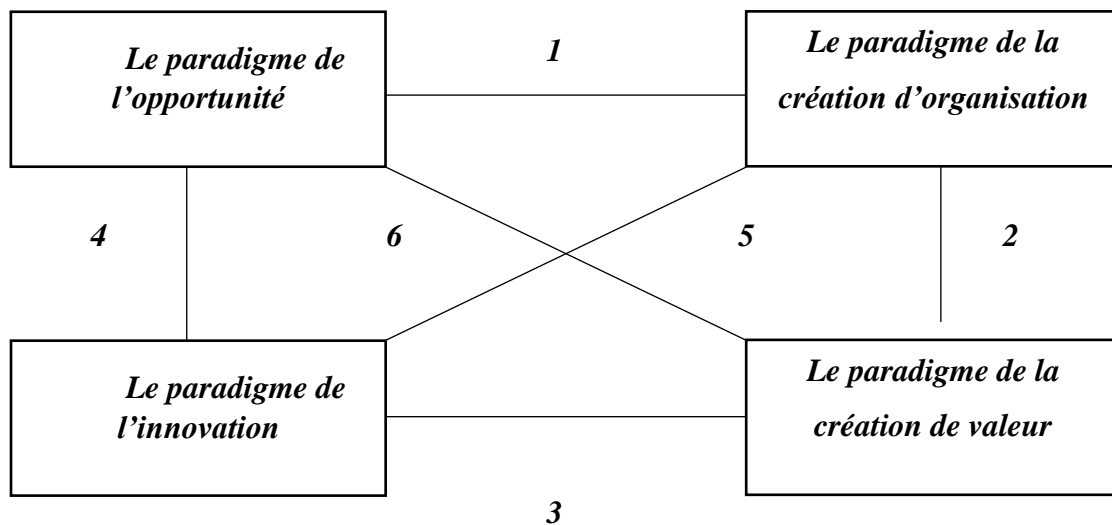
<sup>16</sup> **Verstraete T., Fayolle A.** *Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat* octobre 2004 P10

<sup>17</sup> **FIRLAS, Mohammed.** *Analyse de l'évolution du processus de la création d'entreprise en Algérie: de l'intention à l'engagement: application au secteur des TIC.* 2022. Thèse de doctorat. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. P40

**1.2.5. Complémentarité des différents paradigmes :**

L'entrepreneuriat constitue un phénomène complexe aux multiples facettes. Il est donc essentiel d'adopter une approche multidimensionnelle pour en rendre compte. Cela met en évidence la complémentarité entre les différents paradigmes de l'entrepreneuriat.

*Figure 1* : Représentation des quatre paradigmes de l'entrepreneuriat et de leurs liens



*Source* : (Verstraete, 2004)

L'intérêt de cette représentation réside dans la nature des liens établis entre les différents paradigmes :

- (1) : Pour exploiter une opportunité d'affaires, il convient de s'organiser ;
- (2) : L'organisation ne peut exister durablement sans fournir à ses parties prenantes de la valeur ;
- (3) : Lorsque la valeur est importante, une innovation en est souvent à l'origine ;
- (4) : Une innovation peut correspondre à la construction d'une opportunité ;
- (5) : Toute exploitation d'une innovation, à l'instar d'une opportunité, appelle une organisation.



(6) : Une opportunité n'est exploitée que si elle est perçue comme susceptible de dégager de la valeur.

## **2.l'entrepreneur**

### **2.1. Définitions :**

Les définitions qui ont été données du concept d'entrepreneur peuvent être, presque toujours, mises en perspective avec des mutations culturelles et/ou économiques qui ont traversé des pays et affecté le fonctionnement de leurs sociétés. Les changements politiques, technologiques et démographiques ont poussé les entrepreneurs à adopter de nouvelles attitudes et aptitudes, plus conformes à la nature et à l'intensité des modifications et des évolutions apparues dans leur environnement. Au cours des derniers siècles, les mouvements de transformation successifs ont entraîné, l'apparition de différentes formes de capitalisme : "marchand", "libéral", "managérial" et "entrepreneurial".<sup>18</sup>

La notion d'entrepreneur correspond au besoin qu'a la théorie économique de s'appuyer sur un type idéal afin de fournir une explication générale du fonctionnement de l'économie de marché. L'idéologie de l'entrepreneur repose alors sur le fait que le développement économique est le produit de l'initiative individuelle.<sup>19</sup>

---

<sup>18</sup> **Verstraete T., Fayolle A.** *Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat* octobre 2004 P10

<sup>19</sup> **TOUNES,( Azzedine).** « *L'entrepreneur l'odyssée d'un concept.* » Agence universitaire de la francophonie, Réseau entrepreneuriat, 2004.p4

**Tableau 02 : Quelques définitions de l'entrepreneur**

<b>Auteurs</b>	<b>Définitions</b>
Say (1972, 376-377)	c'est un agent économique rationnel et dynamique, garantissant véritablement l'équilibre économique. Il en donne la description suivante : "il (l'entrepreneur) est l'intermédiaire entre toutes les classes de producteurs et entre ceux-ci et le consommateur.
Shaver et Scott (1991)	Un entrepreneur se caractérise par un ensemble d'attributs psychologiques, qui se manifestent à la fois au niveau de sa personnalité et des processus cognitifs qu'il mobilise dans le cadre de son activité.
Gartner (1988)	Un entrepreneur se distingue par l'ensemble des actions qu'il entreprend pour concrétiser la création d'une organisation.

**Source :** figurer par nos soins d'après les définitions des différents auteurs

## **2.2. Trajectoires et caractéristiques socioprofessionnelles des nouveaux entrepreneurs en Algérie<sup>20</sup> :**

### **I. Les entrepreneurs reconvertis:**

Dans cette catégorie d'entrepreneurs, nous regroupons d'anciens fonctionnaires et cadres du secteur public (directeurs, gestionnaires, administratifs, techniciens, ingénieurs, etc.) qui se sont reconvertis par opportunité dans les années quatre-vingt-dix dans le secteur privé en créant leur entreprise, soit seuls, soit en s'associant à des porteurs de capitaux (amis ou membres de la famille). Ces entrepreneurs sont âgés de plus de cinquante ans et ont un niveau de formation initiale élevé, égal ou supérieur au baccalauréat, obtenu le plus souvent dans des filières Techniques. Ils ont bénéficié, au cours de leur longue carrière dans le secteur public, de formations continues de haut niveau et d'un réseau de relations qui constituent un atout important dans leur décision d'entreprendre et qui va permettre à leur entreprise, par la suite, de trouver des marchés non négligeables. Les motifs avancés par ce groupe d'entrepreneurs relèvent le plus

<sup>20</sup> **MADOU, Mohamed.** « *Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie: un essai de typologie.* » *Les cahiers du Cread* 85/86 (2008): P48

---

souvent de l'opportunité nouvelle de "faire de l'argent" et d'échapper, comme ils disent, au monde "routinier", "morose" et "trop hiérarchisé" de la fonction publique.

**II. Les entrepreneurs contraints :**

Avec l'augmentation du nombre de chômeurs, aucun secteur de la vie économique n'est épargné, même si les pouvoirs publics tentent de minimiser l'importance de cette crise. Cependant, ce sont principalement les ouvriers et les employés qui paient le lourd tribut de cette crise, qui est en grande partie liée au contexte de transition vers l'économie de marché. D'un côté, on observe une baisse sensible des créations d'emplois résultant de la réduction des investissements publics depuis 1986. De l'autre côté, il y a eu des compressions d'effectifs suite aux plans de restructuration des entreprises à partir de 1994, ce qui a provoqué des licenciements massifs. L'offre d'emploi a également évolué, avec une raréfaction de l'emploi salarié garanti par l'État et à durée indéterminée, ainsi qu'un développement de l'emploi temporaire et peu qualifié.

**III. Les entrepreneurs migrants :**

Des entrepreneurs issus de l'immigration, ayant connu une longue période de migration en France, déclarent avoir acquis une solide expérience professionnelle dans le pays. Certains ont exercé en tant que commerçants, tandis que d'autres ont travaillé comme salariés ou ouvriers dans des usines françaises. Partis très jeunes, ils sont retournés dans leur pays d'origine au début des années 80, période marquée par les lois d'ouverture économique de 1982 qui ont favorisé l'investissement privé dans les entreprises.

Le contexte favorable à l'entrepreneuriat en Algérie, notamment l'ouverture du capital aux entreprises privées et la remise en cause de la gestion socialiste, a motivé ces entrepreneurs à rentrer et à créer leur propre entreprise. Ils percevaient alors l'Algérie comme un pays en pleine expansion, offrant des perspectives de réussite prometteuses grâce à sa jeunesse, à sa croissance économique et à la disponibilité de ressources humaines et d'infrastructures.<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup> **MADOU, Mohamed.** « *Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie: un essai de typologie.* » *Les cahiers du Cread* 85/86 (2008): P50

**IV. les entrepreneurs héritiers:**

Contrairement aux entrepreneurs reconvertis, contraints ou migrants, les entrepreneurs "héritiers" se caractérisent par la présence d'une longue tradition commerçante et entrepreneuriale au sein de leur famille, qui remonte parfois à plusieurs générations. À la tête de ces entreprises, créées le plus souvent dans le cadre du code d'investissement de 1966.

**3.La création d'entreprise**

**3.1. La décision de création d'une entreprise :**

La décision entrepreneuriale a souvent été associée à l'entrepreneur et à ses caractéristiques comportementales. Selon Emin "le processus de décision est un processus mental ou cognitif dirigé vers l'action, car la décision est la condition du changement de comportement". Une décision peut être prise par un individu ou même par plusieurs personnes (une équipe entrepreneuriale) et elle est influencée par le contexte dans lequel elle se situe. La décision est donc à la fois un événement et un processus, tandis que la création d'entreprise est considérée comme le résultat d'un processus de décision rationnelle. Selon notre conception de l'entrepreneuriat, la décision entrepreneuriale peut être définie comme un processus cognitif orienté vers la création d'une entreprise. Ce processus est lié aux représentations de l'entrepreneur, à ses intentions, à ses perceptions et à ses motivations.

Bouchikhi et Kimberly proposent une genèse de l'acte entrepreneurial suivant cinq types de décision:

- 1) La décision réfléchie : processus d'examen et d'évaluation de plusieurs options.
- 2) La décision par défaut : la création est le seul choix possible pour l'individu afin de poursuivre sa carrière et s'assurer un revenu.
- 3) La décision opportuniste : une opportunité est saisie par un individu sans qu'il ait auparavant prévu de se lancer dans une telle aventure.
- 4) La décision impulsive : l'individu agit puis réfléchit ensuite, souvent sous l'effet d'un facteur externe.

- 5) La décision programmée : sous l'impulsion d'une culture familiale forte. Une création apparaît presque comme le seul choix possible de carrière.<sup>22</sup>

### **3.2. Les diverses formes d'entrepreneuriat (création d'entreprises) :**

#### **a) Créer son entreprise en franchise :**

Entreprendre en franchise est une démarche de commercialisation qui implique deux parties principales : le franchiseur et les franchisés. Il s'agit d'un système dans lequel le franchiseur (une entreprise) permet à d'autres entreprises indépendantes sur le plan juridique et financier d'avoir l'opportunité de reprendre et de commercialiser un concept en échange d'une rémunération financière. En tant que franchisé, on peut profiter de la renommée de la marque du franchiseur, de son expertise, de son identité visuelle déjà établie, ainsi que des produits ou services déjà connus sur le marché.<sup>23</sup>

#### **b) Créer une entreprise par essaimage :**

Une entreprise issue de l'essaimage est créée lorsqu'un employeur soutient ses salariés dans leur projet entrepreneurial.

#### **c) La reprise d'entreprise :**

Comme indiqué dans le titre, il s'agit de reprendre les activités d'une entreprise déjà existante, qu'il s'agisse d'une PME, d'une start-up ou même d'une plus grande entreprise. Le repreneur a le choix entre créer une nouvelle société ou reprendre celle qui existe déjà. Cette forme d'entreprise présente plusieurs avantages, notamment en ce qui concerne la relation avec les clients et les fournisseurs, si elle était déjà bonne. De plus, communiquer un message de continuité ne peut qu'être bénéfique pour une entreprise qui était déjà bien établie. Le fait que l'entreprise soit déjà existante permet de

---

<sup>22</sup> **FIRLAS, Mohammed.** *Analyse de l'évolution du processus de la création d'entreprise en Algérie: de l'intention à l'engagement: application au secteur des TIC.* 2022. Thèse de doctorat. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. P75

<sup>23</sup> **IMANSOUREN (Souhila) :** « *L'entrepreneuriat: Evolution et contraintes à la création des PME en Algérie (2001-2019)* » Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et des Sciences de gestion (Université d'Alger 3) Publie le 31/12/2021 p 662

---

se baser sur ses données actuelles et passées pour décrire sa structure et son fonctionnement, ce qui réduit l'incertitude et diminue considérablement le risque.<sup>24</sup>

**d) L'intrapreneuriat :**

Le processus par lequel les employés d'une organisation sont encouragés à agir en tant qu'entrepreneurs et à innover au sein de l'entreprise consiste en le développement de nouveaux produits ou services, l'identification de nouvelles opportunités de marché ou encore l'amélioration des processus existants.

**e) créer une entreprise en Ex-nihilo :**

L'entreprise en Ex-nihilo est la forme d'entrepreneuriat la plus populaire auprès des jeunes détenteurs de projet. "Ex nihilo" est une expression latine qui signifie "à partir de rien". Créer une entreprise lorsque rien n'existe n'est pas une situation facile. Il faudra du temps pour implanter son produit sur le marché, convaincre les utilisateurs et les investisseurs, surtout si le degré d'innovation est élevé. Par conséquent, il est essentiel de dimensionner soigneusement les besoins financiers et d'obtenir les ressources nécessaires. La création ex-nihilo demande beaucoup de travail, de rigueur et de ténacité. De plus, il est crucial d'évaluer minutieusement les risques.

**3.3. Les processus de la création de l'entreprise :**

Pour réussir la création d'une entreprise, il est nécessaire d'effectuer une consultation rigoureuse et consciente. Cela demande au futur entrepreneur d'avoir les compétences et les connaissances Entrepreneuriales nécessaires pour mener de manière progressive et efficace les différentes étapes du processus.

L'objectif de tout créateur d'entreprise est de trouver une bonne idée de création d'entreprise, de vérifier si cette idée représente réellement une opportunité exploitable, et de la transformer en une entreprise viable qui, dès son démarrage, maximise son potentiel de rentabilité et de croissance.

Les différentes étapes de l'établissement d'une entreprise sont les suivantes :

---

<sup>24</sup> **Ibid.,p 663**

**1) L'idée :**

L'idée est le fondement de tout projet. Elle examinera si le projet peut susciter de l'intérêt ou non. Toute entreprise commence par la volonté de réaliser quelque chose de personnel et d'original. Peu importe l'origine de l'idée, il est primordial de déterminer si celle-ci est valide. Cela peut susciter l'intérêt de futurs clients. L'acquisition de connaissances, de compétences et D'expérience dans le domaine professionnel va évidemment encourager et simplifier le développement du projet. Pour explorer un domaine inconnu, il est essentiel d'avoir une idée très novatrice et/ou qui répondra à un besoin spécifique identifié. Il est possible que l'origine d'un projet de création soit simplement une idée nouvelle qui permettra l'invention de produits innovants.

**2) Analyser l'idée de création d'entreprise :**

Avec l'aide d'un outil de mesure de projet. Il est essentiel de passer par cette étape, car elle permet d'évaluer le potentiel du projet ainsi que sa capacité à le concrétiser.

**3) Effectuer une analyse de marché :**

L'objectif de l'étude de marché est de déterminer les opportunités de vente pour le produit ou le service que vous souhaitez commercialiser, c'est-à-dire de vérifier la fiabilité commerciale du projet.

**4) Créer un plan d'affaires ou un business plan :**

Le business plan, document qui présente le projet de l'entreprise, constitue une "carte de visite" lors des échanges avec divers partenaires : Banquiers, prestataires, clients Le concepteur Il est le plus adapté pour élaborer ce business plan car il est parfaitement familier avec son projet. Comme pour l'étude de marché, il est essentiel de suivre un plan précis pour réaliser le business plan.

**5) Choisissez un statut légal approprié :**

Le statut de l'entreprise individuelle offre des bénéfices importants. Cela offre la possibilité d'exercer une activité en son nom propre et pour son compte. En outre, il s'agit d'une La solution est abordable car les frais d'inscription ou les droits d'enregistrement ne sont pas payés. L'avantage principal réside donc dans sa grande simplicité. D'ailleurs, les trois quarts des entreprises existantes ont choisi cette forme. Il suffit de faire la déclaration de l'activité auprès du

CFE dans les quinze jours suivant le début de l'exercice. L'inscription est sans frais.

Le principal atout de ce statut réside dans la grande liberté et la souplesse du dirigeant d'entreprise. La seule responsabilité de l'entrepreneur individuel est de maintenir une comptabilité régulière, de déclarer les bénéfices et de régler les paiements des impôts et charges sociales.

#### **6) Les estimations budgétaires :**

Pendant cette étape, il est essentiel de déterminer le montant financier du projet pour évaluer sa rentabilité. Il est important de planifier ses dépenses et ses recettes afin de vérifier la transparence.

Optimiser la viabilité de son entreprise en se fixant un objectif pertinente et accessible à savoir trois ans. Il faudra définir cinq points essentiels. Les fonds requis pour mener à bien le projet seront inclus dans un plan de financement initial. Ce tableau fera la distinction entre les besoins financiers durables de l'entreprise et les ressources financières sur le long terme. On pourra déterminer la rentabilité de l'entreprise en examinant le compte de résultat prévisionnel des trois premières années. Il sera possible de différencier les charges et les produits. Le compte de résultat anticipé permet de prendre connaissance de l'activité prévue de l'entreprise et de déterminer si les revenus seront adéquats pour couvrir les dépenses de l'entreprise. Il est aussi indispensable. prendre connaissance de l'équilibre de la trésorerie chaque mois. Le plan de trésorerie présente tous les flux financiers de l'entreprise et met en évidence les réelles recettes et dépenses de l'entreprise. En outre, il est aussi pertinent pour l'entreprise de définir le point mort. Finalement, une stratégie de financement sur une période de 3 ans analysera l'évolution des besoins financiers durables et des ressources financières stables dans le temps. L'établissement des prévisions est une tâche difficile qui demande des résultats proches de la réalité et crédibles.

### **3.4. Notion des micro-entreprise :**

#### **3.4.1. Définition de la micro-entreprise :**

Il semble compliqué de donner une définition précise de la microentreprise, car il n'y a pas de définition officielle du terme « microentreprise ». Cependant, il est possible de l'intégrer à la définition de l'entreprise en sachant que leurs critères et leurs objectifs sont enchevêtrement d'intérêts et d'objectifs économiques, sociaux et politiques.



La société individuelle (ME) est soumise à un régime d'imposition forfaitaire et non réel, et bénéficie de formalités comptables et fiscales simplifiées.

D'après la Commission européenne, les ME sont des sociétés ayant moins de 10 employés et dont le chiffre d'affaires annuel total du bilan ne dépasse pas 2 millions d'euros. Les micro-entreprises, qui sont principalement des entreprises individuelles, sont largement répandues dans les pays émergents où le développement économique est principalement basé sur la croissance économique à leur sujet.

En Algérie, La loi n°01-18 du 12 décembre 2001, qui vise à promouvoir la petite et moyenne entreprise, a repris cette idée. La petite et moyenne entreprise, également appelée ME, est définie comme une entreprise qui compte entre 1 et 9 employés et réalise un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars, ou dont le bilan annuel total ne dépasse pas 10 millions de dinars.

#### **3.4.2 Les caractéristiques de micro-entreprise :**

- La ME se distingue par sa souplesse qui lui permet de s'adapter à tous les spécificités locales et à toutes les circonstances. Son implantation, son déplacement et sa transformation sont faciles, elle peut disparaître et renaître immédiatement sous une autre forme avec un autre objet social.
- Minimiser le coût de l'investissement et donc de l'emploi qui en découle. Les critères clés pour évaluer la micro-entreprise seront le coût de l'emploi et le nombre d'emplois directs.
- Elle se compose d'une idée de projet développée par un entrepreneur potentiel qui démontre une véritable volonté de réussite et qui n'hésite pas à le démontrer en investissant une part significative de son patrimoine financier, foncier, immobilier et technique.
- L'émergence et le développement dans l'économie de marché qui s'installe progressivement seront facilités par ses contours juridiques et organisationnels, ainsi que par son mode de fonctionnement.

**3.5. Les dispositifs de soutien à la création des micro-entreprises en Algérie : l'ANSEJ, ANGEM :**

L'aide à la création d'emplois et la lutte contre le chômage des jeunes sont des politiques publiques essentielles en Algérie. Plusieurs dispositifs, tels que l'ANSEJ et la CNAC, sont mis en place pour assurer ces missions.

**1. L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des jeunes (ANSEJ) :**

ANSEJ a été créée par l'ordonnance N° 96-14 du 24 juin 1996. Cet organisme, régi par les dispositions du décret exécutif N°96-296 du 08 Septembre 1996, a pour mission d'encourager, soutenir et accompagner les jeunes chômeurs âgés de 19 à 35 ans qui ont des projets de création d'entreprise. Ce dispositif a été mis en place en mai 1997 malgré sa création deux ans auparavant. L'ANSEJ s'adresse aux jeunes chômeurs qualifiés âgés de 18 à 35 ans. Sa mission consiste à encourager, soutenir et accompagner les jeunes chômeurs qui ont des projets de création d'entreprises. Elle finance ainsi la création de micro-entreprises, favorisant ainsi l'entrepreneuriat et les investissements. Les emplois générés dans le cadre de l'ANSEJ peuvent être considérés comme durables, car ils résultent de l'initiative du promoteur lui-même.<sup>25</sup>

**1.1. Les missions de l'ANSEJ :**

- Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans la création d'activités.
- Mettre à disposition des jeunes promoteurs toutes les informations économiques, techniques, législatives et réglementaires relatives à leurs activités.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif tels que les banques, les impôts, la CNAS et la CASNOS, etc.
- Établir un partenariat intersectoriel pour identifier les opportunités d'investissement dans divers secteurs.

---

<sup>25</sup> **BENHABIB (Lamia)** : Chômage des jeunes et inégalités d'insertion sur le marché du travail algérien : analyses multidimensionnelles et expérimentation, Thèse de doctorat , Université Paris-Est, 2017.p 73

- Fournir une formation sur la gestion de la microentreprise aux jeunes promoteurs.
- Encourager toutes autres actions et mesures favorisant la création et l'extension d'activités. <sup>26</sup>

ANSEJ vise à soutenir les jeunes chômeurs âgés de 19 à 40 ans dans leur projet entrepreneurial. Pour être éligible, il faut posséder un savoir-faire certifié ou une qualification et être capable de contribuer financièrement au projet. Le montant de l'investissement est plafonné à 10 millions DA et peut être financé par les propres ressources de l'entrepreneur ou par un financement public. Le FNSEJ propose des prêts sans intérêt et réduit les taux d'intérêt des prêts bancaires. De plus, il prend en charge les frais d'études, d'expertise et de formation. Ce dispositif vise à encourager l'auto-emploi des jeunes, à favoriser la création de micro-entreprises et à stimuler l'activité économique.

### **1.2. Condition d'éligibilité :**

Les jeunes entrepreneurs doivent remplir les conditions suivantes lors de la création de leur entreprise :

- Être âgé de 19 à 40 ans. Pour les hommes âgés de 19 à 20 ans, une preuve de service national est exigée. Les personnes de plus de 35 ans doivent obligatoirement être gérantes.
- Être chômeur et inscrit à l'agence nationale de l'emploi (ANEM). Lors de l'inscription, le promoteur ne doit pas être affilié à la CNAS ni à la CASNOS.
- Être titulaire d'un diplôme et/ou posséder un savoir-faire ou un certificat de travail. Les diplômés universitaires sont également sollicités pour investir dans n'importe quel domaine d'activité, à l'exception des fonctions libérales. Toutefois, ils doivent suivre une formation de 5 jours sur la gestion d'entreprises dispensée par l'ANSEJ.

---

<sup>26</sup> **MERZOUK (Farida)** : « (ANSEJ) : *Quel bilan après 20 ans d'existence ?* » Maaref 06/2018 p 501

- Mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres correspondant à un seuil minimum, qui varie en fonction du mode de financement et des niveaux d'investissement.

## **2. L'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit (ANGEM) :**

Créée en 2004 par le décret exécutif N°04-14 du 22 janvier 2004, l'Agence Nationale pour la Gestion du Microcrédit a pour objectif de promouvoir l'emploi et la création d'activités, en particulier dans les zones rurales. Elle est représentée dans 49 coordinations de wilaya réparties à Travers tout le pays. Ce réseau bénéficie du soutien de cellules d'accompagnement situées dans la daïra.

Ce dispositif vise les personnes âgées de plus de 18 ans et constitue un modèle approprié pour favoriser le travail de proximité tout en réduisant les délais nécessaires pour prendre des décisions rapides et appropriées.

### **2.2. Les missions de l'ANGEM <sup>27</sup>:**

- Assurer la gestion du dispositif de microcrédit en respectant les lois en vigueur.
- Offrir aux bénéficiaires un soutien, des conseils et un accompagnement afin de les aider à réaliser leurs activités, notamment en ce qui concerne le financement de leurs projets.
- Présenter aux bénéficiaires éligibles les différentes aides offertes.
- Veiller à superviser les activités des bénéficiaires, à faire respecter les accords avec l'ANGEM et à les accompagner auprès des partenaires financiers pour mener à bien leurs projets.
- Maintenir une collaboration régulière avec les banques et les institutions financières afin de financer les projets, d'élaborer le plan financier et de suivre les remboursements.
- Sensibiliser les entrepreneurs et les bénéficiaires de microcrédits aux méthodes de gestion et de structuration d'activités qui génèrent des revenus.

---

<sup>27</sup> LOUGGAR, M. R., & BOUZAR, C. (2014) : « *Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie.* »p6

- Prévoir des expositions régionales et nationales pour promouvoir les produits du microcrédit.
- Assurer une formation continue aux employés responsables de la gestion du système.

**2.3. Condition d'éligibilité <sup>28</sup>:**

- Il faut avoir 18 ans ou plus.
- Posséder des revenus restreints ou fluctuants, voire être sans emploi.
- Disposer d'un logement permanent.
- Il est nécessaire de prouver sa qualification en présentant un diplôme ou une expérience prouvée en lien avec le projet envisagé.
- N'avoir pas reçu d'aide supplémentaire pour la mise en place d'activités.
- Contribuer personnellement avec 1% du coût total de l'activité pour l'achat de petits équipements et de matières premières.
- Garantir le remboursement du prêt bancaire et du Prêt Non Rémunéré (PNR) de l'ANGEM conformément à un calendrier préétabli.

---

<sup>28</sup> **Kahina, MEHDI** (2022). « *L'impact des dispositifs d'aide à l'emploi sur le taux de chômage dans la wilaya de Bejaia 2005/2020-Cas de l'ANGEM.* » 10/2022 JOURNAL ALMANHAL P8

---

**Section 03 : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :**

**1. Historique :**

La Caisse Nationale d'Assurance Chômage a été créée en 1994 en vertu du décret exécutif n°94-188 du 6 juillet 1994, qui établit son statut (publié dans le Journal Officiel n°44 du 7 juillet 1994). Depuis sa création en tant qu'institution publique de sécurité sociale, placée sous la tutelle du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Sécurité Sociale, elle a vu ses missions se diversifier au fil du temps. Initialement, son objectif principal était d'atténuer les conséquences sociales des licenciements massifs résultant de la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel (PAS) dans le secteur économique

Dans le cadre de la lutte contre le chômage et la précarité, la CNAC a été créée pour prendre en charge les chômeurs licenciés par les entreprises publiques. Elle s'est transformée en 2004 en dispositif visant à soutenir les chômeurs porteurs de projets d'investissement. Le dispositif CNAC vise les chômeurs de la tranche d'âge 35-50 ans qui investissent dans des activités industrielles et/ou de services.<sup>29</sup>

**2. Missions de la CNAC**

Depuis 2004, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) joue un rôle crucial dans la lutte contre le chômage et la précarité en Algérie. Elle pilote un programme dédié à l'appui à la création et au développement d'activités par les chômeurs. En 2010, la CNAC a optimisé ce dispositif pour le rendre plus accessible et plus efficace, afin de répondre aux aspirations des demandeurs d'emploi. Désormais, les porteurs de projet peuvent s'inscrire plus rapidement (en un mois au lieu de six) et bénéficier d'un soutien financier plus important (au moins 10 millions de dinars algériens, contre 5 millions auparavant). L'âge d'accès au programme a également été élargi, passant de 35 à 55 ans, et l'accompagnement inclut désormais l'extension des activités

---

<sup>29</sup> **HIMRANE, M.** (2019). Le dispositif de la CNAC à la loupe. *Journal of Excellence for Economics and Management Research*, 3(1), 203-216.

existantes en plus de la création de nouvelles entreprises.

Grâce à son expérience et à son réseau de Centres d'Appui au Travail Indépendant (CATI) répartis sur tout le territoire national, la CNAC met tout en œuvre pour offrir aux chômeurs algériens un environnement propice à la réalisation de leurs ambitions professionnelles et sociales. Ce programme, en constante évolution, témoigne de la volonté de la CNAC de contribuer activement au développement de l'entrepreneuriat en Algérie et de favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi dans la vie active.

En vertu du décret exécutif N°94-188 du 06 juillet 1994, complété par les dispositions de 2004, et conformément aux lois et règlements en vigueur, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) est chargée des missions suivantes :

- Gérer les données des membres affiliés, collecter les cotisations et verser les prestations d'assurance chômage aux personnes éligibles.
- Favoriser la réintégration professionnelle des chômeurs en travaillant en collaboration avec les acteurs publics et locaux.
- Assurer le contrôle du bon fonctionnement du système d'assurance chômage.
- Constituer et gérer un fonds de réserve afin de garantir la durabilité du système.
- Améliorer en permanence ses services et encourager l'entrepreneuriat parmi les chômeurs.
- Participer activement à la lutte contre le chômage en Algérie.

Dans ses missions, la CNAC, en relation avec les institutions financières et le Fonds National de Promotion de l'Emploi, participe au développement de la création d'activités au profit des chômeurs dont elle a la charge (décret exécutif N°94-188 du 06 Juillet 1994), à travers notamment :

- **Le financement partiel** des études relatives aux formes atypiques de travail et de rémunération ainsi qu'à l'identification des créneaux et gisements d'emploi ;
- **La prise en charge**, en relation avec les services publics de l'emploi, des études technico-économiques des projets de création d'activités nouvelles au profit des chômeurs dont elle a la charge ;
- **L'Aide aux Entreprises en Difficulté (AED)** dans leurs actions de préservation de l'emploi selon les formes et les modalités arrêtées par convention ;
- **La participation au financement des actions entrant dans le cadre du microcrédit,**

notamment par des contributions financières au Fonds de Garantie des Risques découlant des microcrédits .

- **La possibilité de participer au financement de la création d'activité** par les chômeurs éligibles à l'assurance chômage, que ce soit par des apports de crédits complémentaires à ceux bénéficiant de microcrédits, ou par une participation à un montage de crédits spécifiques avec les établissements financiers.<sup>30</sup>

### **3. Les conditions d'éligibilité :**

#### **3.1. Pour les candidats :**

- **Candidats individuels ou en équipe** : Les personnes éligibles peuvent lancer leur projet seules ou en équipe.
- **Un seul prêt par équipe** : Si le projet est réalisé par une équipe, un seul prêt sera accordé.
- **Contribution financière** : Les porteurs de projet peuvent apporter une contribution financière sous forme d'argent ou de biens matériels.
- **Entreprise collective** : En cas de création d'une entreprise collective, elle devra être composée d'un gérant et d'associés.
- **Éligibilité des associés** : Les associés doivent remplir les mêmes critères d'éligibilité que le gérant.

#### **3.2. Pour les projets :**

- **Activités de production** : Seules les activités de production de biens et de services sont financées.
- **Mode de financement unique** : Le programme utilise un seul mode de financement.
- **Priorité à l'acquisition d'équipements** : Le financement couvre principalement les coûts liés à l'acquisition d'équipements nécessaires au projet.

---

<sup>30</sup> **Farida, BEKOUR, & Abdellaziz, A. MOKRANE** : « *Le financement de la création de micro-entreprises par la CNAC dans la wilaya de Tizi-Ouzou.* » *Journal of Economic Sciences Institute* / Vol:32 Num:02 Année:2020 P1483



- **Choix d'activité basé sur le marché** : La décision de l'activité à entreprendre repose sur l'expérience des porteurs de projet et sur les opportunités d'investissement offertes par le marché local.

**4. Les avantages de la CNAC<sup>31</sup> :**

La CNAC présente divers avantages en ce qui concerne la fiscalité, le remboursement et la formation. Ces avantages sont répertoriés ci-dessous :

- Amélioration des taux d'intérêt pour les prêts bancaires .
- Élaboration des droits de douane .
- Obtention d'exemptions fiscales et parafiscales .
- Coaching et formation à la gestion d'entreprise pendant la conception du projet et après sa création .
- En partenariat avec le ministère de la formation et de l'enseignement professionnel, la Validation des acquis professionnels (V.A.P) vise à évaluer et à mettre en valeur l'expérience professionnelle des futurs promoteurs en l'absence de preuve de qualification.
- Avantages d'un prêt sans intérêts de la part de la CNAC.  
En protégeant les investissements contre les risques de crédit, un fonds de garantie soutient les banques partenaires et assure la couverture des créances restantes dues en principal ainsi que des intérêts, à hauteur de 70% (Avantages économiques).

**5. Aides financières et avantages fiscaux du dispositif CNAC<sup>32</sup> :**

Des aides et avantages sont accordés lors des phases de "réalisation" et "exploitation" de la micro-entreprise :

---

<sup>31</sup> Informations collectées auprès de la CNAC.

<sup>32</sup> Informations collectées auprès de la CNAC.

**5.1.phase de réalisation :**

**5.1.1. Les bénéfices offerts par la banque :**

- Une réduction de 100% du taux d'intérêt du crédit bancaire.
- Une période de remboursement de trois (03) ans (Le remboursement du crédit bancaire ne peut pas être réduit à moins de huit (08) ans.)

**5.1.2. Bénéfices offerts par la CNAC :**

- Un prêt classique sans intérêts (sans frais) qui fluctue en fonction du montant total de l'investissement.

Si besoin est, le chômeur promoteur peut recevoir un prêt non rémunéré (PNR) supplémentaire :

- **Prêt non rémunéré (véhicule atelier):** est une aide financière supplémentaire qui consiste en un prêt non rémunéré supplémentaire d'un montant de 500 000 DA, remboursable, afin d'acheter un véhicule atelier pour l'exercice des activités. Activités telles que la plomberie, l'électricité des bâtiments, le chauffage, la climatisation, et bien d'autres.  
C'est un prêt réservé aux chômeurs promoteurs diplômés du système de formation professionnelle.
- **Prêt non rémunéré (location) :** Les chômeurs promoteurs bénéficient d'une aide financière supplémentaire sous forme d'un prêt non rémunéré supplémentaire d'un montant de 500 000 DA, pour couvrir le loyer d'un local destiné à la création d'activités.  
Cet avantage ne s'applique pas aux activités non sédentaires et ambulantes.
- **Prêt non rémunéré (cabinet groupe) :** Il s'agit d'une assistance offerte, si besoin est, aux diplômés de l'enseignement supérieur sous forme d'un prêt non rémunéré supplémentaire, d'un montant qui ne peut dépasser un million de dinars, afin de payer le loyer du local destiné.

- en établissant un cabinet de groupe. Les secteurs d'activité impliqués par un cabinet de groupe comprennent les domaines médical, comptable et de commissariat aux comptes.

### **5.2. Phase d'exploitation :**

- La taxe foncière sur les constructions et les ajouts de constructions est exemptée pour une durée de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans, en fonction de l'implantation du projet, à partir de sa mise en pratique.
- Une exonération totale de l'impôt forfaitaire unique (IFU) est accordée pour une durée de trois (03) ans, six (06) ans ou dix (10) ans, en fonction de l'implantation du projet, à partir de sa date de mise en exploitation.
- L'exonération de l'IFU peut être prolongée de deux (02) années après l'expiration de la période d'exonération, lorsque le promoteur d'investissement s'engage à recruter trois (03) employés pour une durée indéterminée.
- Au titre de l'impôt forfaitaire unique, les investisseurs, en tant que personnes physiques, restent soumis au paiement d'un minimum d'imposition de 50% du montant de 10 000 DA, pour chaque exercice et peu importe le chiffre d'affaires totalisé.

## **6. La démarche et étapes de financement du l'organisme CNAC<sup>33</sup> :**

### **6.1. Etape 01 : Dépôt du dossier**

- ✚ **Préinscription en ligne :** Par le biais de son site internet [www.cnac.dz](http://www.cnac.dz), la CNAC permet aux candidats de fixer un rendez-vous pour le dépôt du dossier. Le dossier à soumettre est composé de deux parties :
- ✚ **Dépôt du dossier :** La CNAC offre à toute personne intéressée la possibilité de déposer un dossier de création d'activité en utilisant son réseau d'Agences et d'Antennes implantées sur tout le territoire national à partir de l'application « Win Ensedjel ».
- ✚ **Les documents qui composent le dossier :**  
Le formulaire de création de la micro-entreprise est composé de deux parties distinctes :

---

<sup>33</sup> Informations collectées auprès de la CNAC.

➤ **Premier volet :** Dossier administratif composé de :

- Une photo de la pièce d'identité nationale.
- Un certificat ou une attestation de résidence en cours de validité.
- Certificat d'inscription à l'Agence Locale d'Emploi (ALEM).
- Une copie du diplôme de qualification professionnelle.
- La fiche d'identification et la déclaration sur l'honneur.

➤ **Deuxième volet :** Un dossier technique composé de :

- Les factures pour les équipements et le matériel neufs sont fournies toutes taxes comprises (TTC).
- Les factures pour l'assurance multirisques équipements et/ou tous risques pour les équipements sont fournies toutes taxes comprises (TTC).
- Les véhicules sont facturés toutes taxes comprises (TTC).
- Si l'aménagement est nécessaire, le devis sera facturé toutes taxes comprises (TTC).
- Une estimation des besoins en fonds de roulement, incluant toutes les taxes, sera fournie (TTC).

## **6.2. Etape 02 : Évolution de l'idée et mise en place du projet**

Les services de la CNAC offrent un accompagnement au porteur de projet tout au long du processus de création d'activité, en lui fournissant des informations, des conseils et des orientations.

Pendant cette étape, il est prévu de tenir des entretiens entre l'accompagnateur et le porteur de projet, abordant les sujets suivants :

- Le marché lié à l'activité projetée.
- Les aspects techniques du projet.
- Les aspects financiers.

Tous ces éléments forment l'étude technique économique.

Afin de réussir son projet, il est essentiel que le chômeur promoteur s'investisse entièrement en tant que porteur de projet.



Toute information supplémentaire et nécessaire à la structuration de l'étude technico-économique doit être fournie.

Après la réalisation de l'étude technico-économique, le chômeur promoteur doit se préparer afin de présenter et défendre son projet devant les membres du Comité de Sélection, de Validation et de Financement (C.S.V.F) afin d'être examiné.

Le chômeur promoteur est accompagné par son accompagnateur lors de cette présentation.

### **6.3. Etape 03 : Examen du Projet par le comité de sélection, de validation et de financement**

Deux avis peuvent être prononcés :

-  Une réponse positive entraîne la délivrance d'une attestation d'éligibilité et de financement au chômeur promoteur par l'agence.
-  Une décision défavorable de l'agence territorialement compétente CNAC de la wilaya entraîne la création d'une « notification de rejet » remise au chômeur promoteur par l'agence de wilaya CNAC.

### **6.4. Etape 04 : La formation des chômeurs promoteurs**

Le programme de formation des chômeurs promoteurs consiste en une formation de courte durée dispensée par les services spécialisés de la CNAC pour améliorer leurs compétences et leurs capacités dans les techniques concernant la gestion des petites entreprises.

### **6.5. Etape 05 : Dépôt du dossier du financement bancaire**

Afin d'obtenir l'accord bancaire, le chômeur promoteur doit soumettre le dossier en deux exemplaires, dont un est présenté par les services de la CNAC auprès de la banque choisie pour le financement du projet.

Le dossier doit être constitué et composé des pièces suivantes :

- Formulaire de demande de financement envoyé à la banque par le promoteur chômeur (modèle CNAC) .
- Copie de l'acte de naissance numéro 12 ou numéro 14 pour les personnes concernées.
- Une attestation de résidence valide ou un certificat de résidence.
- Une copie du diplôme de formation ou d'un titre équivalent qui atteste de la qualification
- Certificat d'approbation et de financement délivré par la CNAC
- Certificat d'approbation et de financement ou de conformité délivré par la CNAC
- Une copie de l'étude technico-économique, avec les factures de préparation
- Equipements, matériel, fonds de roulement, devis estimatifs pour les travaux d'aménagement ou d'agencement à effectuer.

Dès réception de la notification d'accord bancaire, il est nécessaire pour le chômeur promoteur de compléter son dossier de financement en fournissant les pièces suivantes :

- Une copie d'un contrat de location d'au moins deux (02) ans, pouvant être renouvelé ou prolongé.
- Un acte de propriété à son nom ou un titre de concession de terre agricole, un poste à quai ou un autre document.
- Une copie du registre de commerce et/ou d'un autre document d'immatriculation (carte d'artisan, carte fellah, fascicule de pêche, etc.).
- Une copie du statut juridique de l'entreprise (en cas de personne morale).
- Une copie du certificat d'existence ou de la carte fiscale.
- Rapport de visite du lieu où l'activité doit être organisée, rédigé par la CNAC, valide pour toutes les parties, à l'exception des activités non sédentaires.
- Une copie du contrat de participation du chômeur promoteur au fonds de garantie pendant la durée du crédit bancaire.
- Une copie de la décision d'octroi d'avantages pour la phase de réalisation .
- Une copie des factures pro forma ou des devis mis à jour, si nécessaire .
- Une copie du justificatif de paiement de l'apport personnel et du virement par PNR.

Si le chômeur promoteur souhaite obtenir les documents mentionnés précédemment, il doit effectuer des démarches auprès de diverses administrations et organismes, tels que :

- Le C.N.R.C (Registre de commerce)
- La C.A.M (Registre de l'Artisanat et des Métiers)
- Le C.N.A (Registre de l'Agriculture)
- La C.A.P.A (Registre de la pêche et de l'Aquaculture)
- Les ordres professionnels et les organismes professionnels des professions libérales
- L'administration des impôts (déclaration fiscale et obligations).

Si l'activité sélectionnée est une activité soumise à des réglementations, le promoteur doit présenter un agrément ou une autorisation délivrée par l'administration ou l'organisme reconnu du secteur visé.

➤ **Formes juridiques des entreprises:**

Selon le code de commerce, la loi commerciale offre différentes possibilités pour exercer votre activité :

- **Entreprise individuelle** : cette forme sociale convient aux investisseurs qui souhaitent être les seuls propriétaires de leur entreprise.
- **Personne morale (Société)** : La société est une entité juridique formée par les personnes physiques des associés. La priorité est accordée aux individus : - Qui répondent de manière indéfinie et solidaire aux dettes sociales ; - Qui ne supportent les pertes que si elles sont proportionnelles à leurs contributions.

Si cette entreprise n'a qu'un seul associé unique, elle est appelée une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL).

**6.6. Etape 06 : Financement du projet**

A cette étape précise, le promoteur chômeur procède au versement du montant de son apport personnel dans le compte commercial ouvert à cet effet auprès de la banque domiciliataire.

### **6.7. Etape 07 : Réalisation du projet**

- ✚ **Phase 1** : achat des équipements et/ou matériels neufs ; le chômeur promoteur remet une copie de la convention de crédit "banque-promoteur".

Un bon de commande de 10 % peut être établi à la CNAC pour passer commande auprès d'un ou plusieurs fournisseurs. Les chèques, établis au nom du/des fournisseur(s) et de la compagnie d'assurance, sont remis au chômeur promoteur par la banque concernée.

- ✚ **Phase 2** : achat et installation des équipements et/ou matériels ainsi que de l'équipement ; le promoteur reçoit un ordre d'enlèvement de 90% sur présentation de l'attestation de disponibilité, où sont indiqués les informations relatives aux équipements.

Le contrôleur de la CNAC confirme les caractéristiques détaillées des équipements et/ou du matériel à acquérir. Les chèques libellés au nom du/des fournisseur(s) et de la compagnie d'assurance sont remis au promoteur par la banque.

### **6.8. Démarrage et exploitation de l'activité**

- Commencement de l'activité.
- Utilisation de l'activité et responsabilités du promoteur.
- Aspect de l'expansion de l'activité.

## **7. Les modes de financement de la CNAC :**

La CNAC finance les projets de création d'entreprises par un mode de financement unique, qui est le financement triangulaire. Ce mode de financement couvre la plus grande partie de l'acquisition de matériel neuf.

Le 26 janvier 2019, le ministre du Travail a annoncé une troisième modification et la prolongation de la tranche d'âge de 30 à 55 ans.

### **7.1. Un financement triangulaire :**

Dans le cadre de ce dispositif, la CNAC contribue au financement triangulaire (CNAC - Banque - Entrepreneur) du projet d'investissement, dont le montant maximal est de 10 millions de DA. De plus, elle peut accorder des avantages fiscaux pour les projets autofinancés par les promoteurs.

Le montage financier du projet d'investissement se compose d'un apport personnel



de l'entrepreneur, d'un prêt non rémunéré (PNR) accordé par la CNAC, d'environ 29% ou 28% en fonction du seuil du montant global de l'investissement, et d'un prêt bancaire représentant 70% du coût de l'investissement.<sup>34</sup>

✚ **Niveau 1** : si le montant est inférieur ou égale à 5 million DA

**Tableau 3** : niveau 01 de financement triangulaire de la CNAC

<b>Financement triangulaire</b>	<b>Apport personnel</b>	<b>PNR</b>	<b>Prêt bancaire</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>1%</b>	<b>29%</b>	<b>70%</b>

**Source : Etabli par moi même à partir des données de la CNAC-Annaba.**

✚ **Niveau 02**: le montant est supérieur à 5 million DA et inferieur ou égale à 10million DA.

**Tableau 4** : niveau 02 de financement triangulaire de la CNAC

<b>Financement triangulaire</b>	<b>Apport personnel</b>	<b>PNR</b>	<b>Prêt bancaire</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>2%</b>	<b>28%</b>	<b>70%</b>

**Source : Etabli par moi même à partir des données de la CNAC-Annaba**

## **7.2. L'autofinancement :**

Les personnes sans emploi ont la possibilité de fonder une micro entreprise entièrement financée par leurs propres fonds. Tous les avantages fiscaux prévus dans le cadre du dispositif leur sont accordés.

<sup>34</sup> **Halima, E. G., KERZABI, A., & HARRAR, S.** « *Echec entrepreneurial : cas des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC* ».

✚ **Niveau** : si le montant au-dessous de 10 000 000.00 DA

**Tableau 5 : L'autofinancement se la CNAC**

<b>L'autofinancement</b>	<b>Apport personnel</b>	<b>PNR</b>	<b>Prêt bancaire</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>100%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>

**Source : Etabli par moi-même à partir des données de la CNAC-Annaba**

**8. Evolution des créations d'entreprises dans le cadre de la CNAC en Algerie<sup>35</sup> :**

Depuis janvier 2004, date de l'application du nouveau dispositif, la CNAC a contribué à la création d'un nombre important de micro-entreprises principalement dans les activités de services et de l'industrie.

**Tableau 6 : Evolution des créations d'entreprises dans le cadre de la CNAC ( 2004 – 2015)**

<b>Année</b>	<b>2004</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Total</b>
<b>Total des projets financés</b>	<b>13</b>	<b>2236</b>	<b>2574</b>	<b>2429</b>	<b>7465</b>	<b>18490</b>	<b>34801</b>	<b>21412</b>	<b>18823</b>	<b>15449</b>	<b>129814</b>

**Source : (HIMRANE MOHAMED)**

L'évolution des créations d'entreprises dans le cadre de ce dispositif destiné à une tranche d'âge limitée a connu des fluctuations au fil des années.

L'attribution d'aides de la part de la CNAC a débuté en 2004, mais de manière timide. En effet, seulement 13 projets ont été financés cette année-là, en raison de la nouveauté de la mission, bien que le dispositif soit en vigueur depuis 1994.

En observant ce tableau, on peut constater une évolution constante entre 2005 et 2012, avec une

<sup>35</sup> **HIMRANE Mohamed** « *le dispositif de la CNAC a la loupe* » Revue d'excellence pour la recherche en économie et en gestion Volume 3 N° 1 2019 p 206

augmentation d'environ 1 000 projets chaque année. En 2009, ce nombre a même atteint 4 221, soit une évolution de près de 2 000 projets par rapport à l'année précédente. En 2010, le nombre de projets financés s'est élevé à 7 465, soit une augmentation de près de 57% par rapport à 2009. À partir de 2011, le nombre de projets a dépassé la barre des 10 000 (18 490 projets en 2011). L'année 2012 a marqué la plus grande évolution avec 34 801 projets, soit une augmentation de près de 53,13%. Après cette année-là, on a observé une diminution du nombre de projets financés par la CNAC. En effet, dès 2013, le nombre de projets a chuté d'environ 10 000 pour atteindre 21 412 projets, et cette tendance s'est confirmée en 2014 et 2015 avec respectivement 18 823 et 15 449 projets.

**9. Les intervenants dans le dispositif<sup>36</sup> :**

- **Les Comités locaux de sélection, de validation et de financement des projets :** Des comités de sélection, de validation et de financement des projets sont créés au niveau des antennes locales de la CNAC. Ils sont présidés par les directeurs des agences locales de la CNAC.
- **Les Commissions nationales de recours :** Une commission nationale de recours est créée au niveau de la Direction Générale de la CNAC. Elle est chargée de statuer sur les recours présentés par les promoteurs dont les projets ont été rejetés par les comités de sélection, de validation et de financement au niveau des wilayas.
- **Le Fonds de caution mutuelle de garantie des risques crédits des investissements des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans :** Ce fonds a pour objectif de garantir les crédits accordés par les banques aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans qui adhèrent à ce fonds. Il couvre les défauts de remboursement des crédits octroyés, à hauteur de 70 % des créances restant dues en principal et intérêts à la date de déclaration du sinistre.
- **Les Banques :** Participent au financement des projets à hauteur de 70 %.

---

<sup>36</sup> Informations collectées auprès de la CNAC

**Conclusion :**

En fin de ce chapitre, nous avons pu obtenir une vision globale de la situation de l'emploi et du chômage en Algérie, ainsi que des diverses mesures prises par les autorités publiques pour combattre ce problème et favoriser l'entrepreneuriat.

Il a été observé que le chômage affecte spécifiquement les jeunes en Algérie, en raison de divers éléments tels que la croissance économique faible, les incompatibilités entre formation et emploi, ainsi que les obstacles à l'accès au marché du travail. Le chômage a des répercussions importantes, à la fois sur le plan économique, social et individuel.

Devant cette difficulté, l'Algérie a instauré un ensemble de mesures pour encourager l'emploi et la création d'entreprises. Le rôle des divers intervenants institutionnels tels que l'ANEM, l'ANSEJ, l'ANGEM ou plus encore des dispositifs d'aide à la création d'entreprises ont été privilégiés, offrant un soutien et des bénéfices financiers aux porteurs de projets.

un des pilier la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC). Fondée en 1994, elle a pour objectif de soutenir et d'aider les personnes sans emploi désireuses de créer leur propre entreprise. On a expliqué son fonctionnement, ses critères d'admissibilité et les bénéfices qu'elle offre.

## **CHAPITRE II**

*Le rôle des banques dans le  
financement des micro-entreprises dans  
le cadre de dispositif CNAC*

**Introduction :**

Le chapitre suivant de ce mémoire examine un élément clé du tissu économique : le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises, en mettant l'accent sur le cadre spécifique du dispositif CNAC. L'objectif de ce chapitre est d'analyser en détail l'intervention des banques pour soutenir ces acteurs économiques de petite envergure, en étudiant plus particulièrement leur collaboration avec le dispositif CNAC. En examinant attentivement cette relation entre les banques, les micro-entreprises et le CNAC.

La première section de ce chapitre posera les bases en fournissant des informations générales sur le rôle des banques dans le financement des micro-entreprises. Nous aborderons les concepts et mécanismes clés qui concernent l'engagement des banques dans le soutien financier des petites structures entrepreneuriales. Nous mettrons également en évidence l'influence de ce soutien sur l'économie et le développement des entreprises à petite échelle.

La deuxième section se concentrera sur le partenariat essentiel entre les banques et les garanties pour assurer une protection adéquate lors du financement des micro-entreprises. Nous examinerons les différentes garanties utilisées par les institutions bancaires, ainsi que l'importance de ce partenariat pour sécuriser les prêts et faciliter l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises.

Enfin, la troisième section mettra en évidence l'importance cruciale des banques pour le succès des dispositifs du CNAC. Nous examinerons comment les banques jouent un rôle actif dans la mise en place et l'efficacité de ces dispositifs en facilitant l'accès au financement pour les micro-entreprises bénéficiaires du CNAC et en favorisant leur croissance économique.

---

---

**Section 01 : Généralités sur les banques**

**1. Définition de la banque :**

« La banque est une entreprise pas comme les autres qui fait profession habituelle de recevoir du public sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'elle emploie pour son propre compte en opérations de crédits ou en opérations financière »<sup>37</sup>

A partir de cette définition, nous pouvons définir la banque comme une entreprise qui gère les dépôts et collecte l'épargne des clients, accorde des prêts et offre des services financiers. Elle effectue généralement ces activités grâce à un réseau d'agences bancaires.

**2. La typologie des banques :**

Nous pouvons distinguer cinq types de banques : les banques de dépôts, les banques d'affaires, les banques de financement et d'investissement, les banques privées et les banques universelles.

**2.1. Les banques de dépôts (banque commerciale) :**

Les banques commerciales, également connues sous le nom de banques de détail, travaillent avec une clientèle variée, y compris des particuliers, des professionnels et des petites ou moyennes entreprises. Leur rôle principal est de collecter les fonds de leurs clients qui peuvent épargner, pour ensuite les prêter à d'autres clients qui ont besoin de financement pour diverses activités économiques, telles que l'achat de biens de consommation, de logements, le paiement des fournisseurs ou des salariés, ainsi que l'acquisition de biens d'équipement.

**2.2. Les banques d'affaire :**

Les banques d'investissement se spécialisent dans la finance d'entreprise, offrant des services tels que l'analyse comptable et la gestion des fusions et acquisitions. Elles jouent un rôle d'intermédiaire dans des opérations financières complexes, telles que les introductions en bourse, les augmentations de capital et les placements d'emprunt. Contrairement aux banques

---

<sup>37</sup> **BERNARD (Yve) et JEAN ( Caude Cole) :** « *Dictionnaire économique et financier* » Seuil, Paris 1996, P170.

Commerciales, elles ne prêtent pas beaucoup et exigent donc moins de capitaux propres. Cependant, elles peuvent prendre des participations minoritaires ou majoritaires dans des Entreprises industrielles ou commerciales afin de les aider à se développer et de générer une plus-value à long terme en revendant ces participations. Les banques d'investissement se concentrent principalement sur des opérations à long terme.

### **2.3. Les banques de financement et d'investissement :**

Les banques de financement et d'investissement fournissent des services spécialisés sur mesure aux grandes entreprises. Elles offrent diverses solutions liées à l'accès aux marchés, telles que la vente d'actions, d'obligations, de produits dérivés, ainsi que la levée de fonds pour les entreprises nouvellement cotées ou les opérations de change. Elles se concentrent principalement sur des opérations à court et moyen terme.

### **2.4. Les banques privées :**

La banque privée se concentre sur la gestion du patrimoine des clients aisés. Elle offre des services personnalisés tels que la gestion fiscale, l'accès à des investissements spécifiques tels que les « hedge funds » et le « private equity », des conseils sur la gestion patrimoniale et l'achat d'œuvres d'art, ainsi que des services liés à la structuration du patrimoine et à la planification successorale. Les banquiers privés travaillent en étroite collaboration avec leurs clients pour optimiser la gestion de leur patrimoine à long terme, en utilisant leur expertise en fiscalité, en ingénierie patrimoniale et en investissements alternatifs.

### **2.5. Les banques universelles :**

Egalement connues sous le nom de banques globales, sont de grands conglomérats financiers regroupant différentes activités bancaires telles que la banque de détail, la banque de financement et d'investissement, ainsi que la gestion d'actifs. Elles offrent ainsi une gamme complète de services à leurs clients, des particuliers aux grandes entreprises et institutions financières. Quelques exemples de banques universelles de premier plan sont Barclays, BNP Paribas, Citigroup, JPMorgan Chase et bien d'autres. Ces groupes bancaires de taille mondiale ont la capacité de mobiliser d'importantes ressources financières et humaines pour accompagner leurs clients dans leurs projets en France et à l'international. La stratégie des banques universelles



Consiste à tirer parti des synergies entre leurs différentes activités, tout en bénéficiant d'économies d'échelle. Elles cherchent à offrir une expérience client intégrée et à optimiser l'allocation de leur capital. Cependant, leur taille et leur complexité soulèvent aussi des défis en termes de gouvernance et de maîtrise des risques, comme cela a été démontré lors de certaines crises financières récentes.

### **3. Rôle de la banque :**

Les banques jouent un rôle crucial dans l'économie en exerçant diverses fonctions essentielles, notamment :

- La collecte et la gestion de l'épargne des individus et des entreprises.
- La création de monnaie par le biais de l'octroi de crédits.
- La gestion des risques en évaluant, gérant et surveillant les risques financiers.

### **4. Ressources des banques :**

Il y'a deux types de ressources :

- Ressources internes
- Ressources externes

#### **1) Les ressources internes de la banque :**

- ✚ **Le capital versé** : représente les fonds apportés par les actionnaires lors de la création de la société ou lors d'augmentations de capital ultérieures. Il correspond à la valeur des actions émises par la société.
- ✚ **Les reports à nouveau** : représentent l'accumulation des bénéfices ou des pertes des exercices précédents qui n'ont pas été distribués sous forme de dividendes. Ils font partie des réserves de la société.
- ✚ **Les provisions** : sont des montants prélevés sur les bénéfices dans le but de couvrir des risques identifiés, tels que les créances douteuses. Elles sont enregistrées au passif du bilan et permettent de constater une charge probable.

**2) ) Les ressources externes de la banque :**

✚ **Les dépôts** : représentent les fonds qui sont déposés par les clients, et ils se divisent en deux catégories distinctes :

- **Les dépôts à vue** : ils sont ainsi qualifiés car les particuliers ou les entreprises peuvent les retirer à tout moment en faisant une simple demande.

- **Les dépôts à terme** : ils sont ainsi désignés car les fonds déposés par les clients ne peuvent être retirés qu'à l'échéance convenue.

✚ **Les dettes** : bancaires désignent les engagements financiers contractés par une banque envers d'autres établissements bancaires, qu'ils soient locaux ou étrangers. Ces dettes sont réglementées et permettent aux banques d'obtenir des ressources qu'elles peuvent ensuite utiliser pour financer l'activité économique.

En pratique, les banques accordent des prêts aux entreprises et aux particuliers qui ont besoin de capitaux pour investir, produire, consommer ou gérer leurs moyens de paiement. Ces prêts constituent une source de revenus pour la banque sous forme d'intérêts.

La gestion des dettes bancaires est un élément crucial de l'activité bancaire. Les banques doivent veiller à disposer d'un niveau de dettes adéquat pour répondre aux besoins de leurs clients tout en préservant leur équilibre financier. Un endettement excessif peut fragiliser la banque et menacer sa stabilité.

**5. Les emplois de la banque :**

Les banques jouent un rôle crucial en tant que partenaires essentiels dans le développement local et national en offrant un soutien financier aux entreprises par le biais de prêts. En raison de l'évolution du contexte économique et des besoins variés des entreprises et des particuliers, les produits de crédit se sont diversifiés. Cette diversification a conduit à la subdivision des prêts en trois grandes catégories distinctes, chacune ayant ses propres caractéristiques :

**A) Les emplois à court terme :** les dettes bancaires à court terme regroupent deux types d'engagements financiers :

**1) Les crédits d'exploitation :** Il s'agit de prêts accordés par les banques aux entreprises pour financer leurs besoins courants, tels que le paiement des salaires, des fournisseurs ou des loyers. Ces crédits ont généralement une durée de remboursement comprise entre 1 et 24 mois.

**2) Les engagements par signature :** Ces engagements correspondent à des garanties financières accordées par les banques à leurs clients. Ils permettent aux entreprises de sécuriser des transactions commerciales ou d'obtenir des financements auprès d'autres partenaires.

Les engagements par signature sont généralement comptabilisés hors bilan, mais peuvent être intégrés au bilan s'ils sont utilisés effectivement.

**B) Les emplois à moyen terme :** Il s'agit de crédits à moyen terme, d'une durée généralement comprise entre 2 et 7 ans, destinés à financer des investissements moyens ou des dépenses de consommation pour les particuliers. Les différentes formules de crédits à moyen terme comprennent :

- Le Crédit Moyen Terme (CMT) pour les investissements.
- Les crédits à la consommation.
- Les crédits immobiliers.

**C) Les emplois à long terme :** Il s'agit de crédits à long terme, d'une durée supérieure à 7 ans, qui sont destinés à financer des projets d'investissement de grande envergure.

## **6. L'émergence et le développement du secteur bancaire algérien :**

L'Algérie disposait d'un vaste réseau de banques sur une base libérale et comprenait 24 banques étrangères avant l'indépendance. Ces banques étaient considérées comme les institutions financières les plus avancées par rapport à d'autres pays.

Avant l'indépendance, ces banques étaient considérées comme les institutions financières les plus avancées par rapport à toute autre colonie .

Au 31 décembre 1962, l'Algérie indépendante disposait des outils juridiques et institutionnels nécessaires pour étendre sa souveraineté monétaire avec la création de la Banque Centrale

D'Algérie. L'histoire de la Banque d'Algérie remonte à la période coloniale. Elle a été créée en tant que premier établissement bancaire sous l'occupation française en vertu de la loi du 19 juillet 1843, puis transformée en ce qui est connu sous le nom de Banque Algéro-Tunisienne en 1949. À ce stade, elle avait le droit d'émettre de la monnaie pour l'Algérie et la Tunisie.

Après l'indépendance de la Tunisie, elle a perdu le droit d'opérer dans les deux pays.

Le droit de fixer les taux d'intérêt, les limites de réescompte et de contrôler les banques a été transféré à la Banque centrale d'Algérie, créée après l'indépendance le 1er janvier 1963, pour fonctionner dans les deux pays.

L'activité du système bancaire durant cette phase était principalement centrée dans le nord du pays, où des banques commerciales, la plupart étant des succursales de banques françaises et européennes, ainsi que des institutions financières, connues sous le nom d'institutions de secours mutuel, s'étaient installées.

La période coloniale se caractérise par la dépendance de l'économie algérienne vis-à-vis de l'économie française. Cette dernière adoptait un système économique capitaliste basé sur la concurrence et la liberté. Ainsi, la plupart des institutions financières et bancaires en Algérie étaient des succursales de banques. :

Après l'indépendance, le secteur bancaire algérien a subi d'importantes réformes dans le but d'établir un système de financement pour le développement de divers secteurs de l'économie. Cette période a été marquée par la volonté de restaurer la souveraineté de l'État et de mettre en place un mécanisme de financement pour favoriser le développement économique.

Les événements clés ont été :

- **La création de la Banque d'Algérie** : en 1962, qui avait les mêmes responsabilités qu'une banque centrale libérale, mais qui n'a pu exercer pleinement son rôle qu'à partir de 1966 en raison de la présence de banques étrangères.

- **La création du dinar algérien**: en 1964.

- **La mise en place d'organismes de financement** : tels que la Caisse Algérienne de Développement en 1963 et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance en 1964.

Entre 1966 et 1970, la période dite « d'algérianisation » a vu l'émergence de nouvelles banques commerciales nationales grâce à l'acquisition des actifs de banques étrangères, notamment la

Banque Nationale d'Algérie, le Crédit Populaire d'Algérie et la Banque Extérieure d'Algérie.<sup>38</sup>

Pendant la période de 1971 à 1985, il y a eu une restructuration des institutions financières, principalement par le biais de la réforme des mécanismes financiers. Cette réforme s'est déroulée en parallèle avec le lancement des deux plans quadriennaux et avait pour but de permettre aux banques de soutenir le système de planification en centralisant les ressources financières.

L'objectif était d'optimiser l'allocation de ces ressources afin de financer les investissements et de soutenir le développement économique planifié à cette époque.

Le système de financement adopté dans les années 70 s'est avéré inefficace dès le début des années 80, car il ne répondait plus aux besoins de l'économie réelle. Cette inefficacité était attribuée au manque d'implication des banques dans les décisions d'investissement. En réponse à cette situation, la loi bancaire de 1986 a été élaborée pour établir un nouveau cadre institutionnel et opérationnel pour l'activité bancaire. Cependant, sa mise en œuvre n'a eu lieu qu'en 1988, après des ajustements des statuts de la Banque Centrale d'Algérie. Cette loi redéfinit les rôles des banques et introduit une nouvelle organisation du système bancaire.

Voire l'évolution du système bancaire algérien après 1990 par la loi 90-10 du 14 avril 1990 a marqué une rupture en instaurant des principes de séparation des pouvoirs. Elle a consacré l'indépendance de la Banque d'Algérie par rapport au pouvoir exécutif et visait à transformer les anciennes pratiques dirigistes en mettant en place progressivement des règles de gestion bancaire universellement admises. Cette loi avait pour objectif de réorganiser l'économie nationale en instaurant des mécanismes fondés sur les règles du marché.

Durant les années 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, notamment avec la création de banques privées. Cependant, les difficultés rencontrées par certaines de ces banques ont incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et outils nécessaires pour une surveillance prudentielle renforcée.

Dans ce contexte, l'ordonnance n°03-11 du 26 août 2000 est venue modifier et compléter la loi 90-10. Cette évolution réglementaire visait à adapter le cadre légal aux réalités du système bancaire algérien en pleine mutation.

---

<sup>38</sup> **KHERCHI (hanya)** : « *evolutiom du système bancaire algerien sous les nouvelles regles prudentielles internationales* » p 33

Après 2003 y a L'ordonnance 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit a apporté d'importants changements à la loi 90-10 en introduisant les ajustements suivants :

- Le Président de la République nomme désormais le gouverneur et les vice-gouverneurs de la Banque d'Algérie pour une durée indéterminée.
- Une séparation est établie entre le conseil d'administration de la Banque d'Algérie et le conseil de la monnaie et du crédit, avec des compositions distinctes.
- Les établissements financiers ne sont plus autorisés à recevoir des fonds du public ni à gérer les moyens de paiement
- Les opérations de location simple ou avec option d'achat ne sont plus considérées comme des activités connexes, mais font désormais partie des opérations de crédit habituelles.
- Les organismes de construction peuvent désormais accorder des prêts sous forme de paiements différés pour le prix du logement.
- Des critères stricts sont établis pour les fondateurs et les membres du conseil d'administration des banques et établissements de crédit.
- Les participations étrangères dans les banques et établissements de droit algérien sont autorisées sous certaines conditions.
- Des seuils de capital minimum sont imposés aux banques et établissements financiers.
- Les banques et établissements financiers doivent adhérer à la centrale des risques.
- La composition de la commission bancaire est modifiée pour inclure un sixième membre spécialisé en matières bancaires, financières et comptables.<sup>39</sup>

---

<sup>39</sup> **KHERCHI (hanya)** : « *evolutiom du système bancaire algerien sous les nouvelles regles prudentielles internationales* » p 46

---

---

**Section 02 : Banques et garanties : Un partenariat pour une meilleure protection**

Comme toutes les entreprises, les banques sont confrontées à différents risques qui peuvent compromettre leur stabilité financière. Afin de se prémunir contre ces dangers, les institutions bancaires mettent en œuvre diverses mesures, notamment les garanties.

**1. La Notion du risque :**

Le risque est défini comme la possibilité d'un événement ayant des répercussions néfastes. Il fait référence par définition à un risque, à un désavantage, auquel on est confronté. Dans le domaine économique, un risque représente la probabilité statistique d'un événement indésirable.

Le comité de bale définit le risque comme étant l'association de deux éléments : « Un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que sur des scénarios positifs, il n'est pas considéré comme un risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque ». <sup>40</sup>

**2. Les types de risques bancaires :**

Les risques bancaires ont été classés selon le règlement n°11-08 du 28/11/2011 de la banque d'Algérie concernant le contrôle interne des banques et des établissements financiers :

- **Risque de crédit.**
- **Risque de concentration.**
- **Risque de taux d'intérêt global.**
- **Risque de règlement.**
- **Risque de marché.**
- **Risque de liquidité.**
- **Risque juridique.**
- **Risque de non-conformité.**
- **Risque opérationnel.**

---

<sup>40</sup> AZZAOUI Khaled, Le financement des PME et les mécanismes de garantie en Algérie, Thèse de doctorat en science de gestion option finance, école supérieure de commerce 2016-2017, p 69

**a) risque de crédit :**

On peut le définir aussi comme étant : « la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de rembourser des fonds empruntés, cas le plus classique et plus courant ; risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée ; risque enregistré dans le hors-bilan. Les sommes prêtées non remboursées, suite à la défaillance d'un emprunteur doivent être déduites du bénéfice - des fonds propres- qui peuvent alors devenir insuffisants pour assurer la continuité de l'activité »<sup>41</sup>

D'après ces définitions, on peut conclure que la notion de crédit est un concept individuel de risque qui constitue la principale source d'inquiétude pour les banquiers. En effet, dès qu'un emprunteur obtient un crédit, il devient un risque car il existe une possibilité de non-remboursement à l'avenir. Une banque peut être exposée à des risques en cas de retard dans le remboursement, car elle dépend des fonds empruntés de ses clients déposants. Comme tout commerçant ou industrie, la banque doit également respecter ses engagements à l'échéance.

**b) Le risque de concentration :**

Il s'agit du risque associé au crédit accordé à une même partie, qu'il s'agisse d'un même bénéficiaire ou de parties opérant dans le même secteur économique, la même activité ou la même géographie.

**c) Le risque de taux d'intérêt :**

On peut définir le risque de taux d'intérêt comme la possibilité pour une banque de subir des pertes financières en raison des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

**d) Le risque de règlement :**

Il s'agit du danger qui se présente lors des opérations de change, pendant la période qui sépare la date de signature du contrat de la date de paiement final.

---

<sup>41</sup> .SARDI (A) : « *Audit et contrôle interne bancaire* », AGFES, Paris, 2002, P 40.



**e) Le risque de marché :**

Risque de pertes inattendues causées par les fluctuations des prix sur les marchés.

La dépréciation de la valeur des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des matières premières, etc..

**f) Risque de liquidité :**

Ce genre de risque concerne le manque de liquidité nécessaire pour que la banque puisse honorer ses engagements, ce qui entraîne une incapacité de la banque à se rembourser.

C'est principalement lorsque la banque accorde des prêts à moyen et long terme et reçoit des dépôts à court terme qui est à l'origine de ce problème.

**g) Le risque de non-conformité :**

Les banques et les établissements financiers font face à un risque de sanctions judiciaires, administratives et disciplinaires, ainsi qu'à des pertes financières considérables ou à une atteinte à leur réputation en cas de non-respect des dispositions spécifiques aux activités. Cela concerne aussi bien la législation, la réglementation et les normes professionnelles et déontologiques, que les instructions de l'organe exécutif, en particulier en fonction des orientations de l'organe délibérant.

**i) Le risque opérationnel :**

Le risque opérationnel englobe les risques de défaillance causés par des événements internes (tels que des défauts liés aux employés, aux systèmes internes et aux procédures) ou des événements externes.

**3. La relation banque-entreprise : une relation d'agence :**

La plupart du temps, les dirigeants d'entreprises sont perçus comme opportunistes. Selon la théorie de l'agence, il existe une distinction entre les objectifs des dirigeants qui recherchent principalement le prestige, la croissance et le confort, et les objectifs des créanciers (la banque) qui recherchent principalement la sécurité. La sélection adverse et le hasard moral sont fréquemment causés par l'utilisation du financement bancaire, ce qui entraîne souvent une asymétrie d'informations.

**3.1. Conflits d'agence entre banque et entreprise :**

La relation entre une banque et une entreprise peut être marquée par deux conflits majeurs : les problèmes de sélection adverse et les problèmes de risque moral.

**a) Asymétrie d'information ex-ante (sélection adverse) :**

Un environnement d'incertitude se caractérise par une répartition inégale et incomplète de l'information entre les différentes parties prenantes. En effet, l'emprunteur détient généralement plus d'informations que le prêteur et peut ainsi dissimuler ou ne pas divulguer certaines informations, faisant preuve d'opportunisme avant la conclusion du contrat. Les individus présentant des risques "mauvais" ont tendance à se faire passer pour des emprunteurs à faible risque. Par conséquent, la banque ne peut se baser uniquement sur les informations fournies par le demandeur de crédit concernant son niveau de risque, ce qui conduit à l'établissement d'un taux d'intérêt unique reflétant la qualité moyenne des emprunteurs. Il est donc essentiel de fixer un taux d'intérêt unique qui reflète cette qualité moyenne des emprunteurs. Cela entraîne un mécanisme d'anti-sélection ou de sélection adverse, car une hausse du taux d'intérêt entraîne une fuite des risques positifs. Une augmentation des taux d'intérêt a des conséquences inverses sur les bénéfices des banques. D'une part, cela entraîne une augmentation des bénéfices de la banque, tandis que de l'autre côté, cela entraîne un phénomène de non-sélection (fuite des risques acceptables) qui altère la qualité du portefeuille de crédit.

Dans une relation entre une banque et une entreprise, il est fort probable que la banque soit confrontée à une asymétrie d'information. En général, l'emprunteur est mieux informé de sa propre capacité à entreprendre les opérations envisagées et du risque inhérent au projet qu'il présente. Cette asymétrie entraîne un phénomène de sélection adverse. Ainsi, les prêteurs sont contraints de procéder à des ajustements en termes de quantité, ce qui est communément appelé "rationnement du crédit". Les banques peuvent donc pratiquer ce rationnement si elles ne parviennent pas à résoudre intégralement les problèmes liés à l'asymétrie d'information avec les emprunteurs.<sup>42</sup>

---

<sup>42</sup> TARI, M. L., & ATTARI, A. (2018). *Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et notion d'effet de levier financier*. *Revue finance bancaire et management*, (6), P33

**b) Asymétrie d'information ex-post (aléa moral) :**

Dans le domaine du crédit, le concept de « hasard moral » découle du fait que les prêteurs ne peuvent pas ou ne contrôlent pas correctement les actions des emprunteurs, ce qui entraîne une baisse du rendement des prêts. Après l'octroi du prêt, la banque n'est pas certaine que l'entreprise respectera scrupuleusement le contrat. De cette manière, les emprunteurs ayant une dette importante peuvent être encouragés à se lancer dans des projets plus risqués que ce que le contrat initial avec le banquier prévoyait, ce qui accroît finalement les chances de défaillance.<sup>43</sup>

**c) Le rationnement du crédit :**

Sous l'hypothèse de l'asymétrie de l'information, les banques sont confrontées à des difficultés pour distinguer les risques entre deux catégories de sociétés : les "bonnes" et les "mauvaises". En raison de cette ignorance, les prêteurs surestiment les risques de défaut, ce qui entraîne une augmentation significative des risques d'exclusion du marché. Le rationnement du crédit se produit lorsque la demande dépasse l'offre disponible sur le marché du crédit.

Les mesures prises par les prêteurs pour limiter ce comportement (l'effort de contrôle) ne sont pas toujours efficaces pour réduire ce phénomène de manière économiquement viable. Par conséquent, si les coûts liés au contrôle dépassent les profits prévus de cette action, le prêteur peut choisir de restreindre son offre de financement aux entreprises. Le marché du crédit est donc qualifié de rationnel car il subsiste une demande excessive qui n'est pas satisfaite.

**4. Mécanismes de réduction du risque :**

**4.1. Les relations de long terme :**

Les liens à long terme sont également une méthode efficace pour réduire les limitations des prêts accordés aux entreprises. Une collaboration à long terme favorise la création d'une base de données interne, ce qui réduit les disparités d'information au début et à la fin. Grâce à des

---

<sup>43</sup> **TARI, M. L., & ATTARI, A.** (2018). *Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et notion d'effet de levier financier*. *Revue finance bancaire et managment*, (6),, P34

Partenariats solides, une banque peut améliorer la qualité de son portefeuille en éliminant progressivement les entreprises risquées. Du côté des entreprises, une relation à long terme limite les incitations à l'opportunisme et prévient les violations des engagements pris. De cette manière, les entreprises acquièrent une réputation solide et bénéficient de crédits aux meilleures conditions.

#### **4.2. La prise de garanties :**

##### **4.2.1. Définition de la garantie :**

« Les collatéraux sont les garanties que les emprunteurs offrent au prêteur lors d'une opération de prêt : cautions, hypothèques, apports personnels, gages, titres, ...etc. En cas de défaut du débiteur, le collatéral revient au prêteur et réduit donc ses pertes »<sup>44</sup>

Elle se définit comme La garantie est une assurance qui offre à la banque la possibilité de se prémunir contre le risque de non remboursement de son crédit. elle intervient à la date limite lorsque la deuxième partie ne peut pas rembourser sa dette.

##### **4.2.2. Les types de garanties exigées pour le financement des projets relatifs aux dispositifs aidés :**

Au début du contrat, les banques qui ont accordé des prêts pour la création d'entreprises demandent aux promoteurs les garanties suivantes :

###### **a) La convention de crédit d'investissement :**

Quel que soit le mode de financement, le contrat entre le prêteur (la banque) et l'emprunteur (le bénéficiaire du crédit) comprend les éléments suivants : le montant du crédit, les modalités de remboursement, les pénalités de retard, la commission de gestion et le délai accordé par la banque. Ce contrat est signé conjointement par la banque et le bénéficiaire du crédit, puis publié et enregistré auprès du service d'enregistrement et des timbres de la direction des impôts.

###### **b) Le nantissement des équipements :**

« Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie

---

<sup>44</sup> **LAURENCE** (Scialom,) : « Economie bancaire, collection repères économie », Paris janvier 2013, p.51.

---

De sa dette ou celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue, au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelques mains qu'il passe, par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».<sup>45</sup>

**c) La chaîne de billets à ordre :**

Le débiteur est responsable de tamponner et de signer les billets à ordre accompagnés d'une lettre de déchéance du terme (BAO/LDT). Les billets doivent être remboursés selon les échéances fixées dans la convention de crédit (voir le tableau d'amortissement en annexe). Il est important de souligner que si l'un de ces billets n'est pas remboursé à la date prévue, la totalité des crédits sera exigée conformément aux conditions bancaires en vigueur, à moins que le banquier ne décide d'accorder un délai supplémentaire ou, le cas échéant, d'accepter un rééchelonnement.

**d) Le gage du matériel roulant :**

Il s'agit d'une garantie réelle qui permet au créancier de protéger les fonds prêtés aux jeunes promoteurs pour l'achat de véhicules (voitures, camions, etc.). Si le bénéficiaire du gage demande une mainlevée totale et définitive, le véhicule gagé ne pourra pas être vendu. Il est important de signaler le gage aux services des cartes grises de la direction des moyens au niveau des APC et/ou DAIRA.

**e) La subrogation de l'assurance multirisque au profit de la banque :**

L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser l'assuré en cas de sinistre en échange d'une prime.

Lorsqu'une banque accorde un prêt, elle demande à son débiteur, l'emprunteur, de signer un avenant de subrogation DPAMR (délégation à la police multirisques professionnels). Cela permet à la banque de bénéficier du droit de refuser l'indemnisation de l'assureur en cas de dédommagement après la prévention du sinistre.

---

<sup>45</sup> **AZZAOUI Khaled**, Le financement des PME et les mécanismes de garantie en Algérie, Thèse de doctorat en science de gestion option finance, école supérieure de commerce 2016-2017, p 114

---

---

**5. Le fonds de garanties de dispositif CNAC : Le Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs (FCMGRC) :**

**5.1. Définition :**

Le fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits pour les investissements des chômeurs promoteurs âgés de 35 à 50 ans est devenu opérationnel à la fin de l'année 2004. Son objectif est de garantir les crédits accordés par les banques et les établissements financiers aux chômeurs promoteurs qui adhèrent à la Caisse Nationale d'Assurance Chômage et au FCMG.<sup>46</sup>

**5.2. Les membres du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs :**

- Ceux qui ont choisi le financement triangulaire CNAC.
- Les cinq banques publiques : La BNA, la BEA, la CPA, la BDL, et la BADR.

**5.3. Les ressources du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des Investissements des Chômeurs Promoteurs :**

- ✚ Les banques sont tenues de verser chaque année au FCMGRC une somme de 1% de leurs encours.
- ✚ Une partie de la trésorerie de l'État est allouée au fonds de caution mutuelle de garantie risque/crédit des investissements des chômeurs.
- ✚ Les cotisations des promoteurs sont calculées de manière forfaitaire, ce qui signifie que le promoteur doit payer l'intégralité des cotisations des cinq ans en une seule fois au début du contrat. Après avoir reçu l'accord de la banque et avant la mise en place du financement du projet, les promoteurs sont enregistrés au Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risque/Crédit des investissements des chômeurs promoteurs (FCMGRC). Ces frais correspondent à 0,35% du montant du prêt bancaire.

---

<sup>46</sup> Informations collectées auprès de la CNAC.

**5.4. L'intervention du fonds de garantie :**

Le fonds de garantie est attribué une fois que la micro-entreprise a été déclarée incapable de rembourser le crédit bancaire. la banque reçoit une compensation après la troisième échéance impayée.

**5.5. La procédure d'indemnisation par le Fond de caution mutuelle et de garantie :**

Le fonds a pour objectif de garantir, conformément aux modalités fixées par le décret correspondant, 70% des prêts consentis par les banques et les établissements financiers aux chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans, qui sont membres du fonds. La garantie du fonds vient compléter les garanties réelles et/ou personnelles fournies par l'emprunteur au prêteur. Le fonds couvre, à la demande des banques et des établissements financiers, les montants restants dus en capital et les intérêts à la date de déclaration du sinistre, à hauteur de 70%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie, le fonds est subrogé dans les droits des banques et des établissements financiers, en tenant compte des paiements éventuels déjà effectués et dans la limite du montant de la couverture du risque, tel que spécifié ci-dessus. Les sommes récupérées par les banques et les établissements financiers à partir des garanties réelles et/ou personnelles, une fois réalisées, seront régularisées avec le fonds et seront équivalentes aux montants indemnisés.<sup>47</sup>

**Section 03 : Le rôle déterminant des banques dans la réussite des dispositifs**

**CNAC :**

**1. Etude technico-économique du projet :**

L'analyse technico-économique est une étude approfondie menée avant la mise en œuvre d'un nouveau projet. Son objectif est d'évaluer tant la faisabilité technique que la rentabilité économique du projet en question. Les principaux objectifs de cette analyse sont les suivants :

---

<sup>47</sup> Zourdani, S., & Sam, H. (2022) : « Dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou: quel apport de la CNAC? » *Revue tadamsa d'unegmu*, 2(2), P 32

- Examiner le contexte économique dans lequel le projet sera réalisé.
- Analyser la structure de l'investissement et les ressources financières nécessaires.
- Évaluer les revenus et les dépenses d'exploitation sur plusieurs années.
- Effectuer des estimations financières détaillées, telles que les bilans, les comptes de résultat et les flux de trésorerie.
- Évaluer les impacts économiques et sociaux du projet.

### **1.1. La présentation générale du projet :**

Elle comprendra principalement les aspects suivants :

- Description de la société : statut juridique, capital social, siège social et élaboration de son activité.
- Introduction des partenaires.
- L'objectif de l'investissement : il s'agit d'une extension, d'un renouvellement ou d'un projet de création, avec des commentaires sur la capacité de production avant et après l'investissement.
- La construction prévue pour des équipements à acquérir.
- Le mode de financement envisagé.

### **1.2. Etude de marché :**

L'étude de marché consiste à recueillir et analyser des informations dans le but de déterminer les particularités d'un marché. Son objectif est de collecter un maximum d'informations sur un marché spécifique.

Lors de la validation d'un projet, l'analyse du marché peut se concentrer sur l'acceptabilité du produit ou service en utilisant des données quantitatives ou qualitatives, qui sont présentées de la manière suivante :

**a) Les études qualitatives :** sont désignées comme étant qualitatives car elles offrent des résultats qui ne peuvent pas être quantifiables. Elles permettent de saisir le comportement du consommateur et de déterminer le type de produit qui peut répondre à sa demande et compétitif sur le marché. Elles.



Ils incluent le genre du produit, la façon dont il est distribué, la manière dont il est commercialisé et le rôle des autorités publiques...etc.).

**b) Les études quantitatives :** Contrairement aux études qualitatives, les études quantitatives permettent d'obtenir des résultats quantifiables en rassemblant les critères suivants : le niveau des ventes, les coûts de production appliqués, ainsi que les prix et les marges réalisés.

### **1.3. L'étude commerciale :**

Le processus d'étude commerciale, consiste à analyser la viabilité d'un projet commercial en repérant les besoins des consommateurs, en évaluant le marché potentiel et en déterminant les caractéristiques du produit ou du service à proposer pour répondre à ces besoins. Elle facilite la définition d'objectifs, de politiques de marché, de produit, de prix, de distribution et de communication, et oriente les choix stratégiques afin de garantir le succès du projet.<sup>48</sup>

### **1.4. L'étude technique :**

Avant de lancer un projet, il est essentiel de réaliser une étude technique approfondie afin d'évaluer sa faisabilité et sa viabilité. L'objectif de cette étude est de :

- Examiner les aspects techniques du projet, tels que la faisabilité du terrain, la sélection des matériaux et le calendrier prévisionnel.
- Analyser les conséquences du projet sur l'environnement et la vie sociale.
- Vérifier la conformité du projet aux normes juridiques et réglementaires en vigueur.
- Identifier les éventuelles limitations techniques et proposer des solutions appropriées.
- Évaluer les décisions techniques en utilisant des modèles et des tests préliminaires.

#### **1.4.1. L'approvisionnement :**

L'approvisionnement joue un rôle crucial avant le début du processus de production au sein de l'entreprise. Son objectif principal consiste à fournir à l'entreprise, dans les meilleures conditions de qualité, de coûts, de délais et de sécurité, toutes les matières premières, composants, fournitures, outillages, équipements et services indispensables à ses activités.

---

<sup>48</sup> **Pierre, Antoine .** (2004) : « *Projet de création d'entreprise: un bar tapas. Publications Études & Analyses.* » p68

#### **1.4.2. évaluation des coûts de l'investissement :**

En évaluant les coûts de l'investissement, les entreprises pourront évaluer la viabilité de leurs projets en vérifiant si :

- Le projet sera rentable en comparant les coûts estimés aux bénéfices estimés.
- Le projet vaut la peine d'être réalisé.
- Le budget nécessaire pour la réalisation de ce projet est adéquat. De plus, cela permettra au banquier de voir le sérieux de l'investisseur (l'investisseur a étudié attentivement l'avenir de son projet).

#### **1.4.3. Planning de réalisation du projet :**

Au cours de cette étape, l'investisseur doit présenter le plan de mise en œuvre prévu, en précisant le délai nécessaire pour passer à la phase d'exploitation.

Si le projet est accepté, le banquier et le promoteur veillent à sa conformité.

La phase de réalisation et d'exécution du projet se déroulent selon les délais prévus.

#### **1.4.4. Le financement :**

Toutes les sources de financement envisagées doivent être exposées par l'investisseur dans cette section, telles que l'apport personnel, l'apport des proches, les prêts non rémunérés assurés par les dispositifs CNAC et les sociétés de capital investissement.

L'analyse technique permet une meilleure compréhension du projet et facilite la transition d'une idée abstraite à une réalité plus concrète et mieux maîtrisée.<sup>49</sup>

## **2. L'étude financière du projet :**

### **2.1. Définition de l'évaluation financière :**

La phase d'évaluation financière d'un projet consiste à évaluer sa viabilité et ses conditions, en tenant compte des normes et des contraintes qui lui sont imposées, ainsi que des études techniques et commerciales déjà effectuées. Cela implique de mettre en avant les flux financiers.

---

En conclusion des recherches antérieures visant à évaluer la rentabilité et le financement du projet.<sup>50</sup>

Afin d'accomplir cela, il est courant de concevoir plusieurs calendriers détaillés pour prévoir et mesurer les revenus et les dépenses nécessaires afin d'évaluer la rentabilité d'un projet d'investissement. L'évaluation financière joue donc un rôle essentiel dans l'analyse du projet. Il s'agit d'analyser et de comparer les différentes sources de financement du projet afin d'évaluer son niveau de rentabilité et les conditions de sa pérennité. Les principales actions dans l'analyse financière sont les suivantes :

- ✚ Évaluer les dépenses liées au projet.
- ✚ Analyser les performances financières anticipées.
- ✚ Étudier l'efficacité financière du projet.
- ✚ Analyser le degré de risque associé.
- ✚ Créer un plan de financement pour le projet.
- ✚ Évaluer la performance des fonds propres.

## **2.2. Procédure de l'évaluation financière :**

L'analyse financière d'un projet se divise en trois étapes principales :

- a) L'analyse préalable au financement.**
- b) L'analyse du financement et de la gestion financière.**
- c) L'exposition des résultats et des méthodes de mise en œuvre.**

Les deux premières étapes sont séparées car il est essentiel d'abord considérer le projet comme une source de richesse au sens de la comptabilité nationale. La recherche de financement apporte une nouvelle finalité essentielle à la réalisation du projet, à savoir la recherche de fonds, ainsi qu'une autre mesure des résultats. La troisième étape vise à mettre en évidence les divers résultats et les stratégies mises en place afin de garantir le succès du projet.

---

<sup>50</sup> . **HOUDAYER (Robert.)** : « *Évaluation financière des projets : Ingénierie de projets et décision d'investissement*, » 2<sup>ème</sup> éd, ECONOMICA, Paris, 1999, P. 30.

**a) L'analyse préalable au financement :**

Les étapes de référence incluent les études préliminaires et la précision. Le calcul de rentabilité avant financement (pour les projets directement productifs) est le point central, qui n'est pas nécessairement le principal.

Le taux interne de rentabilité (TRI) est le moyen le plus couramment employé pour évaluer l'acceptabilité financière des hypothèses ou des variantes du projet. Les documents annuels à créer seront les suivants :

- Les comptes d'investissement prévisionnels.
- Le graphique des actifs.
- Les états financiers prévisionnels (analyse et comptabilité générale).
- Les besoins en fonds de roulement .
- Le formulaire pour calculer le TIR.

**b) L'analyse du financement et de la gestion financière :**

Une fois la première étape de l'évaluation terminée, elle se concentre sur l'analyse de la viabilité pour le projet. Au cours de cette deuxième étape, il est essentiel de garantir un montage financier optimal qui répond aux exigences de rentabilité des actionnaires en incluant l'analyse des conditions de financement du projet. C'est donc la rentabilité des fonds propres ou la rentabilité financière qui est en jeu. Les documents et les informations requis pour mener à bien cette étape sont les suivants :

- Les investissements.
- Le BFR.
- La capacité d'autofinancement (à partir du compte de résultat).
- Les différentes sources de financement (subventions, emprunts, augmentation de capital).

**c) L'exposition des résultats et des méthodes de mise en œuvre :**



Il s'agit d'une étape qui permet d'effectuer des analyses et des vérifications sur les résultats obtenus lors des étapes précédentes. Cette analyse devra aider à définir les stratégies de mise en œuvre du projet et éventuellement à soutenir les différentes décisions qui devront être prises. Cela pourrait aboutir à la création d'un tableau de bord spécifique qui simplifiera les suivis de gestion.

**3. Étude de la rentabilité du projet :**

**3.1. Définition de la rentabilité :**

La rentabilité désigne la relation entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour les atteindre. Il existe différentes façons d'exprimer la rentabilité économique et la rentabilité financière. La présence de plusieurs indicateurs est due aux exigences auxquelles la banque doit répondre. En effet, ses divers collaborateurs, tels que les responsables, les actionnaires, les employés et les autorités de contrôle, ont des opinions différentes sur la performance.

**3.2. types de la rentabilité :**

-  **La rentabilité économique :** est évaluée en fonction de sa capacité à générer des profits pour tous ses investisseurs, à savoir ses actionnaires et ses créanciers.
  
-  **La rentabilité financière :** Évalue la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices à partir des capitaux propres fournis par les actionnaires. Elle se concentre uniquement sur les apporteurs de capitaux propres, contrairement à la rentabilité économique qui concerne tous les investisseurs d'une entreprise.

**3.3.les critères de choix d'investissement :**

Afin de décider si un projet d'investissement est lancé ou non, les entreprises se basent à la fois sur des raisons stratégiques et sur des critères financiers objectifs.

Les critères essentiels pour sélectionner un investissement sont la valeur actuelle nette (VAN), qui évalue la création de valeur par l'investissement.

le taux de rentabilité interne (TRI), qui représente le taux de rentabilité actualisé de l'investissement, ainsi que le délai de récupération (DR) et l'indice de profitabilité (IP).

### **3.4. Les Principaux Critères d'Évaluation des Demandes de Financement par les Organismes Financiers :**

Les jeunes entrepreneurs doivent remplir les critères suivants pour obtenir des crédits auprès des banquiers :

- La situation financière des demandeurs de crédit est étudiée en détail afin de minimiser les risques de non-remboursement.
- Il est nécessaire de fournir une documentation complète sur le projet de crédit afin d'évaluer sa rentabilité.
- La confiance : le banquier est convaincu que son client remboursera ses avances à l'avenir et respectera ses obligations. Cette confiance est déterminée non seulement par la performance et la compétence de l'entreprise du client, mais aussi par la nature de leur relation.

Pour obtenir des informations sur sa clientèle, le banquier a la possibilité de consulter différentes sources. Il peut demander à ses collègues des informations sur les clients qui résident chez eux (informations commerciales) ou consulter les différentes centrales de la Banque d'Algérie, telles que la Centrale des Impayés (informations sur les problèmes de paiement), la Centrale des Risques (informations sur les prêts accordés par les banques) et la Centrale des Bilans (informations comptables et financières sur les entreprises).

**Conclusion :**

Ce chapitre a donné une vue d'ensemble exhaustive du domaine bancaire, de ses acteurs, de ses ressources et de ses opportunités d'emploi. En particulier, il a souligné la variété des différents types de banques disponibles, allant de la banque de dépôts à la banque d'affaires en passant par les banques globales.

Il a été observé que la fonction principale des banques consiste à recueillir l'épargne et à la convertir en crédits, ce qui permet de financer l'économie. Elles sont financées à la fois par des fonds propres (dépôts de la clientèle) et par des emprunts interbancaires (refinancement auprès de la banque centrale).

En analysant les emplois bancaires, il a été démontré que les banques exercent une variété d'activités, allant du financement à court terme (découverts, escompte) aux financements à long terme. (financement d'investissement, prêt immobilier). La diversité des activités des banques les rend indispensables pour le développement économique.

Le chapitre a aussi retracé l'apparition et l'évolution du secteur bancaire en Algérie, qui a subi de profondes transformations depuis les années 1990 avec la libéralisation du secteur et l'émergence de banques privées. Toutefois, le domaine demeure largement contrôlé par les banques publiques. La théorie de l'agence a été utilisée pour analyser la relation entre les banques et les entreprises, soulignant les conflits potentiels liés aux asymétries d'information. On a examiné en détail les mécanismes de réduction du risque, tels que la prise de garanties.

Ainsi, ce chapitre a établi les fondations indispensables pour comprendre le rôle essentiel joué par les banques dans le financement de Les chapitres suivants exploreront en détail l'économie et l'entrepreneuriat.

## **CHAPITRE III**

***La création des micro-entreprises au  
niveau de dispositif CNAC Annaba :  
Aspects pratiques***



**Introduction :**

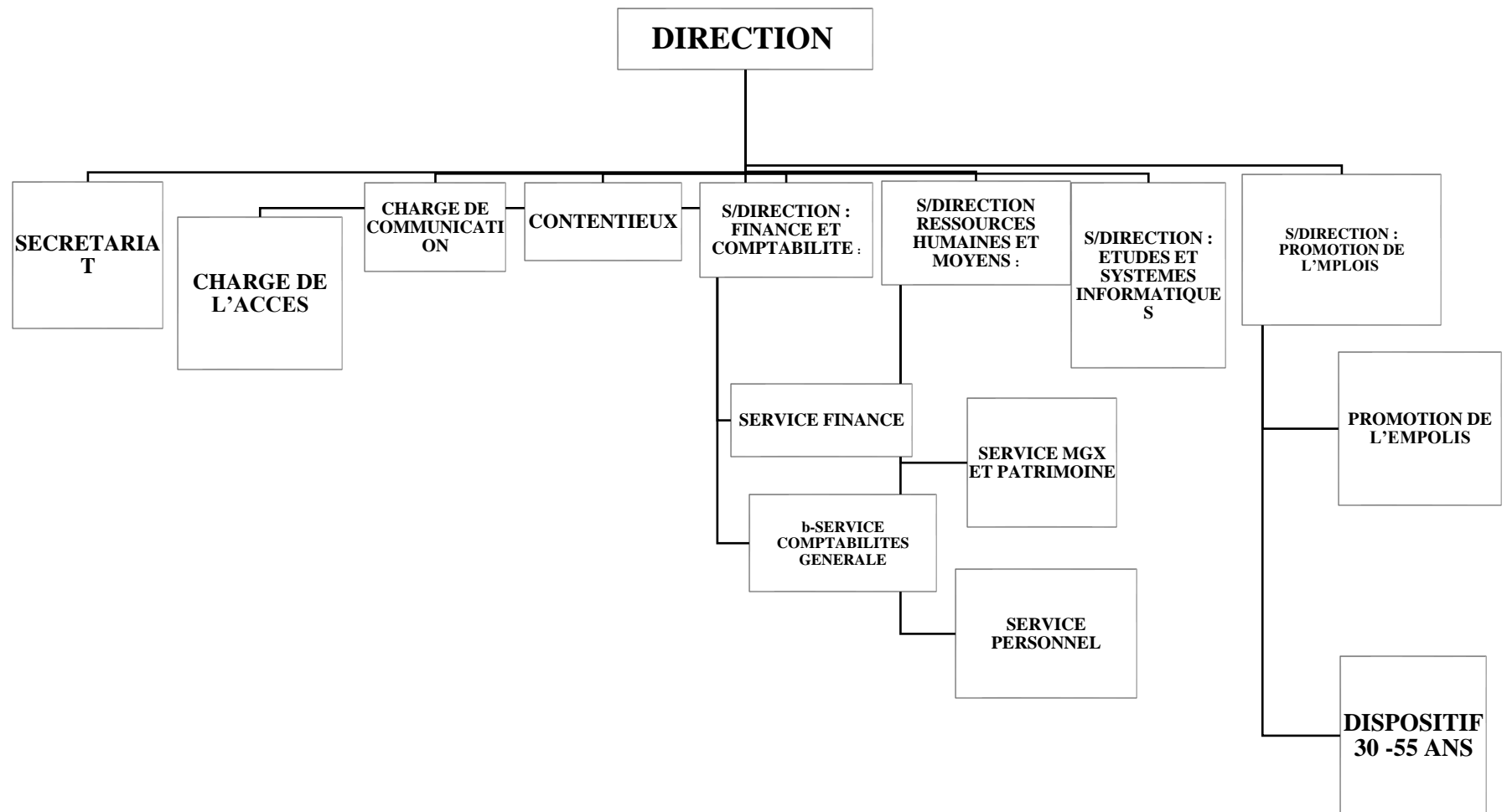
Au sein de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) en Algérie, ce chapitre examine les aspects concrets de la création des micro-entreprises. La CNAC est une institution publique qui a pour objectif de favoriser l'emploi et l'entrepreneuriat en offrant des fonds et des services aux personnes sans emploi qui désirent fonder leur propre entreprise. Ce chapitre se focalise sur la wilaya d'Annaba et examine les accomplissements du dispositif CNAC dans la génération d'activités, ainsi que les difficultés et les contraintes auxquelles font face les promoteurs de la CNAC. Un cas concret de création d'une micro-entreprise sera également analysé et nous aborderons les stratégies de succès pour les entreprises en difficulté.

**Section 01 : Contribution de la CNAC dans la création de l'emploi dans la  
wilaya de Annaba**

**1. Présentation de la direction CNAC de Annaba :**

**1.1. L'Organigramme de la direction :**

Figure 2 : Schéma de l'organigramme général de l'organisme CNAC Annaba



Source : l'agence CNAC de wilaya de Annaba

**2. Les réalisations du dispositif CNAC de Annaba dans la création d'activité en Algérie :**

**2.1. Dossiers déposés et dossiers approuvés par le comité et les banques :**

**Tableau 7 : nombre des Dossiers déposés et dossiers approuvés par le comité et les banques  
(2004-2021)**

Année Etapes de Dossiers	Résultats accumulés (2004- 2017)	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Nombre des Dossiers déposés</b>	<b>16158</b>	<b>904</b>	<b>1133</b>	<b>608</b>	<b>1190</b>	<b>19993</b>
<b>Nombre des dossiers approuvés par le CSVF</b>	<b>8951</b>	<b>399</b>	<b>611</b>	<b>277</b>	<b>598</b>	<b>10836</b>
<b>Nombre des dossiers approuvés par les banques</b>	<b>6875</b>	<b>267</b>	<b>502</b>	<b>215</b>	<b>520</b>	<b>8379</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés  
par l'agence.**

De 2004 à 2021, un total de 19 993 dossiers ont été soumis dans le cadre du programme CNAC à Annaba. Sur ces dossiers, le Comité de Suivi et de Validation des Financements (CSVF) a approuvé 10 836 dossiers, ce qui représente 54% des dossiers déposés.

Les banques ont approuvé 8 379 dossiers, représentant 42% des dossiers déposés, tandis que le CSVF a approuvé 77% des dossiers.

Le nombre de dossiers approuvés par le CSVF (10 836) est donc très différent de celui effectivement financé par les banques (8 379), soit près de 2 500 dossiers. Cela peut être attribué à divers éléments :

- Certains dossiers ne répondent pas aux critères bancaires, même si le CSVF a donné un avis favorable.
- Les promoteurs ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour contribuer personnellement.

- Certaines banques hésitent à financer ce type de projets.

Dans l'ensemble, le programme CNAC a financé 8 379 projets à Annaba de 2004 à 2021, ce qui a favorisé la création d'entreprises et d'emplois dans la ville. Néanmoins, il existe des possibilités d'amélioration pour augmenter le taux de transformation des dossiers approuvés en projets réellement réalisés.

**2.2. Les financements accordés par le dispositif CNAC Annaba :**

**Tableau 8 : Projets financés par la CNAC de Annaba par secteur d'activité**

Année Secteur	Résultats accumulés (2004-2017)	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Agriculture</b>	<b>217</b>	<b>29</b>	<b>65</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>364</b>
<b>Artisanat</b>	<b>961</b>	<b>244</b>	<b>147</b>	<b>123</b>	<b>153</b>	<b>1628</b>
<b>BTPH</b>	<b>150</b>	<b>7</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>215</b>
<b>Hydraulique</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Industrie</b>	<b>306</b>	<b>21</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>457</b>
<b>Maintenance</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>92</b>
<b>Pêche</b>	<b>79</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>111</b>
<b>Profession liberal</b>	<b>86</b>	<b>10</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>21</b>	<b>92</b>
<b>Transport de voyageurs</b>	<b>592</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>592</b>
<b>Transport de marchandises</b>	<b>1787</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1787</b>
<b>Services</b>	<b>1971</b>	<b>26</b>	<b>44</b>	<b>46</b>	<b>64</b>	<b>2151</b>
<b>Total</b>	<b>6176</b>	<b>356</b>	<b>362</b>	<b>288</b>	<b>366</b>	<b>7548</b>

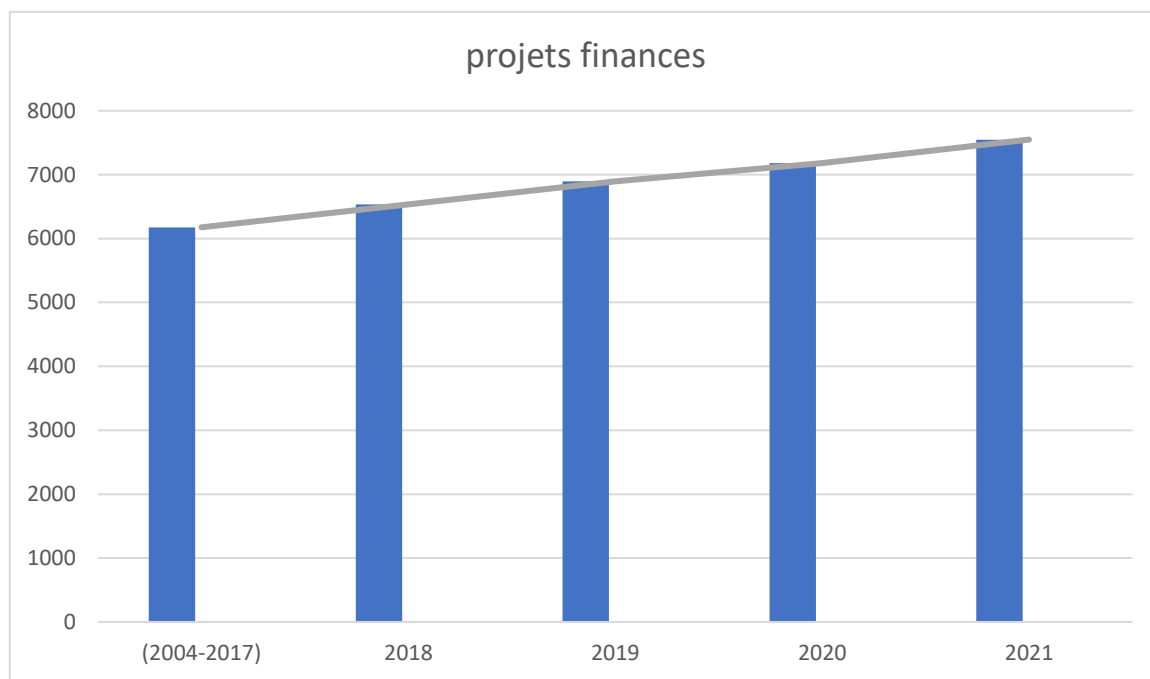
**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l'agence.**

La lecture du tableau qui concerne le domaine d'activité, le secteur des services est de loin celui qui a connu le plus de succès, avec un total de 2151 projets, soit 29 % du total des projets créés par le secteur.

Le secteur de Transport de marchandises a réalisé 1787 projets, Bien qu'important, le transport de marchandises n'a pas bénéficié de financement du CNAC à partir de 2017. Suivi par le secteur du artisanat avec 1628 projets.

Bien que la wilaya de Annaba possède un potentiel agricole, le nombre de projets financés dans le domaine de l'agriculture et de l'art est relativement faible et représente seulement 4% du total des projets réalisés. Il est donc observé une disparité dans la répartition des projets financés en fonction du secteur d'activité Il est possible de justifier que les services ne demandent pas beaucoup d'efforts ou une qualification importante. En revanche, les domaines qui attirent l'attention moins des chômeurs, à savoir hydraulique et maintenance.

**Figure 3** : La répartition des projets financés par la CNAC de Annaba par année ( 2017-2021).



**Source : établi par moi même sur la base des données de tableau**

L'évolution du nombre de projets financés par la Caisse Nationale d'Assurance Chômage d'Annaba (CNAC) au cours des cinq dernières années est illustrée dans le graphique, en cumulant les données depuis 2004 dans la représentation de 2017. Le nombre de dossiers financés augmente de 2004 à 2021, date à laquelle la CNAC a décidé de suspendre les financements.

**2.3. Structure de financement des projets finances :**

**Tableau 9 : Structure de financement des projets finances par le dispositif CNAC**

<b>L'unité (Million DA)</b>	<b>Résultats accumulés (2004-2017)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
<b>PNR</b>	<b>5458,1</b>	<b>485,3</b>	<b>539,7</b>	<b>434,9</b>	<b>529,1</b>	<b>7447,1</b>
<b>Apport personnelle</b>	<b>376,8</b>	<b>26,8</b>	<b>31,3</b>	<b>24,9</b>	<b>30,9</b>	<b>490,7</b>
<b>Contribution des banques</b>	<b>12892,6</b>	<b>1185,1</b>	<b>1328,5</b>	<b>1062,1</b>	<b>1305,1</b>	<b>17773,4</b>
<b>Prix d'investissement</b>	<b>18727,5</b>	<b>1697,2</b>	<b>1899,5</b>	<b>1522</b>	<b>1865,1</b>	<b>25711,2</b>
<b>Nombre des projets</b>	<b>6176</b>	<b>356</b>	<b>362</b>	<b>288</b>	<b>366</b>	<b>7548</b>
<b>moyenne d'investissement</b>	<b>3,0</b>	<b>4,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,3</b>	<b>5,1</b>	<b>3,4</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l'agence.**

Les chiffres fournis dans le tableau permettent d'analyser la structure de financement des projets financés par le dispositif CNAC entre 2004 et 2021.

Pendant cette période, le dispositif CNAC a généré un montant total d'investissements de 25 711,2 millions de dinars algériens, avec une moyenne d'investissement de 3,4 millions de dinars par projet

La composition du financement est la suivante :

- La CNAC a accordé 7 447,1 millions de dinars en prêts non rémunérés, ce qui représente 29% du financement total.

- Les contributeurs individuels ont apporté 490,7 millions de dinars, soit environ 2% du financement global.
- Les banques ont contribué avec 17 773,4 millions de dinars, ce qui représente près de 69% du financement total.

Ce système de financement triangulaire, dans lequel les banques jouent un rôle essentiel, permet de maximiser l'impact des aides de la CNAC et de mobiliser des fonds importants pour la création d'entreprises par les personnes sans emploi. Toutefois, la contribution personnelle relativement faible des promoteurs (2%) soulève des questions quant à leur implication financière et à leur engagement dans la réussite des projets. En renforçant cette contribution, il serait possible de faciliter une meilleure appropriation des projets par les bénéficiaires.

#### **2.4. Projets financés par sexe :**

Le tableau suivant nous donne la répartition des projets financés par la CNAC par sexe

**Tableau 10 : Projets financés par la CNAC Annaba par sexe**

<b>Année</b> <b>Sexe</b>	<b>Résultats accumulés (2004-2017)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
Masculin	<b>5410</b>	<b>278</b>	<b>282</b>	<b>217</b>	<b>302</b>	<b>6489</b>
Féminin	<b>766</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>71</b>	<b>64</b>	<b>1058</b>

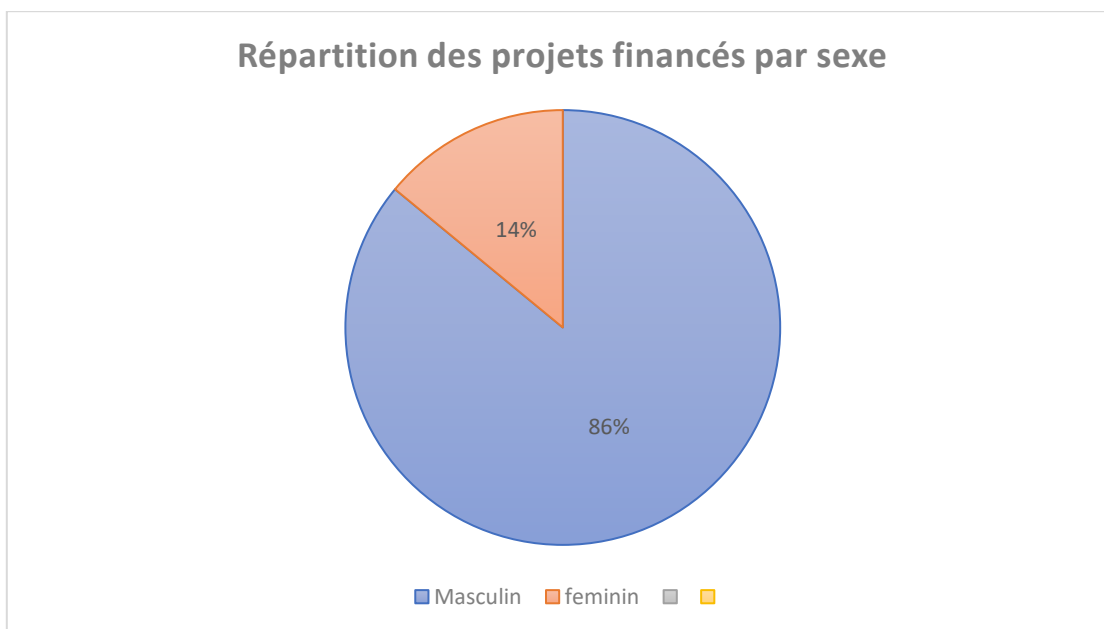
**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l'agence.**

Il est évident que le nombre de projets réalisés par les hommes est bien supérieur à celui des femmes, qui ne représentent que 14 % du total des projets réalisés. Cependant, il y a une évolution positive des projets développés par les femmes, comme on l'a vu au cours des dernières années.



Le schéma ci-dessous illustre la répartition par sexe des projets financés par l'agence CNAC d'Annaba :

**Figure 4** : Projets financés par la CNAC de Annaba par sexe



**Source : établi par moi même sur la base des données de tableau**

**2.5. Evolution des emplois créés par la CNAC dans la wilaya de Annaba :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois générés par les divers projets financés par la CNAC, en fonction du secteur d'activité et du genre.

**Tableau 11 : Evolution des emplois créés par la CNAC Annaba de 2004 à 2021**

Secteur \ Année	Année	Résultats accumulés (2004-2017)	2018	2019	2020	2021	Total
<b>Agriculture</b>		<b>548</b>	<b>85</b>	<b>200</b>	<b>107</b>	<b>47</b>	<b>987</b>
<b>Artisanat</b>		<b>2427</b>	<b>670</b>	<b>367</b>	<b>345</b>	<b>431</b>	<b>4240</b>
<b>BTPH</b>		<b>296</b>	<b>19</b>	<b>76</b>	<b>12</b>	<b>87</b>	<b>490</b>
<b>Hydraulique</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>Industrie</b>		<b>792</b>	<b>60</b>	<b>126</b>	<b>128</b>	<b>130</b>	<b>1236</b>
<b>Maintenance</b>		<b>48</b>	<b>36</b>	<b>43</b>	<b>45</b>	<b>62</b>	<b>234</b>
<b>Pêche</b>		<b>179</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>12</b>	<b>36</b>	<b>269</b>
<b>Profession liberal</b>		<b>190</b>	<b>23</b>	<b>42</b>	<b>39</b>	<b>52</b>	<b>346</b>
<b>Transport de voyageurs</b>		<b>705</b>	<b>984</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1689</b>
<b>Transport de marchandises</b>		<b>2360</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2360</b>
<b>Services</b>		<b>3646</b>	<b>70</b>	<b>124</b>	<b>133</b>	<b>180</b>	<b>4153</b>
<b>Total</b>		<b>11191</b>	<b>1968</b>	<b>1001</b>	<b>821</b>	<b>1029</b>	<b>16010</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l'agence.**

De 2004 à 2021, la CNAC à Annaba a joué un rôle important dans la génération d'emplois dans divers domaines d'activité. Les secteurs les plus dynamiques sont les services et l'artisanat, qui représentent respectivement 25% et 26% du nombre total d'emplois créés. Ensuite, on retrouve le transport de marchandises 10% et l'agriculture 6%. Sur la période étudiée, ces quatre secteurs représentent près de 30% des emplois créés par le dispositif CNAC dans la région d'Annaba. Ils mettent en lumière la variété des activités mises en place par la CNAC et son rôle

Essentiel dans la croissance économique locale. Bien que le financement du transport de marchandises ait été temporairement suspendu en 2017, ce secteur a réussi à se redresser et à se positionner parmi les secteurs les plus générateurs d'emplois. Les autres domaines, même si leur poids relatif est moins important, jouent également un rôle dans la dynamique d'emploi et la diversification de l'économie locale. L'action de la CNAC est donc cruciale pour combattre le chômage et favoriser l'entrepreneuriat à Annaba.

## **2.6. Répartition et évolution des projets finances par banques :**

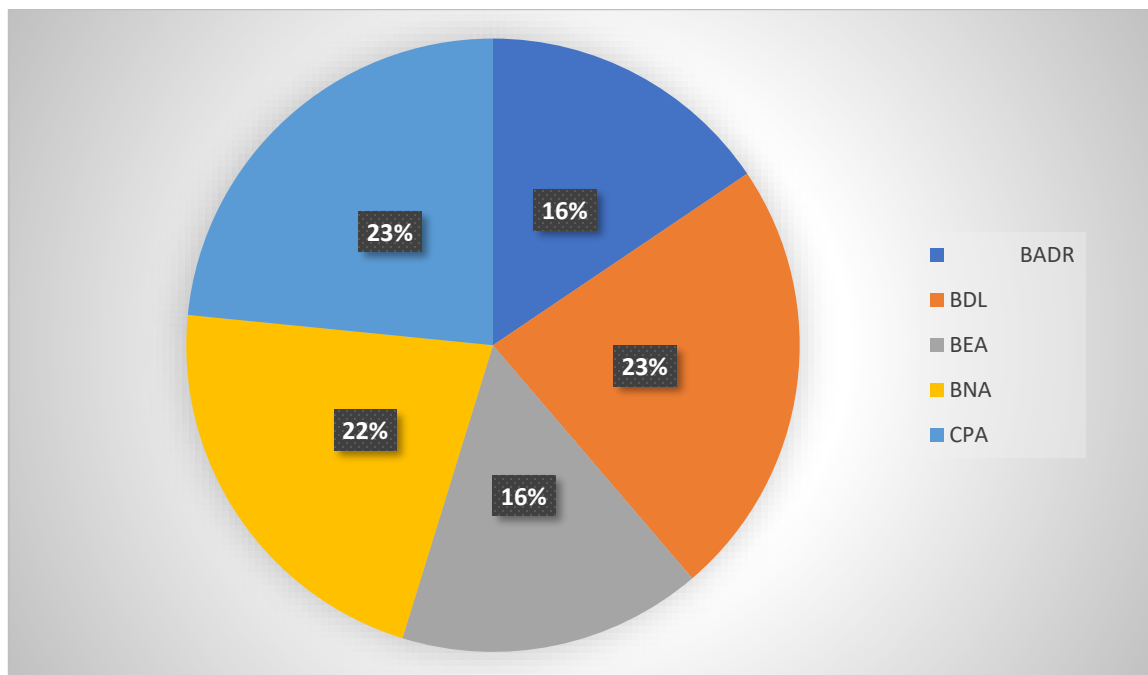
**Tableau 12 : Répartition des projets finances par banques :**

<b>Année</b> <b>Banque</b>	<b>Résultats accumulés (2004-2017)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total</b>
<b>BADR</b>	<b>912</b>	<b>71</b>	<b>92</b>	<b>62</b>	<b>37</b>	<b>1174</b>
<b>BDL</b>	<b>1449</b>	<b>77</b>	<b>87</b>	<b>55</b>	<b>82</b>	<b>1750</b>
<b>BEA</b>	<b>1019</b>	<b>54</b>	<b>39</b>	<b>37</b>	<b>61</b>	<b>1210</b>
<b>BNA</b>	<b>1329</b>	<b>79</b>	<b>75</b>	<b>68</b>	<b>95</b>	<b>1646</b>
<b>CPA</b>	<b>1467</b>	<b>75</b>	<b>69</b>	<b>66</b>	<b>91</b>	<b>1768</b>
<b>Total</b>	<b>6176</b>	<b>356</b>	<b>362</b>	<b>288</b>	<b>366</b>	<b>7546</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l'agence.**

Le schéma ci-dessous illustre la répartition par banque des projets financés par l'agence CNAC d'Annaba :

**Figure 5** : Projets financés par la CNAC de Annaba par banque



**Source** : établi par moi-même sur la base des données de tableau

Au total, 8,548 projets ont été financés par les banques dans le cadre du dispositif CNAC à Annaba entre 2004 et 2021.

Les banques qui se démarquent le plus en termes de financement sont la CPA et la BDL, qui représentent chacune 23% des projets financés. La BNA représente quant à elle 22% des projets financés, tandis que la BADR et la BEA représentent chacune 16% des projets financés. Ces chiffres montrent une répartition relativement équilibrée des financements entre les différentes banques, avec une légère prédominance de la CPA et de la BDL. Cela témoigne de l'engagement des établissements bancaires dans le soutien à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois dans la région d'Annaba à travers le dispositif CNAC.

**2.7. Répartition des projets financés par niveau d’instruction :**

**Tableau 13: Répartition des projets financés par niveau d’instruction (2004-2021)**

<b>Niveau d’instruction</b>	<b>Nombre</b>
<b>ANALPHABÈTE</b>	<b>40</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>1030</b>
<b>MOYEN</b>	<b>3861</b>
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>68</b>
<b>SECONDAIRE</b>	<b>1 1918</b>
<b>UNIVERSITAIRE</b>	<b>631</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7548</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés par l’agence.**

le tableau ci- dessus démontre que la grande quantité des projets financés par la CNAC- ANNABA est réalisée grâce au niveau d’instructions moyennes et secondaire avec un nombre de (5779) projets.

**2.8. Répartition des entreprises financées par la CNAC par commune :**

**Tableau 14 : Répartition des entreprises financées par la CNAC par commune**

<b>Commune</b>	<b>Nombre d'entreprises</b>
<b>Annaba</b>	<b>3455</b>
<b>Berrahal</b>	<b>284</b>
<b>El-hadjar</b>	<b>378</b>
<b>Eulma</b>	<b>177</b>
<b>El-bouni</b>	<b>1237</b>
<b>Oued el-aneb</b>	<b>174</b>
<b>Cheurfa</b>	<b>215</b>
<b>Seraidi</b>	<b>92</b>
<b>Ain el-berda</b>	<b>446</b>
<b>Chtaibi</b>	<b>35</b>
<b>Sidi Ammar</b>	<b>1022</b>
<b>Treat</b>	<b>33</b>
<b>Total</b>	<b>7548</b>

**Source : document obtenu auprès de la CNAC de Annaba concernant les projets financés  
par l'agence**

Le tableau ci-dessus montre que le nombre d'emploi des entreprises financées par le CNAC sont réparties par communes est très important, cette importance est élevée et se concentre vers la commune de Annaba avec 3455 projets (**45%**) , la commune de el bouni avec 1237(**16%**) et Sidi Ammar avec 1022 projets (**14 %**) .

**Section 02 : Cas pratique : étude prévisionnelle réalisée dans la cadre du  
dispositif des chômeurs promoteurs âgés de 30 à 55 ans**

Il est essentiel d'accompagner chaque projet d'investissement d'une évaluation globale et détaillée du projet. La structure de financement du projet doit être représentée par cette évaluation et doit mettre en évidence, à partir de l'analyse des documents comptables, la capacité du projet à générer des profits.

Notre recherche se concentrera sur une activité industrielle.

**1- Présentation du projet <sup>51</sup>:**

La présentation du projet inclut les étapes suivantes :

- **Implantation (Localisation du projet)** : El-Hadjar-Annaba
- **Délais de réalisation préconisés** : 6 mois
- **Impact économique du projet** : le projet va favoriser la création d'emplois
- **Impact sur l'environnement** : aucun impact négatif
- **Nombre d'emplois à créer** : 03
- **Secteur d'activité** : Services
- **Forme juridique** : entreprise individuelle
  
- **Régime fiscal** : IRG

**1.2. L'activité (produit ou services) envisagée :**

- **Description précise du produit ou service** : le projet consiste en la création d'une entreprise de transformation des papiers et cartons (produisant des emballages en cartons, gobelets, des articles de papier et cartonnage etc...

---

<sup>51</sup> une fiche technico-économique auprès la CNAC

**1.3. Le marché :**

- **Population ciblée et territoire d'intervention :** industries et collectivités. .
- **La demande :** la concurrence dans ce secteur de transformation est presque inexistante et la demande dépasse largement l'offre.
- **L'offre :** le marche de l'industrie de transformation connait actuellement une croissance compte tenue du développement du secteur de l'industrie de découpage et de la transformation de carton.
- **Avantages concurrentiels :** qualité de services, les prix, la disponibilité exemplaire



**2. Evaluation financière et économique du projet (étapes clés) :**

Pour valider un projet dans le cadre de la CNAC, il est essentiel de suivre les étapes suivantes :

**2.1. Structure d'investissement :**

le coût du projet est déterminé à partir des rubriques comptables présentées dans le tableau qui suit :

<b>Frais préliminaires</b>	69675,49
<b>Agencements</b>	-
<b>Matériels et outillage</b>	4 900000
<b>Cheptel</b>	-
<b>Véhicules</b>	615 000,00
<b>Informatique</b>	-
<b>Mobilier et autres</b>	326980.00
<b>Assurances</b>	103 119,00
<b>Fond de roulement</b>	-
<b>Total structure d'investissement</b>	<b>5 687 795,37</b>

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC Annaba

**2.2. Structure de financement :**

<b>Rubrique</b>	<b>Taux de participation</b>	<b>Montant</b>
<b>Apport personnel</b>	2%	113 755,91
<b>Prêt CNAC</b>	28%	1 592 582,70
<b>Crédit bancaire</b>	70%	3 981 456,76
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>5 687 795,37</b>

Source : Etabli à base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC Annaba

2-3-Tableau d'amortissement du crédit bancaire :

Montant du crédit	3 981 456,76								
Durée du remboursement	8								
Taux d'intérêt bancaire	5,25%								
Taux de bonification	80 %								
Diffère de remboursements	3								
Rubrique	-	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Principal	0,00	0,00	0,00	0,00	796 291,35	796 291,35	796 291,35	796 291,35	796 291,35
Reste à rembourser	3 981 456,76	3981456,76	3981456,76	3981456,76	3185165,71	2388874,06	1592582,70	796291,35	0,00
Intérêt Bancaire		209026,48	209026,48	209026,48	167221,18	125415,89	83610,59	41805,30	0,00
Intérêt bancaire bonifié	0,00	167221,18	167221,18	167221,18	133776,95	100332,71	66888,47	33444,24	0,00
Intérêt bancaire à payer	0,00	41805,30	41805,30	41805,30	33444,24	25083,15	16722,12	8361,06	0,00
Cotisation au FG		13935,10	13935,10	13935,10	11148,08	8361,06	5574,04	2787,02	0,00
Montant a payer au FCMG	69 675,49								

Source : établi a base de l'étude prévisionnelle effectuer par la CNAC Annaba

2.4. Amortissement des investissements :

	Montant (HT)	Durée	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Frais préliminaire</b>	69675,49	5	13935,10	13935,10	13935,10	13935,10	13935,10	-	-	-
<b>Agencements</b>	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Matériel et outillage</b>	4900 000,00	5	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00
<b>Cheptel</b>	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Véhicules</b>	615 000,00	5	123 000,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00	123 000,00
<b>Informatique</b>	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Tél/fax</b>	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Mobilier et autre</b>	-	5	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>			1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1103000,00	1103000,00	1103000,00

Source : établi a base de l'étude prévisionnelle effectuée par la CNAC Annaba

2.5. Bilan d'ouverture :

Actif	Montant	Passif	Montant
<b>Investissement</b>	<b>5 687 795,37</b>	<b>Fonds propres</b>	<b>113 755,91</b>
Frais préliminaires	69 675,49	<b>Apports personnel</b>	113 755,91
Agencements	0.00		
Matériel et outillage	4 900 000,00		
Cheptel	0.00		
Véhicules	615 000,00		
Informatique	0,00		
Tél/fax	0.00		
Mobilier et autre	0,00		
Assurances	103 119,88		
<b>Créances</b>	<b>0.00</b>	<b>Dettes d'investissement</b>	<b>5 574 039,47</b>
		<b>Emprunts bancaires</b>	3 981 456,76
<b>Disponibilité</b>	<b>0,00</b>	<b>Emprunts CNAC</b>	1 592 582,70
Fonds de roulement	0,00		
<b>TOTAL</b>	<b>2550000.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 687 795,37</b>

Source : établi a base de l'étude prévisionnelle effectuer par la CNAC Annaba

2.6. TCR prévisionnel :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>9216000</b>	<b>11520000</b>	<b>1393920</b>	<b>13363200</b>	<b>13824000</b>	<b>14976000</b>	<b>15667200</b>	<b>16128000</b>
Consommable (matière Première)	56000	57120	58834	61187	64246	68101	72868	78698
Services	170120	171460	173510	176326	179986	184426	189876	196437
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>8 989880,12</b>	<b>11 291 420,12</b>	<b>1 161576,32</b>	<b>13 125687,42</b>	<b>13 579767,62</b>	<b>14 723472,92</b>	<b>15 404455,32</b>	<b>15 852 864,72</b>
Impôt et taxe	5000,00	5000,00	5000,00	272 264,00	281 480,00	304 520,00	318 344,00	327 560,00
CASNOS	32400,00	259 200,00	259 200,00	32400,00	259 200,00	259 200,00	259 200,00	259 200,00
Frais de personnel	406 800,00	414 936,00	423 234,72	431 699,41	440 333,40	449 140,07	456 122,87	467 285,33
Dotations aux Amortissements	1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1 116935,10	1 103000,00	1 103000,00	1 103000,00
Charges financières	41 805,30	41 805,30	41 805,30	33 444,24	25 083,18	16 722,12	8 261,06	-
<b>Total charge D'exploitation</b>	<b>1 602940,39</b>	<b>1 837876,39</b>	<b>1 846175,11</b>	<b>1 886742,75</b>	<b>2 123 582,19</b>	<b>2 132582,19</b>	<b>2 147027,93</b>	<b>2 157045,33</b>
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>7 386939,73</b>	<b>9 453543,73</b>	<b>- 684 598,79</b>	<b>11 456735,94</b>	<b>11 456735,94</b>	<b>12 590890,73</b>	<b>13 257 427,39</b>	<b>13 695 819,39</b>
IRG	0,00	0,00	0,00	3 801 630	3 877857	4 778811	5 012 099	4 437036
<b>Résultat net d'exploitation</b>	<b>7 386939,73</b>	<b>9 453 543,73</b>	<b>- 684 598,79</b>	<b>7 437314,89</b>	<b>7 578879,21</b>	<b>7 812079,48</b>	<b>8 245328,43</b>	<b>9 258783,10</b>
Dotation aux Amortissements	-	513053,77	513053,77	440720,44	440720,44	65396,00	65396,00	65396,00
<b>Cash-flow brut</b>	<b>8 503874,82</b>	<b>10 570478,82</b>	<b>432 336,30</b>	<b>8 554249,98</b>	<b>8 695814,31</b>	<b>8 915079,48</b>	<b>9 348328,43</b>	<b>10 361783,10</b>
Remboursement Principal de l'emprunt	-	-	-	796 291,35	796 291,35	796 291,35	796 291,35	796 291,35
<b>Cash-flow net</b>	<b>8 503874,82</b>	<b>10 570478,82</b>	<b>432 336,30</b>	<b>7 757958,63</b>	<b>7 899522,96</b>	<b>8 118788,12</b>	<b>8 552037,07</b>	<b>9 565491,75</b>
<b>Taux de matière et Marchandise utilisées</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>	<b>0,00 %</b>

Source : établi a base de l'étude prévisionnelle effectuer par la CNAC Annaba

2.7. Bilan prévisionnel sur 08 ans :

Actif	1 <sup>re</sup> année			2 <sup>me</sup> année			3 <sup>me</sup> année			4 <sup>me</sup> année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
<b>2-Investissement</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>1 116935,10</b>	<b>4 467740,39</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>2 233870,20</b>	<b>3 350805,30</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>3 350805,30</b>	<b>52 233870,20</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>4 467740,39</b>	<b>1 116935,10</b>
Frais préliminaires	69 675,49	13935,10	55 740,39	69 675,49	27 870,20	41 805,30	69 675,49	41 805,30	27870,20	69 675,49	55740,39	13 935,10
Total équipement	5 515000,00	1 103000,00	4 412000,00	5 515000,00	2 206000,00	3 309000,00	5 515000,00	3 309000,00	2 206000,00	5 515000,00	4 412000,00	1 103000,00
Agencement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Matériels et outillages	4 900 000,00	980 000,00	3 920 000,00	4 900 000,00	1 960 000,00	2 940000,00	4 900 000,00	2 940000,00	1 960000,00	4 900 000,00	3 920000,00	980 000,00
Cheptel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Véhicules	615 000	123000,00	492 000,00	615 000	246 000,00	369000,00	615 000	369 000,00	246 000,00	615 000	492 000,00	123 000,00
Informatique	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Tél/fax	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Mobiliers et autres	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>3-stocks</b>												
MF												
<b>4-créances</b>			<b>8 606994,70</b>			<b>19 177473,53</b>			<b>12 222870,11</b>			<b>10 527285,01</b>
Banque			6 024896,29			13 424231,47			8 556009,07			7 369099,51
Caisse			2 582098,41			5 753242,06			3 666861,03			3 158185,50
<b>Total (actif)</b>			<b>13 074735,10</b>			<b>22 528278,82</b>			<b>14 456740,30</b>			<b>11 644220,11</b>
<b>Passif</b>												
<b>1-fonds propres</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>
Résultat en ins d'affec						7 386939,73			9 453543,73			- 684 598,79
<b>5-dettes d'investi</b>			<b>5 574039,47</b>			<b>5 574039,47</b>			<b>5 574039,47</b>			<b>4 777748,11</b>
Emprunts bancaires			3 981456,76			3 981456,76			3 981456,76			3 185165,41
Autres emprunts (cnac)			1 592582,70			1 592582,70			1 592582,70			1 592582,70
Dettes frs												
DCT												
Détention pour compte			0.00			0.00			0.00			0.00
Dd'exploitation			0.00			0.00			0.00			0.00
<b>Résultats</b>			<b>7 386939,73</b>			<b>9 453543,73</b>			<b>1386766.63</b>			<b>7 437314,89</b>
<b>Total (passif)</b>			<b>13 074735,10</b>			<b>22 528278,82</b>			<b>4911122.06</b>			<b>11 644220,11</b>

Actif	5 <sup>ème</sup> année			6 <sup>ème</sup> année			7 <sup>ème</sup> année			8 <sup>ème</sup> année		
	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net	Brut	Amort	Net
<b>2-Investissement</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>5 584675,49</b>	<b>-</b>	<b>5 515000,00</b>	<b>1 103000,00</b>	<b>4 412000,00</b>	<b>5 515000,00</b>	<b>2 206000,00</b>	<b>3 309000,00</b>	<b>5 515000,00</b>	<b>3 309000,00</b>	<b>2 206000,00</b>
Frais préliminaires	69 675,49	69 675,49	0,00		0,00			0,00			0,00	
Total équipement	5 515000,00	5 515000,00	0,00	5 515000,00	1 103000,00	4 412000,00	5 515000,00	2 206000,00	3 309000,00	5 515000,00	3 309000,00	2 206000,00
Agencement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Matériels et outillages	4 900 000,00	4 900 000,00	0,00	4 900000,00	980 000,00	3 920000,00	4 900000,00	1 960000,00	2 940000,00	4 900000,00	2 940000,00	1 960000,00
Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Véhicules	615 000,00	615 000,00	0,00	615 000,00	123 000,00	492 000,00	615 000,00	246 000,00	369 000,00	615 000,00	369 000,00	246 000,00
Informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tél/fax	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mobiliers et autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>3-stocks</b>												
MF												
<b>4-créances</b>			<b>19 111406,77</b>			<b>14 277 880,00</b>			<b>15 251037,86</b>			<b>7 745667,04</b>
Banque			13 377984,74			9 994516,00			10 675726,51			5 421966,93
Caisse			5 733422,03			12 850092,00			4 575311,36			2 323700,11
<b>Total (actif)</b>			<b>19 111406,77</b>			<b>18 689880,00</b>			<b>18 560037,86</b>			<b>9 951667,04</b>
<b>Passif</b>												
<b>1-fonds propres</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>			<b>113 755,91</b>
Résultat en ins d'affec			7 437314,89			7 578879,21			7 812079,48			8 245328,43
<b>5-dettes d'investi</b>			<b>3 981456,76</b>			<b>3 185165,41</b>			<b>2 388874,06</b>			<b>1 592582,70</b>
Emprunts bancaires			2 388874,06			1 592582,70			796 291,35			0,00
Autres emprunts (cnac)			1 592582,70			1 592582,70			1 592582,70			1 592582,70
Dettes fis												
DCT												
Détention pour compte			0,00			0,00			0,00			0,00
Dd'exploitation			0,00			0,00			0,00			0,00
<b>Résultats</b>			<b>7 578879,21</b>			<b>7 812079,48</b>			<b>8 245328,43</b>			<b>9 258783,10</b>
<b>Total (passif)</b>			<b>19 111406,77</b>			<b>18 689880,00</b>			<b>18 560037,86</b>			<b>9 951667,04</b>

Source : établi a base de l'étude prévisionnelle effectuer par la CNAC Annaba

---

### **Section 03 : Les défis et les limites de la création de micro-entreprises dans le cadre de la CNAC**

Tout au long du processus de création et d'exploitation de la micro-entreprise, le dispositif CNAC assure un accompagnement et un suivi des promoteurs, notamment grâce à son service post-crédation qui assure le suivi des promoteurs pendant la phase d'exploitation. Ce service réalise des entretiens et des rencontres régulières avec les entrepreneurs, se rend même sur les sites d'activité des micro-entreprises pour prévenir et surmonter les obstacles rencontrés au cours des 3 premières années d'activité. Cependant, en interrogeant les conseillers de l'agence CNAC à Annaba, nous avons remarqué que cet accompagnement n'est pas toujours efficace. En effet, de nombreux promoteurs ne possèdent pas les compétences et l'expérience nécessaires en gestion d'entreprise, ce qui compromet la durabilité de leurs petites entreprises. Certaines personnes rencontrent des difficultés pour s'adapter aux exigences du marché et élaborer une offre compétitive. De plus, le suivi après la création n'est pas toujours assuré en raison du manque de ressources humaines et logistiques de la CNAC. Selon les statistiques de l'activité de la CNAC Annaba, un taux très élevé d'échec entrepreneurial des micro-entreprises créées dans le cadre de ce dispositif est mis en évidence, avec près de 40% des micro-entreprises soutenues qui font faillite au cours des 3 premières années d'exploitation.

#### **1. Concept de l'échec dans l'entrepreneuriat :**

Le dictionnaire définit l'échec comme une défaite, une faillite, un revers, un échec. Un échec correspond à une rupture avec les objectifs établis. Il s'agit de ne pas répondre aux attentes désirées. En premier lieu, l'échec peut être défini comme l'action de ne pas parvenir au but attendu. On parle alors d'un projet de création d'entreprise ou de la dissolution d'une société récemment fondée. On peut définir l'échec entrepreneurial comme l'arrêt des activités d'une entreprise en raison du fait que le seuil minimum de viabilité économique escompté par l'entrepreneur n'a pas été atteint.<sup>52</sup>

---

<sup>52</sup> Halima, E. G., KERZABI, A., & HARRAR, S : « . *Echec entrepreneurial: cas des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC.* » Cahiers du MECAS V° 16/ N° 1/ Juin2020 P 94



## 2. Les obstacles auxquels les promoteurs de la CNAC sont confrontés sur le marché :

### 2.1. La dimension liée à l'environnement :

#### ✚ Obstacles institutionnels :

- **Les démarches administratives :** Les entrepreneurs font face à la complexité des démarches administratives. Les étapes à suivre lors de la création et pendant les trois premières années d'existence sont Lentes et assez lourdes.
- **Méconnaissance de la réglementation.**
- **Le manque d'efficacité de l'accompagnement.**
- **Difficulté d'obtenir des prêts supplémentaires (pour l'exploitation et l'expansion).**

✚ **La concurrence :** La concurrence est intense et les jeunes entreprises se retrouvent rapidement bloquées entre l'augmentation de leurs coûts de production d'une part et la non-flexibilité des prix appliqués d'autre part. Globalement, les sociétés ne sont pas adaptées et ont du mal à s'ajuster aux circonstances.

✚ **Les relations contractuelles avec les clients :** Une dépendance importante envers un nombre restreint de clients dans les relations contractuelles et le problèmes d'attirer de nouveaux clients.

### 2.2. La dimension liée a le promoteur :

✚ **La formation et le niveau d'instruction :** En plus du niveau d'instruction, où un grand nombre d'alphabétisés et de promoteurs sont scolarisés au niveau primaire, la formation des entrepreneurs est très limitée. Malgré le fait que la majorité des participants aient suivi une formation dans ce domaine, les accompagnateurs de la CNAC nous ont expliqué qu'il s'agit d'une formation peu approfondie, générale et qui ne correspond pas aux particularités du métier ou de l'activité de l'investisseur.

- ✚ L'expérience professionnelle des entrepreneurs.
- ✚ **Etude de marche** : la majorité des promoteurs n'ont pas fait une étude de marché, autre de celle délivrée par l'accompagnateur pour les besoins de la commission du CSVF et pour le dossier bancaire.

**3. Problèmes rencontrés par le service poste-crédation responsable du suivi des entreprises en difficultés dans la wilaya de Annaba<sup>53</sup> :**

- **Manque de plan de charges** : Demande insuffisante, absence d'offres de soumission dans les marchés publics, conséquences de la pandémie.
- **Besoin de financements** : Besoin d'un prêt d'exploitation auprès des Banques, besoin de fonds pour achats de matières premières et payer les charges locatives.
- **Matériel vol** : Besoin d'une assistance pour s'engager dans la procédure judiciaire.
- **Vétusté du matériel** : Absence de provisions financières destinées à l'entretien, la réparation et la maintenance du matériel.
- **Problème de santé** : Incapacité temporaire ou définitive à gérer le projet à cause d'un problème de santé.
- **Siège mal implanté** : Local retiré ou dans une zone peu fréquentée par les clients.
- **Nécessité d'agrément ou d'autorisation spécifiques** : Lenteur de la procédure administrative pour l'obtention d'agréments ou d'autorisations.
- **Le manque de conventions** : qui garantissent aux promoteurs en difficulté la possibilité de soumettre ou d'obtenir des marchés.
- **Les promoteurs ne bénéficient pas de conventions avec les banques** qui leur assurent un report des échéances, l'annulation des pénalités de retard ou le rééchelonnement de la dette (à moins d'une exception en période de COVID ou par dérogation spéciale).

---

<sup>53</sup> Document obtenu auprès de la CNAC de Annaba

- **Un manque de coordination** : entre les différents services, en particulier avec les banques et les chargées de fonds de garantie qui possèdent une source de données essentielle.
- **Difficulté de présenter de manière chiffrée** l'action entreprise envers les micro-entreprises en difficulté, car les situations présentées dépendent de l'appréciation et de l'interprétation de chaque conseiller après la création. Il est important de souligner que ces indicateurs sont en constante évolution en raison du changement constant de l'environnement et de la situation de l'entreprise.

#### **4. Étude effectuée par CNAC Annaba de 30 cas des micro-entreprise en difficultés et de stratégies de réussite<sup>54</sup> :**

##### **4.1.L'étude effectuée par CNAC Annaba :**

En se basant sur l'étude effectuée sur trente (30) micro-entreprises suivies en phase post-crédation et en situation de difficultés, les résultats constatés que le secteur des "Services" détient le pourcentage le plus élevé d'entreprises qui rencontrent des obstacles durant leur cycle d'exploitation, soit 53,33% de l'ensemble des entreprises suivies ; suivi par le secteur du "Transport et auxiliaires de transport " avec un pourcentage de 46,67% ; puis suivi de près par les secteurs "Bâtiment et travaux publics", "Industrie", "L'hôtellerie" et "L'agriculture et pêche " avec des pourcentages allant de 36,67% à 23,33%.

D'une manière générale, toutes ces entreprises, tous secteurs confondus, sont touchées par les mêmes difficultés telles que le manque de plan de charge et la lourdeur des charges d'exploitation, etc.

L'Agence de Wilaya CNAC Annaba met l'accent sur la collaboration en se basant sur les réunions de coordination, qui se déroulent de manière régulière et constante.

Les conseillers responsables du suivi des Micro-entreprise en difficulté, les conseillers post-

---

<sup>54</sup> Document obtenu auprès de la CNAC de Annaba

Création, en présence du sous-directeur de la promotion de l'emploi et d'autres collaborateurs, sont réunis.

Le suivi se concentre sur trois aspects clés :

- Le diagnostic
- Les suggestions de solutions et la création
- Plans d'action sur mesure.

#### **4.2. Stratégies de réussite :**

Le tableau ci-dessous contient plus de détail sur les contraintes et difficultés rencontrées avec des propositions de solutions :

<b>DIFFICULTES</b>	<b>ACTION ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS</b>
<b>BAISSE D'ACTIVITE ET MANQUE DEPLAN DE CHARGES</b>	Il est recommandé aux porteurs de projets de revoir leur stratégie commerciale en se déplaçant vers ses Clients au lieu d'attendre que ses derniers Viennent à eux.
<b>BESOIN DE FINANCEMENTS</b>	En vue de faire face aux difficultés financières causées par les décalages de trésorerie de courte durée et anticiper l'entrée des fonds (créances clients), certains promoteurs, (solvables et actifs) ont été orientés vers les Banques pour obtention d'un crédit d'exploitation expliquer aux promoteurs que les financements supplémentaires ne sont pas toujours systématiquement nécessaires pour préserver la trésorerie de l'entreprise en leurs rappelons les règles de gestion de trésorerie qui portent sur la réduction des charges.

<p><b>MATERIEL VOLE</b></p>	<p>Il lui a été recommandé de présenter les documents justifiant le vol aux différentes autorités (Banque, CASNOS, impôts...) afin de justifier la situation. En cas d'arrêt d'activité, il peut obtenir des reports d'échéances jusqu'à ce qu'il puisse acheter un moteur d'occasion et continuer à travailler.</p>
<p><b>VETUSTE DU MATERIEL</b></p>	<p>Encouragez le promoteur à prévoir régulièrement et de manière constante un montant d'amortissement indispensable pour faire face à la détérioration du matériel.</p>
<p><b>SIEGE MAL IMPLANT</b></p>	<p>Dans le but de promouvoir son projet, une stratégie marketing a été tracée avec le promoteur contenant à Commercialiser le produit sur réseaux sociaux (en mettant en avant les apports nutritifs), meilleure présentation du produit à travers un nouvel étiquetage.</p>

**5. Possibilités D'amélioration la surveillance des micro-entreprises en difficulté et de contribuer à l'atteinte des objectifs en matière de recouvrement :**

- ✚ Création de contrats avec les banques afin de réévaluer les dettes des promoteurs et de supprimer les pénalités de retard.
- ✚ Les micro-entreprise en difficultés extrêmes peuvent rembourser leurs dettes en revendant le matériel (par exemple, les promoteurs décédés dont le projet n'a pas été repris par leurs proches, les promoteurs qui leur incapacité physique ou mentale est confirmée, leur matériel est complètement dégradé.)
- ✚ Pour les entrepreneurs engagés et possédant un plan de charge, il est possible d'obtenir un crédit supplémentaire en utilisant un crédit d'exploitation pour financer le cycle d'exploitation de la société.

- ✚ Etablissement de conventions avec des entreprises publiques, garantissant aux micro-entreprise la possibilité de soumissionner ou d'obtenir des marchés.
- ✚ Organisation d'ateliers thématiques (sur la gestion financière ou le BMC) en faveur des promoteurs qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leurs entreprises.

**Conclusion de :**

Dans ce chapitre, il a été démontré que la CNAC occupe une place primordiale dans la formation des micro-entreprises en Algérie, notamment dans la wilaya d'Annaba. Les résultats du dispositif CNAC dans la génération d'emplois sont remarquables, avec des aides financières accordées et la création d'emplois. Toutefois, il existe de nombreux défis et limites auxquels font face les promoteurs de la CNAC, en particulier en ce qui concerne l'environnement et le promoteur lui-même. Afin d'améliorer le suivi des micro-entreprises en difficulté et de contribuer à la réalisation des objectifs de recouvrement, il est essentiel de mettre en œuvre des stratégies de succès et de fournir un accompagnement plus efficace aux promoteurs. En bref, cette section a souligné l'importance de la CNAC dans la formation des micro-entreprises et les obstacles à surmonter afin d'atteindre les objectifs de l'organisme.

# ***CONCLUSION GENERALE***



## **Conclusion générale**

Les réformes mises en place par les autorités publiques en Algérie ont donné naissance à l'entrepreneuriat il y a un peu plus de 20 ans. Effectivement, c'est à partir des années 1990 que l'Algérie adopte un nouveau système économique, à savoir l'économie de marché.

Il y a eu une réglementation qui a continué de se développer afin de promouvoir et encourager l'entrepreneuriat privé. Depuis lors, l'entrepreneuriat a connu une croissance, offrant aux entrepreneurs la possibilité de créer des entreprises dans des domaines de leur choix, grâce à la levée du monopole de l'État sur l'activité économique qui a duré plus de 30 ans, libérant ainsi les initiatives privées.

Comme dans d'autres pays, en Algérie, les PME représentent la majorité du tissu économique. Depuis 2001, la loi de promotion de la PME a entraîné une augmentation des aides financières en faveur de cette catégorie d'entreprise. Effectivement, de nombreux organismes et programmes visant à soutenir la création, le développement, la garantie des crédits et la mise à jour des PME ont été créés, tels que l'ANSEJ, l'ANDI, l'ANGEM et la CNAC.

La présente étude a mis en évidence l'importance de l'entrepreneuriat et des micro-entreprises en tant que moyen de lutter contre le chômage en Algérie, en particulier parmi les jeunes et les femmes. Les résultats de l'étude ont montré que le taux de chômage en Algérie est élevé, notamment parmi les jeunes présentes sur le marché du travail. Pour remédier à cette situation, il est essentiel que l'Algérie favorise l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, notamment parmi les jeunes, en instaurant des dispositifs de soutien tels que le CNAC.

Pour notre recherche, nous avons opté pour un outil, à savoir la CNAC et plus spécifiquement la direction de Annaba, afin de répondre à notre principale interrogation. Quelle a été l'efficacité et la contribution de ce dispositif dans la mise en place d'une dynamique entrepreneuriale en Algérie et spécifiquement dans la wilaya de Annaba au cours des quinze dernières années? L'étude a également souligné le rôle crucial des banques dans le financement des micro-entreprises, en proposant des prêts sans garanties personnelles et des micro-crédits professionnels pour financer les investissements initiaux. Ces solutions financières permettent aux micro-entrepreneurs de commencer et de développer leur activité, ce qui favorise la création d'emplois et la croissance économique.

Selon les données statistiques collectées, on peut observer une tendance positive dans la création d'entreprises et d'emplois. Cependant, avec un soutien financier de 7548 entreprises entre 2004 et

2021.

Même celles qui opèrent continuellement font face à des obstacles et des contraintes qui entravent la durabilité de l'entreprise. Il est possible que ces contraintes soient liées au projet en lui-même, aux problèmes d'acquisition du matériel de production, des matières premières, à la gestion de la micro entreprise ou au promoteur lui-même. Des lacunes

On a également identifié des facteurs liés au dispositif qui impactent le démarrage ou la durabilité de l'entreprise, tels que le manque de sensibilisation du promoteur à la gestion d'entreprise, la négligence de sa qualification en termes de niveau et d'expérience dans le domaine demandé, ou encore le fait que l'étude prévisionnelle effectuée ne soit pas complète pour refléter la faisabilité et la rentabilité du projet.

**Les conclusions de la recherche confirment les hypothèses avancées :**

**H1 :** Le CNAC apporte une contribution efficace à la création d'emplois et à la lutte contre le chômage en proposant des prêts sans garanties et des micro-crédits professionnels, notamment chez les jeunes diplômés.

**H2 :** La contribution financière des banques joue un rôle essentiel dans la réussite du dispositif CNAC. Les micro-entrepreneurs ont la possibilité de lancer et de développer leurs activités grâce aux prêts sans garanties et aux micro-crédits, ce qui favorise la croissance économique et la création d'emplois.

**H3:** Le dispositif CNAC a été ajusté afin de satisfaire les besoins des entrepreneurs à Annaba et a montré des résultats encourageants en ce qui concerne la création d'activités et l'insertion professionnelle.

Le CNAC a la capacité d'améliorer sa contribution au renforcement et à l'épanouissement de l'activité entrepreneuriale dans la wilaya de et à l'échelle nationale en corrigeant les lacunes et en traitant les dossiers de manière adéquate en amont, qui sont soumis à lui. Dans cette optique, nous suggérons que :

- Les promoteurs doivent recevoir des formations pour améliorer la gestion de leurs micros entreprises, tant sur le plan administratif que productif et commercial.
- Les études prévisionnelles des projets doivent être vérifiées par des comptables financiers ou des cadres qualifiés dans le domaine.

- Les cadres compétents chargés du suivi post-crédation peuvent bénéficier de formations (coaching, communication, techniques de gestion) afin de gagner la confiance des chefs des micros entreprises.
- La CNAC doit se concentrer sur la communication de masse afin de garantir une communication efficace.

Il est essentiel de promouvoir la culture d'entreprise et de sensibiliser les chefs d'entreprise à l'importance du suivi en phase d'exploitation à travers les médias tels que la télévision et la radio.

Il est également important de sensibiliser les promoteurs à la nécessité de rembourser le crédit à l'échéance. Il est également nécessaire de distribuer aux chefs de micro-entreprises un modèle de gestion de budget de trésorerie et de dresser quelques facteurs clés de réussite.

À l'avenir, il serait pertinent d'étendre l'étude à tous les dispositifs d'aide à la création d'activité sur le territoire national. Cela permettra d'avoir une perspective plus étendue afin de mieux comprendre l'efficacité de tous les dispositifs et de corriger efficacement les contraintes rencontrées, tout en améliorant la vie entrepreneuriale en Algérie.

**BIBLIOGRAPHIE****I-LES OUVRAGES :**

1. **GAUTE, (Jérôme)** : « *Le chômage* ». La découverte, Paris, 2009
2. **BERNARD (Yve) et JEAN ( Caude Cole)** : « *Dictionnaire économique et financier* » Seuil, Paris 1996
3. **SARDI (Antoine)** : « *Audit et contrôle interne bancaire* », AGFES, Paris, 2002
4. **LAURENCE (Scialom,)** : « *Economie bancaire, collection repères économie* », Paris ,2013,
5. **HOUDAYER (Robert.)** : « *Évaluation financière des projets : Ingénierie de projets et décision d'investissement,* » 2ème éd, ECONOMICA, Paris, 1999.

**II-LES ARTICLES :**

1. **BOULAHRIK, (Mohand)** : « *chômage et population active en Algérie a l'horizon 2030* » Revue Etudes en Economie et Commerce et Finance Volume 8, Numéro 1 2019.
2. **BENYAHIA ,( Salima)** : « *le chômage en Algérie caractéristique causes et conséquences* » Revue elijtihad Volume 8, Numéro 1,.
3. **VISTRAETE T, FAYOLLE A** : « *Quatre paradigmes pour cerner le domaine de recherche en entrepreneuriat* » octobre 2004, p04
4. **TOUNES, ( Azzedine),** » *L'entrepreneur: l'odyssée d'un concept* ». Agence universitaire de la francophonie, Réseau entrepreneuriat, 2004.
5. **MADOUI, (Mohamed).** « *Les nouvelles figures de l'entrepreneuriat en Algérie: un essai de typologie.* » *Les cahiers du Cread* 85/86 (2008)

- 
- 6. IMANSOUREN (Souhila) :** « *L'entrepreneuriat: Evolution et contraintes à la création des PME en Algérie (2001-2019)* » Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et des Sciences de gestion (Université d'Alger 3) Publie le 31/12/2021
- 7. MERZOUK (Farida) :** « *(ANSEJ) : Quel bilan après 20 ans d'existence ?* » Maaref 06/2018
- 8. LOUGGAR, M. R., & BOUZAR, C. (2014) :** « *Le microcrédit à travers le dispositif ANGEM et son impact en Algérie.* »
- 9. Kahina, (MEHDI) (2022).** « *L'impact des dispositifs d'aide à l'emploi sur le taux de chômage dans la wilaya de Bejaia 2005/2020-Cas de l'ANGEM.* » 10/2022 JOURNAL ALMANHAL
- 10. HIMRANE( Mohamed) «** *le dispositif de la CNAC a la loupe* » Revue d'excellence pour la recherche en économie et en gestion Volume 3 N° 1 2019
- 11. Farida, BEKOUR, & Abdellaziz, A. MOKRANE :** « *Le financement de la création de micro-entreprises par la CNAC dans la wilaya de Tizi-Ouzou.* » Journal of Economic Sciences Institute / Vol:32 Num:02 Année:2020
- 12. KHERCHI (hanya) :** « *L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règles prudentielles internationales* »
- 13. TARI, M. L., & ATTARI, A. (2018) :** « *.Le processus du financement bancaire de l'exploitation des PME et notion d'effet de levier financier* ». Revue finance bancaire et management , (6),
- 14. Zourdani, S., & Sam, H. (2022) :** « *Dynamique entrepreneuriale dans la wilaya de Tizi-Ouzou: quel apport de la CNAC?* » Revue tadamsa d'unegmu, 2(2),

---

**15. Halima, E. G., KERZABI, A., & HARRAR, S :** « *Echec entrepreneurial: cas des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif CNAC.* » Cahiers du MECAS V° 16/ N° 1/ Juin2020

### **III-LES THESES :**

**1. BENHABIB (Lamia) :** Chômage des jeunes et inégalités d’insertion sur le marché du travail algérien : analyses multidimensionnelles et expérimentation, Thèse de doctorat , Université Paris-Est, 2017.

**2. AZZAOUI (Khaled),** « *Le financement des PME et les mécanismes de garantie en Algérie* » , Thèse de doctorat en science de gestion option finance, école supérieure de commerce 2016-2017

**3. FIRLAS, (Mohammed),** « *Analyse de l'évolution du processus de la création d'entreprise en Algérie: de l'intention à l'engagement: application au secteur des TIC* » 2022. Thèse de doctorat. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

